

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-C) - Dépôt le 31/07/2024 - 37714 - 2024 B 04978 - 381 080 225 - ESI GROUP


3

ÉTATS FINANCIERS



3.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	24
3.1.1. Compte de résultat consolidé	24
3.1.2. Bilan consolidé	25
3.1.3. Tableau des variations de capitaux propres consolidé	26
3.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés	27
3.1.5. Annexes aux comptes consolidés	28
3.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	58
3.2. COMPTES ANNUELS D'ESI GROUP	60
3.2.1. Compte de résultat	60
3.2.2. Bilan	61
3.2.3. Annexes aux comptes annuels d'ESI Group	62
3.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	81

Etats financiers consolidés certifiés
conformes le 26 juillet 2024 par
Mme Romefort-Régnier,
Directrice Générale

DocuSigned by:

B9E68529A1554F9...

3.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a conclu la cession du logiciel Systus et des services d'ingénierie associés à Framatome, un acteur international du secteur de l'énergie nucléaire. Cette activité représentait 1,2 million d'euros de chiffre d'affaires de licences, 3,2 millions d'euros de chiffre d'affaires de services de consulting associés en 2022. L'incidence de cette opération n'étant pas significative, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

3.1.1. Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Licences et maintenance		115 889	113 957
Consulting		14 169	18 648
Autres		375	1 313
Chiffre d'affaires	4.1.	130 432	133 918
Coût des ventes	4.8.	(24 755)	(27 685)
Frais de recherche et développement	6.1.2.	(33 993)	(36 112)
Frais commerciaux et marketing		(32 722)	(33 526)
Frais généraux et administratifs		(27 049)	(23 942)
Résultat opérationnel courant		11 913	12 651
Autres produits et charges opérationnels	4.9.	(21 038)	12 791
Résultat opérationnel		(9 125)	25 442
Résultat financier	7.2.	(2 459)	(1 312)
Quote-part de résultat net des entreprises associées		4	99
Résultat avant impôts		(11 580)	24 229
Impôts sur les résultats	8.1.	(733)	(8 835)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(12 313)	15 395
Participations ne conférant pas le contrôle		1	(26)
RÉSULTAT NET PART GROUPE		(12 314)	15 421
Résultat net par action (en unité monétaire : euro)	9.3.	(2,14)	2,69
Résultat net dilué par action (en unité monétaire : euro)	9.3.	(2,14)	2,63

État des autres éléments du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	(12 313)	15 395
Éléments recyclables du résultat global		
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(62)	139
Réserves de conversion	(280)	(433)
Éléments non recyclables du résultat global		
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes de prestations définies	(166)	1 825
Total des autres éléments du résultat global	(509)	1 532
RÉSULTAT GLOBAL	(12 822)	16 927
Part revenant au Groupe	(12 823)	16 950
Part revenant aux participations ne conférant pas le contrôle	1	(24)

(a) Voir note 1.3.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

3.1.2. Bilan consolidé

(En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif			
Actifs non courants		101 575	109 701
Goodwill	3.2	38 360	39 236
Immobilisations incorporelles, nettes	6.1	33 117	33 154
Immobilisations corporelles, nettes	6.2	4 178	4 100
Droits d'utilisation des actifs loués	4.7	6 732	12 483
Participation dans les entreprises associées		918	961
Actifs d'impôt différé	8.2	15 372	13 438
Autres actifs non courants	10.1.1	2 799	6 123
Instruments de couverture	7.1.4	98	205
Actifs courants		83 935	90 089
Créances clients	4.2	29 204	37 142
Autres créances courantes	10.1.2	10 197	7 585
Charges constatées d'avance	10.1.3	4 883	3 763
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.3	39 652	41 599
TOTAL ACTIF		185 511	199 789
Passif			
Capitaux propres		80 532	90 004
Capitaux propres – part du Groupe	9.1	80 529	90 002
Capital		18 283	18 227
Primes		27 979	27 318
Réserves ^(a)		46 867	28 831
Résultat		(12 314)	15 421
Réserves de conversion		(286)	205
Participations ne donnant pas le contrôle		2	2
Passifs non courants		26 638	38 739
Dettes financières, part à long terme	7.1.2	13 833	22 846
Dettes de location non courantes	4.7	4 418	8 240
Provision pour avantages au personnel	5.3	7 335	6 713
Impôts différés passifs	8.2	1	
Instruments de couverture	7.1.4	—	34
Autres dettes et provisions non courantes	10.2.2	1 050	905
Passifs courants		78 341	71 046
Dettes financières, part à court terme	7.1.2	9 734	11 439
Dettes de location courantes	4.7	2 156	3 896
Dettes fournisseurs		15 806	6 859
Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes	10.2.1	31 284	30 274
Provisions courantes	10.2.2	5 452	2 528
Passifs sur contrats	4.3	13 911	16 050
TOTAL PASSIF		185 511	199 789

(a) Les autres éléments du résultat global (hors réserves de conversion) sont classés dans les « Réserves ».

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

3.1.3. Tableau des variations de capitaux propres consolidé

(En milliers d'euros sauf le nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2021	6 064 141	18 192	26 986	26 377	577	72 129	86	72 215
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				139		139		139
Écarts de conversion				—	(435)	(435)	2	(433)
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes de prestations définies				1 825		1 825	—	1 825
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global				1 964	(435)	1 529	2	1 532
Résultat net				15 421		15 421	(26)	15 395
Total du résultat global				17 385	(435)	16 950	(24)	16 927
Augmentation de capital	11 475	34	333			367		367
Actions propres				(2 192)		(2 192)		(2 192)
Stock-options et actions gratuites				3 031		3 031		3 031
Transactions avec des minoritaires		—	—	(290)	3	(287)	(60)	(347)
Autres mouvements		—	—	(56)	60	3	—	3
Au 31 décembre 2022	6 075 616	18 227	27 318	44 255	205	90 002	2	90 004
Variation de juste valeur Des instruments financiers de couverture				(62)		(62)		(62)
Écarts de conversion				211	(491)	(280)	—	(280)
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes de prestations définies				(166)		(166)	—	(166)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global				(18)	(491)	(509)	—	(509)
Résultat net				(12 314)		(12 314)	1	(12 313)
Total du résultat global				(12 332)	(491)	(12 823)	1	(12 822)
Augmentation de capital	92 977	56	661	—		717		717
Actions propres				(2 202)		(2 202)		(2 202)
Stock-options et actions gratuites				4 842		4 842		4 842
Transactions avec des minoritaires				—		—		—
Autres mouvements				(12)		(12)		(12)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	6 168 593	18 283	27 979	34 553	(286)	80 525	3	80 526

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

3.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	(12 313)	15 395
Quote-part de résultat net des entreprises associées	(4)	(99)
Amortissements et provisions ^(a)	9 595	3 799
Impact de la capitalisation des frais de développement	(434)	(124)
Charge d'impôt (exigible et différé)	733	8 835
Impôts versés	(7 917)	(2 943)
Gains et pertes financiers latents	808	(899)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	4 842	3 031
Résultat de cessions et mises au rebut d'actifs	(6 112)	(15 991)
Marge brute d'autofinancement	(10 803)	11 084
Créances clients et comptes rattachés	6 197	(345)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 721	1 063
Autres créances et autres dettes	8 826	(4 550)
Variation du besoin en fonds de roulement	20 744	(3 832)
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	9 942	7 251
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(769)	(300)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 130)	(1 614)
Produits de cession d'actifs ^(a)	7 911	20 993
Autres opérations d'investissement	(144)	277
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	4 867	19 356
Emprunts et avances conditionnées		365
Remboursements de prêts, de dettes de location et d'avances conditionnées ^(a)	(14 027)	(13 896)
Augmentation de capital	717	367
Rachats d'actions propres	(2 202)	(2 192)
Rachats de participations ne conférant pas le contrôle	(350)	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(15 862)	(15 356)
Impact des variations de change sur la trésorerie	(893)	28
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(1 946)	11 279
Trésorerie à l'ouverture	41 599	30 319
Trésorerie à la clôture	39 652	41 599
VARIATION DE TRÉSORERIE	(1 946)	11 279

(a) Correspond principalement au produit de la cession Systus.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

3.1.5. Annexes aux comptes consolidés

Sommaire des notes annexes

NOTE 1. Principes comptables	28	NOTE 8. Impôts	53
NOTE 2. Événements significatifs de l'exercice	29	NOTE 9. Capitaux propres et résultat par action	55
NOTE 3. Périmètre de consolidation	30	NOTE 10. Autres éléments de l'actif et du passif	55
NOTE 4. Données opérationnelles	33	NOTE 11. Parties liées	57
NOTE 5. Charges et avantages du personnel	38	NOTE 12. Honoraires des commissaires aux comptes	57
NOTE 6. Immobilisations incorporelles et corporelles	44	NOTE 13. Événements postérieurs à la clôture	57
NOTE 7. Financement et instruments financiers	48		

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1. Informations générales

Au 31 décembre 2023, ESI Group est une Société anonyme, immatriculée en France et régie par les dispositions de la loi française, cotée durant l'ensemble de l'année 2023. Son siège social est situé 3 bis rue Saarinen à Rungis (94150), France. La Société a été constituée le 28 janvier 1991 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle est la mère de 18 filiales réparties à travers le monde (cf. en note 3 de la liste des sociétés consolidées d'ESI Group).

Fondé en 1973, le Groupe ESI augure un monde où l'industrie accomplit des résultats audacieux, tout en répondant à des enjeux majeurs : impact environnemental, sécurité et confort des consommateurs et des opérateurs, ainsi que des modèles économiques adaptables et durables. ESI fournit des solutions fiables et personnalisées, basées sur la modélisation prédictive de la physique et son expertise en Prototypage Virtuel, qui permettent aux industries de prendre les bonnes décisions au bon moment, tout en gérant leur complexité. ESI est particulièrement actif dans les secteurs de l'automobile et du transport terrestre, de l'aérospatial, de la défense et du naval, de l'énergie et de l'industrie lourde.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre 2023.

Dans le cadre de l'acquisition du bloc de contrôle de 50,56 % du capital d'ESI Group par Keysight Technologies (au travers de sa filiale Keysight Technologies Netherlands B.V.) intervenue le 3 novembre 2023, les sociétés du groupe ESI ont fait l'objet d'une intégration proportionnelle dans les comptes consolidés de Keysight Technologies à hauteur du pourcentage d'intérêt détenu, selon les principes comptables américains en vigueur. Le siège social de Keysight Technologie se situe au 1400 Fountaingrove Parkway, Santa Rosa, CA 95403 (États-Unis), pour la période allant du 3 novembre au 31 décembre 2023.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été arrêtés par le Président en date du 17 mai 2024 et seront présentés pour approbation par l'actionnaire unique le 28 juin 2024.

NOTE 1.2. Référentiel comptable appliqué

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 d'ESI Group ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne à cette date. Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union européenne.

En outre, les états financiers sont préparés sur la base de la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers, revalorisés à leur juste valeur.

NOTE 1.3. Nouvelles normes IFRS et interprétations

/ Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023

Les nouvelles normes, interprétations et amendements d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 (notamment IFRS 17) n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles normes de manière obligatoire postérieurement au 31 décembre 2023, en particulier les modifications d'IAS 12, applicables, selon l'IASB, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

/ Réforme des retraites

La nouvelle loi sur les retraites, promulguée en avril 2023, implique de comptabiliser conformément à la norme IAS 19, les effets de cette réforme comme une modification de régime. Le Groupe a comptabilisé immédiatement en résultat en date de modification (15 avril 2023) l'impact comme un coût des services passés sur les entités ESI GROUPE et ESI FRANCE.

NOTE 1.4. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et passifs, ainsi que sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice.

Les estimations portent notamment, mais de façon non limitative, sur les hypothèses utilisées dans la détermination des impacts relatifs aux options de souscription d'actions et actions gratuites attribuées à certains salariés, sur les regroupements d'entreprises,

la reconnaissance du chiffre d'affaires, les dépréciations d'actifs immobilisés (dont les frais de développement capitalisés), l'estimation de la durée de vie des actifs immobilisés, la durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, l'évaluation des actifs d'impôts différés, les dépréciations des créances clients, les charges d'impôt ainsi que les provisions pour risques et litiges et les provisions au titre des engagements postérieurs à l'emploi.

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

/ Poursuite du plan stratégique « OneESI 2024 – Focus to Grow » Acquisition par Keysight Technologies

En 2023, ESI a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique triennal « OneESI 2024 – Focus to Grow » dévoilé pour la première fois en octobre 2021. 2022 avait constitué une première étape importante, marquée par une progression des résultats, le lancement d'une refonte de l'offre commerciale d'ESI et le recentrage de son activité avec, en particulier, la cession d'une suite de logiciels dans le domaine de la simulation des fluides (« CFD »), le 13 juillet 2022 et de celle des actifs Scilab, le 27 juillet 2022.

La concentration sur les activités de son cœur de métier s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 avec la cession du logiciel Systus et des services d'ingénierie associés à Framatome, un acteur international du secteur de l'énergie nucléaire, annoncée le 17 avril 2023. Cette activité représentait 1,2 million d'euros de chiffre d'affaires de licences, 3,2 millions d'euros de chiffre d'affaires de services de consulting associés en 2022 et employait 27 personnes.

ESI a résilié le contrat de distribution indirecte pour le secteur aéronautique de ses produits en Chine, avec effet au 25 août 2023.

En 2023, ESI a mis en œuvre un processus concurrentiel de réorganisation de son capital, sous l'égide de son conseil d'Administration, afin d'assurer la poursuite de la croissance dans un environnement mondial en évolution rapide. C'est dans ce contexte que, le 28 juin 2023, Keysight est entré en négociations exclusives avec les actionnaires principaux d'ESI Group représentant 50,56 % de son capital social (les « Cédants »), en vue de l'acquisition par Keysight de la totalité de la participation des Cédants (le « Bloc de Contrôle »).

En intégrant ESI Group dans son portefeuille de design et test électroniques, Keysight entend étendre davantage ses capacités de prototypage virtuel dans le secteur de l'ingénierie assistée par ordinateur, permettant aux clients d'accélérer la mise sur le marché, de réduire les coûts opérationnels, tout en réduisant leur empreinte environnementale.

Le conseil d'administration d'ESI Group a accueilli favorablement et à l'unanimité la transaction proposée le 28 juin 2023 et le Comité Social et Economique de l'Entreprise ESI Group a, à son tour, donné un avis favorable le 19 septembre 2023.

À la suite de l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, l'acquisition du bloc de contrôle par Keysight Technologies Netherlands B.V., dont le capital est entièrement détenu par Keysight Technologies au prix de 155 euros par action est intervenue le 3 novembre 2023. Comme annoncé, Keysight Technologies a ensuite ouvert l'Offre Publique d'Achat (sous visa de l'AMF obtenu le 28 novembre 2023) portant sur le solde des actions émises par ESI Group, sur la période allant du 1^{er} décembre 2023 au 8 janvier 2024.

/ Évolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Absorption de l'entité ESI US R&D (USA) par ESI North America (USA) (novembre 2023).
- En novembre 2023, rachat de 0,02 % de la SAS ENGINEERING SYSTEMS INTERNATIONAL auprès d'actionnaires minoritaires. ESI Group détient désormais 99,98 % des actions de cette filiale (France).

NOTE 3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

NOTE 3.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation



/ Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont réalisés en appliquant la méthode de l'acquisition :

- Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (méthode du *goodwill* partiel). Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du *goodwill*.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés consolidées disposent d'options de vente de leur participation, cette dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option et est classée dans le poste « Autres dettes non courantes » ou « Autres dettes courantes » selon sa date d'échéance, le solde affectant le poste d'écarts d'acquisition (méthode du *goodwill* complet) ou les capitaux propres du Groupe (méthode du *goodwill* partiel). La variation de la dette imputable à l'actualisation est comptabilisée en résultat financier. Les variations ultérieures de la juste valeur de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlant dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- La juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables acquis.

Le Groupe a 12 mois à partir de la date d'acquisition pour déterminer les justes valeurs des actifs et des passifs et arrêter le montant de l'écart d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

En application des normes IFRS, l'écart d'acquisition n'est pas amortissable et fait l'objet d'un test de dépréciation à minima annuel, ou lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Pour les besoins de ce test, l'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

Les coûts directement attribuables aux acquisitions sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés et présentés sur une ligne séparée du compte de résultat intitulée « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, la charge d'amortissement est comptabilisée dans le résultat opérationnel courant, répartie entre les Frais de recherche et développement et les frais commerciaux et marketing, selon la nature de l'actif amorti. Les actifs de relation clientèle, dont la durée d'amortissement est déterminée lors de chaque acquisition en fonction du profil de l'activité acquise, sont amortis et la dotation aux amortissements est comptabilisée dans la rubrique « Frais commerciaux et marketing » du compte de résultat.



/ Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

ESI Group ne retient qu'une seule UGT pour l'ensemble du groupe. La stratégie d'ESI Group est d'axer son développement sur l'innovation provenant de ses efforts de R&D pilotés centralement, de l'intégration de technologies acquises (codes sources, algorithmes, lois physiques) et de s'appuyer sur des filiales de distribution managées par le Groupe.

Au fur et à mesure du développement du Groupe, il est apparu que certaines technologies acquises pour résoudre un problème précis pouvaient être utilisées pour résoudre d'autres problèmes que ceux du domaine initial. L'intégration de ce portefeuille de technologies dans les logiciels du Groupe conduit à une combinatoire qui permet d'utiliser potentiellement toutes les technologies dans tous les produits en fonction des solutions à apporter. La conséquence de cette intégration toujours plus forte est qu'il est de plus en plus difficile d'allouer les revenus à une technologie précise et donc de structurer une UGT pour chaque technologie ou logiciel.

D'autre part les revenus d'une filiale de distribution sont dépendants de sa propre efficacité commerciale mais sont avant tout dépendants de l'offre de logiciels.

Etant donné l'acquisition d'ESI Group par Keysight Technology, la société dispose d'un montant de juste valeur (diminuée du coût des ventes) récent considéré comme la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie d'ESI Group au 31 décembre 2023 et s'élevant à environ 913 millions d'euros sur une base d'un prix par action de 155 euros. De ce fait, le goodwill n'a pas fait l'objet de dépréciation au 31 décembre 2023.

NOTE 3.2. Évolution du goodwill

/ Exercice 2023

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 décembre 2023
Valeurs brutes	39 236	—	(694)	(182)	38 360
TOTAL VALEURS NETTES	39 236	—	(694)	(182)	38 360

/ Exercice 2022

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 décembre 2022
Valeurs brutes	41 381		(2 450)	305	39 236
TOTAL VALEURS NETTES	41 381		(2 450)	305	39 236

Il n'y a pas eu d'acquisition au cours des exercices 2022 et 2023 et la diminution du goodwill constatée en 2023 résulte de la cession d'actifs conclue au cours de la période (cession de l'activité Systus).

NOTE 3.3. Amortissement des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises

Les amortissements d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont classés dans le « Résultat opérationnel courant », répartis entre les « Frais de recherche et développement » et les « Frais commerciaux et marketing », en fonction de la nature des incorporels amortis (respectivement codes et actifs de relation clientèle).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'amortissement des codes représente une charge de 46 milliers d'euros contre 903 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent, et l'amortissement des actifs de relation clientèle représente une charge de 297 milliers d'euros contre 463 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

NOTE 3.4. Liste des sociétés consolidées

Le tableau suivant présente les dates de création et sièges sociaux des filiales et la fraction de capital détenue directement ou indirectement :

Filiales	Date de création ou acquisition	Siège social des filiales	% de capital détenu	
			31 décembre 2023	31 décembre 2022
Sociétés consolidées				
Engineering System International	avr. 1973	Rungis, France	100 %	100 %
ESI Japan, Ltd.	juil. 1991	Tokyo, Japon	100 %	100 %
ESI North America, Inc.	mars 1992	Farmington, Michigan, États-Unis	100 %	100 %
Hankook ESI Co., Ltd.	sept. 1995	Séoul, Corée du Sud	100 %	100 %
ESI Group Hispania s.l.	févr. 2001	Madrid, Espagne	100 %	100 %
ESI Eastern Europe s.r.o.	mai 2001	Plzen, République tchèque	100 %	100 %
ESI US R&D, Inc.	août 2002	Farmington Hills, Michigan, États-Unis	— %	100 %
ESI UK Ltd.	janv. 2002	Londres, Angleterre	100 %	100 %
Calcom ESI SA	déc. 2002	Lausanne, Suisse	99 %	99 %
ESI Software (India) Private Ltd.	févr. 2004	Bangalore, Inde	100 %	100 %
ESI South America Comercio e Servicios de Informatica, Ltda	juin, 2008	São Paulo, Brésil	100 %	100 %
ESI Italia s.r.l.	sept., 2008	Bologne, Italie	100 %	100 %
ESI Services Tunisie SARL	avr., 2009	Tunis, Tunisie	100 %	100 %
ESI Group Beijing Co., Ltd.	oct., 2010	Pékin, Chine	100 %	100 %
ESI Germany GmbH	août, 2011	Stuttgart, Allemagne	100 %	100 %
ESI Nordics AB	déc., 2011	Göteborg, Suède	100 %	100 %
Open CFD Ltd.	sept., 2012	Berkshire, Angleterre	100 %	100 %
ESI Services Vietnam Co., Ltd.	déc., 2013	Ho Chi Minh City, Vietnam	100 %	100 %
Sociétés en mise en équivalence				
JV AECC-ESI (Beijing) Technology Co., Ltd.	févr. 2014	Pékin, Chine	35 %	35 %

NOTE 4. DONNÉES OPÉRATIONNELLES**NOTE 4.1. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de deux activités principales : la concession de licences de logiciels et une activité de services.

Le Groupe comptabilise un contrat avec un client dès qu'il existe un accord écrit qui crée des droits et des obligations juridiquement exécutoires, comprenant les conditions de paiement, que le contrat a une substance commerciale, et que le recouvrement de la contrepartie est probable.

Une obligation de prestation est une promesse dans un contrat avec un client de transférer des produits ou des services, distincte des autres promesses du contrat.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré à un client, pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit en échange de ces produits ou services.

/ Licences d'utilisation et maintenance

Le chiffre d'affaires réalisé sur les licences de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées. Les prestations de maintenance correspondent aux mises à jour et à un support technique.

L'activité est réalisée au travers de trois types de contrats :

- L'octroi de licences annuelles renouvelables, incluant un droit d'utilisation du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an ;
- L'octroi de *Paid-Up Licences* conférant aux clients finaux un droit perpétuel d'utilisation du logiciel, accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an – avec possibilité de renouvellement au travers d'un contrat de maintenance ;
- Les contrats de maintenance, habituellement souscrits par les clients ayant acquis une *Paid-Up Licence* au cours des années précédentes, pour maintenir la continuité de cette prestation.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, les contrats du Groupe font l'objet d'une analyse en cinq étapes afin de déterminer les obligations de prestations les composant et l'allocation de prix correspondante. Deux obligations de prestations ont été identifiées : l'accès au logiciel (soit la licence elle-même) et la prestation de maintenance.

Pour les contrats de licence annuelle et les *Paid-Up Licences*, la répartition du prix a été réalisée selon l'approche résiduelle. En résulte l'affectation de 15 % du prix des contrats de licence annuelle à la prestation de maintenance, et 5 % pour les contrats de *Paid-Up Licence*. Le chiffre d'affaires de la part d'accès au logiciel est reconnu au moment de la mise à disposition du logiciel au client, celui relatif à la prestation de maintenance est reconnu linéairement sur la durée annuelle du contrat.

/ Prestations de services

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services correspond principalement à des prestations de consulting et de formation. À noter que les prestations de consulting n'intègrent pas d'action de modification/customisation des logiciels et de ce fait constituent une obligation de prestation distincte de l'octroi de licences.

Le chiffre d'affaires consulting est constaté à l'avancement des projets, les coûts sont comptabilisés lorsqu'encourus. Les contrats dégagant une perte finale probable font l'objet d'une provision pour perte à terminaison, inscrite au passif du bilan. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de manière fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Le chiffre d'affaires de formation est constaté à réalisation des prestations.

/ Backlog (IFRS 15)

Le *backlog* du groupe pour l'activité Licences se compose de toutes les commandes fermes reçues des clients à la date de clôture, dont l'exécution débute à compter du premier jour de l'exercice suivant.

Bien que la majorité des contrats de Licences soient renouvelables d'un exercice sur le suivant, ce n'est qu'à la réception du bon de commande signé pour l'année suivante que le montant correspondant est inclus dans le *backlog* – les bons de commande étant souvent reçus peu de temps avant le début de la période d'exécution associée, ceci explique le niveau de *backlog* de cette activité vs. sa forte composante récurrente.

Pour l'activité Services, le *backlog* correspond d'une part au reste à faire sur les contrats dont l'exécution a débuté, d'autre part, aux contrats signés à la date de clôture dont l'exécution débutera à compter du premier jour de l'exercice suivant.

(En milliers d'euros)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Total licences et maintenance	115 889	113 957
Consulting	14 168	18 648
Autres revenus	375	1 313
Total prestations de services	14 543	19 961
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	130 432	133 918

Le *backlog* au 31 décembre 2023 s'élève à 31 millions d'euros pour l'activité Licences (contre 15 millions d'euros à fin 2022) et 0,5 million d'euros pour les Services (contre 1 million d'euros à fin 2022).

Les 20 premiers clients du Groupe représentent un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros (contre 67 millions d'euros à fin 2022), soit

53,7 % du chiffre d'affaires total, dont 61 millions d'euros pour l'activité Licences et maintenance (contre 55 millions d'euros à fin 2022) et 9 millions d'euros pour les Services (contre 12 millions d'euros à fin 2022). Il s'agit principalement de clients du secteur automobile.

NOTE 4.2. Clients



Les actifs du poste Clients sont comptabilisés initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées au coût amorti, diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant et de l'estimation des pertes attendues.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation reposant sur la probabilité de leur recouvrement déterminée en fonction de la typologie des créances, est inférieure à leur valeur comptable. Selon la nature des créances, le risque assorti aux créances douteuses est apprécié individuellement ou à partir de méthodes statistiques. La dépréciation des comptes clients reflète la meilleure estimation du risque inhérent à l'actif concerné.

/ Actifs et passifs sur contrats

Le Groupe présente le droit à contrepartie en échange de produits ou de services transférés à un client soit en créances clients, soit en actifs sur contrats. Une créance est un droit à la contrepartie qui est inconditionnel, contrairement à un actif sur contrat qui est un droit à la contrepartie conditionné par des facteurs autres que le passage du temps.

Les actifs sur contrats de la Société sont issus des montants non facturés au client, lorsque le droit à la contrepartie est subordonné à l'achèvement d'un jalon ou soumis à l'acceptation du client.

Le montant de la facturation excédant le chiffre d'affaires comptabilisé est présenté dans les passifs sur contrats.

Détails du poste Clients

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Clients et comptes rattachés	33 756	41 544
Dépréciation des créances clients	(4 552)	(4 401)
TOTAL CLIENTS NETS DES DÉPRÉCIATIONS	29 204	37 142

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2023
Dépréciation	(4 401)		(533)	367	15		(4 552)
TOTAL	(4 401)		(533)	367	15		(4 552)

La clientèle du Groupe se compose pour l'essentiel :

- De grands comptes industriels, en particulier dans les secteurs automobile, aérospatial, sidérurgique ;
- D'administrations pour des projets gouvernementaux ou de défense ;
- D'organismes universitaires.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Non dû	21 922	20 474
0 à 30 jours	1 264	8 567
30 à 90 jours	729	1 924
Supérieur à 90 jours	5 289	6 177
TOTAL	29 204	37 142

Le montant des créances supérieures à 90 jours inclut notamment des créances sur des clients étatiques ou para étatiques chinois dont les délais de recouvrement sont significatifs.

/ Actifs sur contrats

Les contrats liés à l'activité Licences font généralement l'objet d'une facturation en début de période d'accès au logiciel, aussi cette activité ne génère pas de facture à émettre ni d'actif sur contrats.

NOTE 4.3. Passifs sur contrats

Les contrats liés à l'activité Licences intégrant des prestations de maintenance sur 12 mois font l'objet d'une facturation en début de période d'accès au logiciel, aussi l'intégralité du chiffre d'affaires relatif aux prestations de maintenance restant à reconnaître sur l'exercice suivant représente des passifs sur contrats correspondant au chiffre d'affaires différé.

L'activité Services, correspondant principalement à des prestations de consulting, fait l'objet de modalités de facturation variées, définies dans les contrats clients. En cas d'échéanciers de facturation décorrélés de la cadence de réalisation des prestations, les contrats peuvent faire l'objet de factures à émettre (dans la grande majorité des cas) ou d'actifs sur contrats (cas rares, lorsque les jalons d'avancement des prestations nécessitent une acceptation client).

Ce principe est d'une façon générale également applicable à l'activité Services, où la facturation peut faire l'objet d'un échéancier mais où les échéances précèdent globalement la réalisation des prestations.

Le délai d'apurement des passifs sur contrats est d'un an maximum pour la majorité des contrats.

NOTE 4.4. Charges opérationnelles courantes par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Achats et charges externes	(11 806)	(10 292)
Locations court terme et sur actifs de faible valeur	(6 977)	(1 539)
Honoraires	(3 623)	(5 472)
Impôts et taxes	(434)	(372)
Amortissements et provisions	(2 555)	(7 296)
Frais de personnel ^(a)	(85 650)	(88 686)
Autres charges externes	(7 375)	(7 609)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES COURANTES	(118 420)	(121 265)

(a) Les frais de personnel sont détaillés en note 5.2.

NOTE 4.5. Informations par zone géographique



Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. ESI Group opère sur un segment unique car le fonctionnement des deux activités identifiées par le Groupe (concessions de licences de logiciels et prestations de services) est étroitement lié. Conformément aux paragraphes 31 à 34 de la norme IFRS 8, ESI Group présente les revenus des activités ordinaires et les actifs non courants par grande zone géographique (Europe, Asie, Amériques).

Le Groupe développe, commercialise et assure le support technique de logiciels permettant aux ingénieurs de prévoir et d'améliorer, par le moyen d'essais virtuels, la performance et la qualité attendue d'un produit en fonction d'un ensemble de contraintes.

Le chiffre d'affaires est réparti sur les zones géographiques sur lesquelles il est effectivement réalisé.

(En milliers d'euros)	Europe, Moyen-Orient et Afrique	Asie-Pacifique	Amériques	Éliminations	Consolidé
Exercice clos le 31 décembre 2023					
Clients externes	73 324	38 452	18 656	—	130 432
Sociétés intragroupe	81 647	206	1 452	(83 305)	—
Ventes nettes	154 971	38 658	20 108	(83 305)	130 432
ACTIFS AFFECTÉS	234 119	53 490	11 390	(113 489)	185 511
Exercice clos le 31 décembre 2022					
Clients externes	62 148	49 653	22 116	—	133 918
Sociétés intragroupe	78 081	293	1 213	(79 587)	—
Ventes nettes	140 229	49 946	23 329	(79 587)	133 918
ACTIFS AFFECTÉS RETRAITÉS	235 903	52 155	15 658	(104 336)	199 381

Les opérations intragroupe sont essentiellement constituées par des redevances versées par les filiales du Groupe. Ces redevances sont proportionnelles au chiffre d'affaires Licences et basées sur les pratiques constatées entre éditeurs et distributeurs de logiciels dans le secteur d'activité couvert par ESI Group.

NOTE 4.6. Contrats de location



La norme IFRS 16 prévoit un modèle unique de comptabilisation chez le preneur qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs issus de contrats de location. Selon ce modèle, la dotation aux amortissements de l'actif est comptabilisée en charge opérationnelle et le coût de la dette envers le bailleur est comptabilisé en charge financière.

Conformément à la norme IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés en immobilisations corporelles au titre d'un droit d'utilisation de l'actif loué. Ces contrats sont comptabilisés au commencement du contrat pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location en contrepartie d'un passif, correspondant aux passifs de loyers dus au bailleur. Ces immobilisations sont amorties de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement.

Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions permises par la norme en continuant de constater une charge de loyer opérationnelle pour les contrats d'une durée inférieure à 12 mois (hors contrats renouvelables par tacite reconduction – application de l'interprétation ci-dessous) ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur.

Le Groupe a appliqué, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, l'interprétation de l'IFRS IC relative à l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location. Le Groupe a mis en œuvre les décisions de l'IFRS IC, publiées le 16 décembre 2019, sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRS IC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques. Les contrats concernés sont essentiellement les baux immobiliers et les locations de véhicules.

Pour déterminer les passifs de loyers, le Groupe a actualisé les paiements de loyers futurs en utilisant le taux de financement moyen pondéré du groupe de 2,5 %.

À l'actif, les droits d'utilisation des actifs loués représentent au 31 décembre 2023 une valeur nette comptable de 6 738 milliers d'euros, dont 17 323 milliers d'euros de valeur brute et (10 585) milliers d'euros d'amortissements.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Autres	31 décembre 2023
Droits d'utilisation – valeurs brutes	25 662	2 254	(10 593)	—	17 323
Dont bureaux	23 516	1 680	(9 714)		15 482
Dont véhicules	2 146	574	(879)		1 841
Droits d'utilisation – amortissements	(13 179)	(3 359)	5 953	—	(10 585)
Dont bureaux	(11 955)	(2 911)	5 104		(9 762)
Dont véhicules	(1 224)	(448)	849		(823)
Droits d'utilisation – valeurs nettes	12 483	(1 105)	(4 640)	—	6 738
Dont bureaux	11 561	(1 231)	(4 610)		5 720
Dont véhicules	922	126	(30)		1 018

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Autres	31 décembre 2022
Droits d'utilisation – valeurs brutes	29 402	1 516	(5 252)	(4)	25 662
Dont bureaux	26 941	919	(4 340)	(4)	23 516
Dont véhicules	2 461	597	(912)		2 146
Droits d'utilisation – amortissements	(12 696)	(5 055)	4 569	3	(13 179)
Dont bureaux	(11 221)	(4 461)	3 724	3	(11 955)
Dont véhicules	(1 475)	(594)	845		(1 224)
Droits d'utilisation – valeurs nettes	16 706	(3 539)	(683)	(1)	12 483
Dont bureaux	15 720	(3 542)	(616)	(1)	11 561
Dont véhicules	986	3	(67)		922

Au passif, les dettes de location au 31 décembre 2023 se répartissent en 4 418 milliers d'euros de dettes non courantes (contre 8 240 milliers d'euros à fin 2022) et 2 156 milliers d'euros de dettes courantes (contre 3 896 milliers d'euros à fin 2022).

La diminution significative des droits d'utilisation et dettes de locations observée en 2023 résulte de la mise en œuvre du plan de transformation OneESI avec une diminution des surfaces louées sur des durées plus courtes (incluant la décision de résiliation anticipée du bail du siège social de Rungis, prise en septembre 2023 et effective en avril 2024) et du nombre de véhicules.

Échéancier des dettes de location au 31 décembre 2023 :

(En milliers d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 4 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2023
Dettes de locations d'actifs immobiliers	1 860	1 950	909	841	5 560
Dettes de locations d'actifs mobiliers	296	301	412		1 009
DETTES DE LOCATION	2 156	2 251	1 321	841	6 569

Au compte de résultat de l'exercice 2023 le retraitement des charges de loyer s'élève à +3 691 milliers d'euros (contre +5 416 milliers d'euros en 2022), quasiment intégralement compensé par l'amortissement des droits d'utilisation : l'impact de la norme IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant est de +322 milliers d'euros (contre +466 milliers d'euros en 2022). L'impact de la norme IFRS 16 sur le résultat financier est une charge complémentaire de -382 milliers d'euros (contre -467 milliers d'euros en 2022). L'impact sur le résultat net est ainsi de 186 milliers d'euros (contre un millier d'euros en 2022).

Dans le tableau des flux de trésorerie 2023, l'application de la norme IFRS 16 entraîne une amélioration de la marge brute d'autofinancement à hauteur de +3 309 milliers d'euros (contre +4 949 milliers d'euros en 2022), avec contrepartie la hausse des remboursements des dettes de location dans la partie financement du tableau des flux de trésorerie pour -3 309 milliers d'euros (contre -4 949 milliers d'euros en 2022).

NOTE 4.7. Coût des ventes

Le coût des ventes correspond au total des coûts rentrant dans le calcul de la marge brute du Groupe, afférents aux activités Licences et Services. Il est principalement constitué des charges associées aux salariés assurant la maintenance et le support de premier niveau sur l'activité Licences et réalisant les prestations de consulting pour l'activité Services (coûts directs et indirects – coûts salariaux chargés et coûts d'environnement).

Le coût des ventes inclut également les redevances externes et des coûts de sous-traitance opérationnelle le cas échéant.

L'évolution du total du coût des ventes n'est donc pas directement proportionnelle à l'évolution du chiffre d'affaires.

NOTE 4.8. Autres produits et charges opérationnels



/ Autres produits et charges opérationnels

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » inclut les résultats sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, ainsi que des éléments relatifs à des produits et charges opérationnels bien identifiés, non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

/ Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant se calcule à partir du résultat opérationnel (« EBIT ») sous déduction des autres produits opérationnels et après ajout des autres charges opérationnelles.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023
Plus-value sur cession d'actifs	6 220
Accélération des plans d'actions gratuites et stock options	(1 259)
Honoraires exceptionnels	(20 734)
Autres produits et charges	(5 265)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(21 038)

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a dégagé des plus-values de relatives à la cession du logiciel Systus et de l'activité de prestations de services associés pour un montant global de +6,2 millions d'euros dont ont été déduits des frais de cessions (inclus dans les autres produits et charges). Les frais encourus au titre des services rendus par les conseils du Groupe dans le cadre du processus concurrentiel de réorganisation du capital de la Société, sous l'égide de son conseil d'Administration, ont été comptabilisés en autres produits et charges opérationnels pour 20,7 millions d'euros en 2023.

Par ailleurs, une accélération des plans d'attributions d'actions gratuites et des stocks options a été décidée dans le cadre de l'offre publique d'achat menée par Keysight Technologies (l'impact financier de ces accélérations est de 1,2 million d'euros en 2023). Il

est rappelé que les autres produits et charges opérationnelles sont liés à la mise en œuvre du plan de transformation « OneESI 2024 – Focus to Grow » et incluent notamment la réorganisation du schéma de distribution indirecte en Asie.

En 2022, les autres produits et charges opérationnelles (+12,8 millions d'euros) étaient essentiellement composés des plus-values de cessions d'actifs non stratégiques (CFD, Scilab) pour un montant global de 15,9 millions d'euros dont ont été déduits des frais de cessions (inclus dans les autres produits et charges). La poursuite du plan de transformation « OneESI 2024 – Focus to Grow » initié en 2021 s'était traduite par des coûts complémentaires de restructuration (-2,2 millions d'euros). L'arrêt des activités russes avait également pesé sur les autres charges opérationnelles.

NOTE 5. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

NOTE 5.1. Effectifs

L'effectif du Groupe au 31 décembre de chaque année est réparti de la façon suivante :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
France	221	243
Étranger	710	742
TOTAL	931	985

NOTE 5.2. Frais de personnel

Le compte de résultat présente les frais de personnel par destination. Leur décomposition par nature est la suivante :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Traitements et salaires	(63 402)	(66 313)
Charges sociales	(17 720)	(18 915)
Paiements en actions	(3 885)	(3 031)
Charges de retraite	(643)	(427)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	(85 650)	(88 686)

La charge de paiement en actions n'inclue pas l'incidence de l'accélération des plans LTI enregistrée en « Autres produits et charges opérationnels » en 2023.

NOTE 5.3. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi. Pour couvrir ces avantages, le Groupe dispose de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vue duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes, et la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Un régime à prestations définies est un régime qui garantit un niveau futur de prestations en fonction du salaire, de l'âge et de l'ancienneté du salarié. Tel est le cas des indemnités qui peuvent être versées lors du départ à la retraite du salarié.

Une décision de IFRS IC a été validée par l'IASB en mai 2021 relative à IAS 19 « Avantages du personnel » portant sur l'allocation des avantages du personnel aux périodes de service. Ainsi, la période d'acquisition des droits est déterminée en partant de la date de retraite et non plus de la date d'embauche pour les conventions collectives pour lesquelles les droits sont définis par tranche d'ancienneté. Lorsque les droits sont plafonnés, la durée de la période d'acquisition des droits est limitée à l'ancienneté requise au moment du plafonnement. La méthodologie utilisée par le Groupe pour évaluer ses engagements à la clôture au 31 décembre 2023 demeure inchangée.

Pour les régimes à prestations définies, conformément à IAS 19 R « Avantages du personnel », les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les régimes de retraite à prestations définies et les avantages à long terme qui sont reconnus conformément à IAS 19 R sont les suivants :

- Pour la France : indemnités de fin de carrière, régime complémentaire conclu auprès d'une société d'assurance ;
- Pour la Corée, l'Inde et le Japon : indemnités de départ dues aux employés, quel que soit le motif de leur départ et proportionnelles à leur ancienneté dans l'entreprise ;
- Pour l'Allemagne : indemnités à prestations définies dues à certains dirigeants.

/ 5.3.1. Hypothèses actuarielles

Taux d'actualisation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
France	3,20 %	3,75 %
Allemagne	3,20 %	3,75 %
Japon	1,50 %	1,02 %
Corée	4,30 %	3,70 %
Inde	7,30 %	7,30 %

Les taux d'actualisation correspondent :

- Pour la France, au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et ajusté à la durée des engagements du Groupe ;
- Pour les autres pays, aux taux communiqués par les banques centrales.

Taux d'augmentation des salaires	31 décembre 2023	31 décembre 2022
France	3,00 %	3,00 %
Allemagne	n.a.	2,00 %
Japon	3,50 %	3,00 %
Corée	4,50 %	4,50 %
Inde	7,50 %	7,50 %

Les taux de rotation du personnel sont déterminés par filiale et par tranche d'âge en fonction de l'historique de chaque société.

/ 5.3.2. Évolution de l'engagement et de la provision

Variation de la provision constatée au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Évolution de l'engagement		
Engagement à l'ouverture	(9 099)	(11 585)
Entrée de périmètre		
Coût des services rendus	(1 212)	(901)
Charge d'intérêt	(286)	(194)
Prestations payées	510	749
(Pertes) et gains actuariels	(269)	2 474
Réduction du personnel	196	66
Écart de change	402	291
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE	(9 758)	(9 099)
Évolution de la juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs à l'ouverture	2 386	2 461
Entrée de périmètre		
Rendement des actifs	120	107
Cotisations payées par l'employeur	222	198
Prestations payées	(202)	(258)
(Pertes) et gains actuariels	13	(76)
Gain de change et autres	(116)	(47)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	2 423	2 386
Charge de l'exercice		
Coût des services rendus	(715)	(901)
Charge financière	(166)	(86)
Charge d'intérêt	(286)	(194)
Rendement des actifs	120	107
Autres	(497)	27
CHARGE DE L'EXERCICE	(1 378)	(960)
Provision reconnue au bilan		
Engagements financés	(3 023)	(3 068)
Juste valeur des actifs	2 422	2 386
Engagement net	(601)	(682)
Engagements non financés	(6 588)	(6 032)
PROVISION DE FIN D'EXERCICE	(7 189)	(6 713)
Évolution de la provision		
Provision à l'ouverture	(6 713)	(9 124)
Charge de l'exercice	(1 377)	(960)
Reconnaissance des gains/(pertes) actuariels par capitaux propres	(256)	2 398
Cotisations payées par l'employeur	316	198
Prestations payées par l'employeur	214	491
Écart de change	286	244
Autres	196	39
PROVISION DE FIN D'EXERCICE	(7 334)	(6 713)

L'impact de la réforme des retraites sur l'exercice 2023 représente une charge à hauteur de 496,55 milliers d'euros (couts des services rendus). Les cotisations payées par l'employeur correspondent aux versements faits à des fonds de retraites.

/ 5.3.3. Sensibilité des engagements à une variation du taux d'actualisation

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023
Engagement -0,5 %	(10 114)
Engagement	(9 612)
Engagement +0,5 %	(9 149)

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023
Ajustement d'expérience	(267)
Changement d'hypothèses financières	—
Changement d'hypothèses démographiques	(2)
Rendement des actifs	13
TOTAL DES PERTES ET GAINS ACTUARIELS	(256)

NOTE 5.4. Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent être accordées à certains salariés du Groupe. Elles donnent droit à souscription d'actions ESI Group quatre ou cinq ans après leur attribution et à un prix d'exercice fixe déterminé lors de cette attribution. Les conditions d'attribution des options de souscription d'actions peuvent inclure des conditions de performance en plus de conditions de présence.

Conformément à la norme IFRS 2, les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Elle est reconnue en charges de personnel au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres. La charge est répartie dans le compte de résultat par destination selon la clé d'allocation des personnes concernées.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black & Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie attendue, le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, et le taux d'intérêt sans risque.

Des actions gratuites peuvent également être accordées à des salariés du Groupe. La juste valeur de l'avantage accordé aux bénéficiaires est déterminée sur la base du cours de l'action le jour de l'attribution multiplié par le nombre d'actions attribuées. Ce coût est réparti sur la durée d'acquisition des droits.

/ Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites

Des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et des plans d'actions gratuites ont été autorisés par différentes Assemblées générales et sont susceptibles de diluer le capital social d'ESI Group. Les tableaux suivants décrivent les plans en cours.

Stock-options

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'options attribuables décidées en AG	Nombre d'options attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Prix d'exercice	Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2023	Année limite d'exercice des options
Plan n° 17 (AG 2014)	22/07/2015		7 350		27,17		2023
Plan n° 17 bis (AG 2014)	11/03/2016		10 000		23,35	2 000	2023
Plan n° 17 ter (AG 2014)	05/05/2017		18 175		50,92		2023
Plan n° 17 quater (AG 2014)	05/05/2017		1 875	1 875	50,92		2023
Total AG 2014		180 000	37 400	1 875			
Plan n° 19 (AG 2017)	18/07/2018		43 950	32 963	42,97	1 248	2023
Plan n° 19 bis (AG 2017)	01/02/2019		20 000	15 000	27,04		2023
Plan n° 19 ter (AG 2017)	18/12/2019		25 785		29,12	3 280	2023
Total AG 2017		180 000	89 735	47 963			
Plan n° 21 (AG 2021)	10/09/2021		24 000	14 400	60,47		2023
Plan n° 21 bis (AG 2022)	28/06/2022		36 000	21 600	64,78		2023
Plan n° 21 ter (AG 2022)	28/06/2022		9 150	4 575	64,78	5 950	2023
Total AG 2020		300 000	69 150	40 575		5 950	
TOTAL STOCK-OPTIONS		660 000	196 285	90 413		12 478	

Actions gratuites

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuables décidées en AG	Nombre d'actions attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2023	Fin de période d'acquisition des droits
Plan n° 9 (AG 2018)	18/07/2018		10 617	7 964	—	2021
Plan n° 9 bis (AG 2018)	18/07/2018		2 441			2020
Plan n° 9 ter (AG 2018)	18/07/2018		15 500		—	2022
Plan n° 9 quater (AG 2018)	18/07/2019	60 000	16 250			2023
Plan n° 9 quinquies (AG 2018)	18/12/2019		6 337		—	2022
Plan n° 9 sexies (AG 2018)	18/12/2019		2 521		—	2021
Plan n° 9 septies (AG 2018)	19/03/2020		5 000			2023
Plan n° 10 (AG 2020)	25/06/2020		3 000			2023
Plan n° 10 bis (AG 2020)	10/06/2021		7 000			2023
Plan n° 10 ter (AG 2020)	04/10/2021		8 122	4 061		2023
Plan n° 10 quater (AG 2020)	04/10/2021		3 255			2023
Plan n° 10 quinquies (AG 2020)	04/10/2021	60 000	15 250			2023
Plan n° 10 sexies (AG 2020)	04/10/2021		716			2023
Plan n° 10 septies (AG 2020)	04/10/2021		8 331			2023
Plan n° 10 octies (AG 2020)	19/11/2021		4 000	2 000		2023
Plan n° 10 novies (AG 2020)	19/11/2021		10 000			2023
Plan n° 11 (AG 2022)	28/06/2022		10 035	5 017	6 690	2024
Plan n° 11 bis (AG 2022)	28/06/2022		25 349		24 709	2024
Plan n° 11 ter (AG 2022)	28/06/2022		660		404	2024
Plan n° 11 quater (AG 2022)	28/06/2022		7 620		2 545	2024
Plan n° 11 quinquies (AG 2022)	28/06/2022		4 800	2 400	4 800	2024
Plan n° 11 sexies (AG 2022)	28/06/2022	120 000	11 874		3 628	2024
Plan n° 11 septies (AG 2022)	28/06/2022		5 233		5 233	2024
Plan n° 11 octies (AG 2022)	28/06/2022		13 750		13 750	2024
Plan n° 11 nonies (AG 2022)	17/11/2022		2 500		2 500	2024
Plan n° 11 decies (AG 2022)	27/02/2023		600	—	600	2025
Plan n° 11 undecies (AG 2022)	28/06/2023		1 390	—	1 390	2025
Plan n° 11 duodecies	28/06/2023		2 000	—	2 000	2025
TOTAL ACTIONS GRATUITES		240 000	204 151	21 442	68 249	

La charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 relative aux plans de souscription et d'achat d'actions s'élève à 642 milliers d'euros, contre 429 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Celle relative aux actions gratuites s'élève à 4 200 milliers d'euros, contre 2 603 milliers d'euros en 2022.

L'ensemble des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et d'actions gratuites comportent des conditions de présence pour

valider la période d'acquisition des droits. Une accélération des plans d'attribution d'actions gratuites et des stocks options a été décidée par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'offre publique d'achat menée par Keysight Technologies. Elle porte sur 184 175 stocks options exercées sur les plans n° 17, n° 19 et n° 21, 42 128 actions exercées sur les plans n° 10 et n° 11.

/ Mouvements sur la période sur les stock-options

	2023		2022	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées - stock à l'ouverture	104 775	54,10	108 861	42,01
Options attribuées	—		45 150	64,78
Options annulées ou échues			(37 761)	35,18
Options exercées	(92 297)	46,37	(11 475)	37,53
Options non exercées - stock à la clôture	12 478	46,56	104 775	54,10
OPTIONS EXERÇABLES À LA CLÔTURE	12 478	46,56	35 625	36,26

/ **Juste valeur des stock-options et des actions gratuites**

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des stock-options sont les suivantes :

	Prix de l'action à la date d'attribution	Délai d'exercice attendu des options (en années)	Volatilité lors de l'attribution	Taux de dividende attendu	Taux d'intérêt
Plan n° 10 (01/02/2013)	26,99	5	24,80 %	0 %	1,30 %
Plan n° 10 bis (07/02/2014)	24,50	5	23,73 %	0 %	0,30 %
Plan n° 10 ter (01/02/2015)	24,94	6	22,13 %	0 %	0,36 %
Plan n° 10 quater (22/07/2015)	28,31	6	23,36 %	0 %	0,65 %
Plan n° 15 (01/02/2015)	24,94	6	23,36 %	0 %	0,65 %
Plan n° 17 (22/07/2015)	28,31	6	22,13 %	0 %	0,36 %
Plan n° 17 bis (11/03/2016)	24,39	7,5	22,79 %	0 %	0,65 %
Plan n° 17 ter (05/05/2017)	55,56	5,5	28,16 %	0 %	0,86 %
Plan n° 17 quater (05/05/2017)	55,56	5,5	28,16 %	0 %	0,86 %
Plan n° 19 (18/07/2018)	42,97	5,5	37,33 %	0 %	0,66 %
Plan n° 19 bis (01/02/2019)	27,04	5,5	34,56 %	0 %	0,61 %
Plan n° 19 ter (12/12/2019)	29,12	5,5	26,76 %	0 %	0,65 %
Plan n° 21 (10/09/2021)	60,47	5,2	22,71 %	0 %	(0,02 %)
Plan n° 21 bis/ter (28/06/2022)	64,78	4,2	28,18 %	0 %	2,13 %

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des actions gratuites sont les suivantes :

	Prix de l'action à la date d'attribution	Délai d'inaccessibilité post acquisition (en années)	Taux d'intérêt
Plan n° 9/9 bis/9 ter	42,97	1 à 3	0,95 %
Plan n° 9 quater	31,40	1 à 2	0,70 %
Plan n° 9 quinquies/9 sexies	31,00	2	0,65 %
Plan n° 9 septies	33,50	0	0,65 %
Plan n° 10	35,40	0 à 2	0,80 %
Plan n° 10 bis	59,00	0	0,65 %
Plan n° 10 ter/10 quater/10 quinquies/10 sexies/10 septies	68,40	0 à 4	1,00 %
Plan n° 10 octies/10 novies	71,00	0	0,60 %
Plan n° 11/11 bis/ 11 ter/11 quater/11 quinquies/11 sexies/11 septies/11 octies	65,00	0 à 4	1,20 %
Plan n° 11 nonies	73,00	0	2,00 %
Plan n° 11 decies	76,60	0 à 4	2,50 %
Plan n° 11 Undecies	100,50	0 à 2	3,35 %
Plan n° 11 DuoDecies	100,50	0 à 4	3,35 %

NOTE 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

NOTE 6.1. Immobilisations incorporelles



/ Frais de développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont capitalisés dès que les six critères énoncés par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont respectés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- Intention du Groupe d'achever le projet ;
- Capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement ;
- Existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet ;
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent principalement les frais de main-d'œuvre directe et la sous-traitance relatives à la création de nouvelles offres ou d'améliorations majeures des solutions existantes. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 12 mois pour les développements correspondant à la sortie des nouvelles versions annuelles des logiciels vendus par le Groupe, et linéairement sur 24 ou 36 mois pour les développements correspondant à des améliorations majeures des produits existants, selon le niveau d'innovation associé. La durée d'amortissement est estimée projet par projet en fonction de la période au cours de laquelle ESI Group prévoit de générer un chiffre d'affaires avec la solution correspondante. Une dépréciation de la valeur nette comptable des frais de développement activés est comptabilisée lorsqu'à la clôture, les avantages économiques futurs probables ne sont plus suffisants pour couvrir la valeur résiduelle de l'actif.

Les dépenses de développement ne respectant pas les critères de norme IAS 38 sont comptabilisées en charges.

Les frais de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été engagées. Ce crédit d'impôt est constaté en diminution des charges de recherche et de développement.



/ Codes acquis et autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels à durée d'utilité finie correspondent essentiellement à des logiciels acquis. Conformément à IAS 38, ils sont évalués à leur coût d'acquisition tout comme les codes acquis.

Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Bureautique et assimilés	Linéaire	1 à 3 ans
Logiciels d'exploitation	Linéaire	3 à 5 ans
Codes – logiciels tiers intégrés dans les produits	Linéaire	5 à 8 ans

La durée et le mode d'amortissement des codes acquis et autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation.

La charge d'amortissement des codes acquis et autres actifs incorporels est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

/ 6.1.1. Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2023
Valeurs brutes						
Frais de développement	55 746	23 024	(30 943)		—	47 827
Codes acquis	7 563					7 563
Autres actifs incorporels	15 513	769	(1 137)	(55)	(79)	15 012
TOTAL	78 822	23 793	(32 080)	(55)	(79)	70 402
Amortissements et dépréciations						
Frais de développement	(25 112)	(22 590)	30 316		—	(17 385)
Codes acquis	(6 282)	—				(6 282)
Autres actifs incorporels	(14 275)	(549)	1 152	54	—	(13 618)
TOTAL	(45 669)	(23 139)	31 469	54	—	(37 285)
Valeurs nettes comptables						
Frais de développement	30 637	434	(627)		—	30 444
Codes acquis	1 280	—				1 280
Autres actifs incorporels	1 237	220	15	—	(79)	1 393
TOTAL	33 154	655	(612)	—	(79)	33 117

(a) Voir note 1.3.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2022
Valeurs brutes						
Frais de développement	62 310	24 807	(31 371)			55 746
Codes acquis	14 082		(4 985)		(1 535)	7 563
Autres actifs incorporels	13 586	300	(143)	219	1 552	15 513
TOTAL	89 979	25 107	(36 499)	219	17	78 823
Amortissements et dépréciations						
Frais de développement	(30 232)	(23 958)	29 079			(25 112)
Codes acquis	(6 274)	(745)	623		113	(6 282)
Autres actifs incorporels	(12 988)	(1 054)	98	(219)	(113)	(14 275)
TOTAL	(49 494)	(25 757)	29 800	(219)		(45 669)
Valeurs nettes comptables						
Frais de développement	32 080	849	(2 292)			30 636
Codes acquis	7 808	(745)	(4 362)		(1 422)	1 280
Autres actifs incorporels	598	(754)	(45)		1 439	1 237
TOTAL	40 487	(650)	(6 698)			33 154

(a) Voir note 1.3.

Les principales évolutions des immobilisations incorporelles résultent de la capitalisation des frais de développement (voir 6.1.2) et des cessions d'actifs incorporels non stratégiques conclues par le Groupe. Ces opérations ont principalement impacté les postes suivants:

- Frais de développements : diminution des frais de développements en cours pour un montant net de -0,1 milliers d'euros ;

- Pas de codes acquis sur l'exercice 2023.
- Le Groupe a par ailleurs maintenu des codes sources qui permettent de poursuivre le développement de produits dans ces domaines stratégiques, ces derniers sont amortis sur une durée de 8 ans.

/ 6.1.2. Capitalisation des frais de développement

Impact net de la capitalisation des frais de développement

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Frais de développement immobilisés sur la période	23 024	24 082
Frais de développement amortis sur la période	(22 590)	(23 958)
IMPACT NET DE LA CAPITALISATION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	434	124



Les mises en service, correspondant à la mise sur le marché de nouvelles versions ou d'améliorations de nos logiciels, sont la conséquence de décisions commerciales et stratégiques. Il peut être ainsi décidé d'attendre plusieurs améliorations pour mettre sur le marché une nouvelle version plutôt que de sortir plusieurs versions mineures durant l'exercice ; ou au contraire de mettre en service une version avec une innovation majeure même si d'autres améliorations sont planifiées dans un futur proche.

Si les projets sont généralement planifiés pour être mis en service annuellement, les dates effectives de mise en service peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces variations ont un impact sur les dates de début d'amortissement et donc sur les montants d'amortissement comptabilisés.

La valeur nette comptable des frais de développement capitalisés en nombre de mois de frais R&D engagés est de 9,7 mois au 31 décembre 2023 (soit 30,4 millions d'euros), contre 30,6 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Réconciliation des frais engagés et des frais portés au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Frais R&D engagés au cours de la période	(36 864)	(37 915)
Frais de développement immobilisés sur la période	23 024	24 082
Frais de développement amortis sur la période	(22 590)	(23 958)
Crédit impôt recherche (CIR)	2 436	2 582
Amortissement des codes acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises		(903)
TOTAL FRAIS DE R&D COMPTABILISÉS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	(33 994)	(36 112)

NOTE 6.2. Immobilisations corporelles

/ 6.2.1. Principes comptables



Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique et équipement	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

/ 6.2.2. Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Écart de change	31 décembre 2023
Valeurs brutes						
Agencements et installations	3 462	13	(248)	95	(70)	3 252
Matériel informatique et équipements	15 836	1 950	(1 567)	103	(186)	16 136
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	3 096	167	(945)	(119)	(38)	2 161
TOTAL	22 394	2 130	(2 760)	79	(294)	21 549
Amortissements						
Agencements et installations	(2 161)	(581)	177	(76)	33	(2 608)
Matériel informatique et équipements	(13 459)	(1 046)	1 482	(10)	145	(12 888)
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	(2 675)	(264)	941	85	33	(1 880)
TOTAL	(18 295)	(1 891)	2 600	(1)	211	(17 376)
Valeurs nettes comptables						
Agencements et installations	1 302	(568)	(71)	19	(37)	645
Matériel informatique et équipements	2 377	904	(85)	93	(41)	3 248
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	421	(97)	(4)	(34)	(5)	281
TOTAL	4 100	239	(160)	78	(83)	4 174

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Écart de change	31 décembre 2022
Valeurs brutes						
Agencements et installations	3 676	18	(179)	(6)	(47)	3 462
Matériel informatique et équipements	14 897	1 543	(573)	33	(63)	15 836
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	3 268	52	(182)	(44)	2	3 096
TOTAL	21 841	1 613	(934)	(17)	(108)	22 394
Amortissements						
Agencements et installations	(2 097)	(266)	168	20	16	(2 161)
Matériel informatique et équipements	(12 945)	(1 050)	530	(40)	47	(13 459)
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	(2 703)	(156)	169	19	(3)	(2 675)
TOTAL	(17 746)	(1 472)	866	(1)	61	(18 294)
Valeurs nettes comptables						
Agencements et installations	1 579	(248)	(11)	14	(31)	1 302
Matériel informatique et équipements	1 949	494	(44)	(7)	(15)	2 377
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	565	(105)	(13)	(20)	(1)	426
TOTAL	4 094	141	(68)	(18)	(48)	4 100

NOTE 7. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 7.1. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- Les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut, présenté en Note 7.1.2 ;

- Les prêts et autres actifs financiers à long terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie, présentés en Note 7.1.3, qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net ;
- Les instruments dérivés présentés en Note 7.1.4 ;
- Les créances clients présentés en Note 4.2 et les dettes fournisseurs présentés dans le bilan consolidé.

/ 7.1.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers

	Valeur au bilan			31 décembre 2023
	Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Actifs				
Dépôts, cautionnements et retenues de garanties	2 495			2 495
Instruments dérivés actifs		98		98
Créances clients	29 204			29 204
Trésorerie et équivalents de trésorerie			39 652	39 652
Passifs				
Dettes financières	23 567			23 567
Instruments dérivés passifs				
Dettes fournisseurs	15 806			15 806

	Valeur au bilan			31 décembre 2022
	Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Actifs				
Dépôts et cautionnements	5 823			5 823
Instruments dérivés actifs		181	23	205
Créances clients	37 142			37 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie			41 599	41 599
Passifs				
Dettes financières	34 285			34 285
Instruments dérivés passifs			34	34
Dettes fournisseurs	6 859			6 859



La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;

- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie est valorisée suivant le niveau 1.

Les instruments dérivés (se reporter en Notes 7.1.4 et 7.3) sont valorisés suivant le niveau 2.

/ 7.1.2. Endettement financier brut

La principale source de financement d'ESI Group est le crédit syndiqué, se composant d'une part à remboursement pluriannuel de 10 millions d'euros au 31 décembre 2023, et d'une enveloppe de 10 millions d'euros de crédit renouvelable, non utilisée à fin 2023.

Les échéances de la part à remboursement pluriannuel tombent au 30 avril chaque année, jusqu'au 30 avril 2025. Le crédit syndiqué fait l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor et d'une marge pouvant être de 2 %, 2,25 % ou 2,5 % en fonction du niveau de ratio Dette financière nette/EBITDA se rapportant aux comptes de l'exercice précédent. La marge appliquée, qui s'élevait à 2,25 % au début de l'exercice 2022, a été réduite à 2,00 % à compter du 29 juillet 2022.

Le Conseil d'administration d'ESI Group du 22 juin 2021 a décidé d'exercer les options de prorogation prévues dans les deux contrats de Prêts Garantis par l'État (PGE) signés respectivement avec BPI France en août 2020 un prêt de 1,75 million d'euros, et en octobre avec le pool bancaire du crédit syndiqué un prêt de 12 millions d'euros. Les intérêts payés sur ces prêts au cours de la première année correspondent à la seule rémunération de la garantie d'État pour les ETI, soit 0,5 %. Les deux PGE seront remboursés sur une durée de cinq ans, avec un an de différé de début de remboursement. Les taux d'intérêt fixes s'établissant entre 0,75 % et 1,95 % sont propres à chaque banque et appliqués à leurs quote-parts de financement respectives. ESI Group a également souscrit d'autres emprunts dont principalement un emprunt avec BPI France pour un montant de 4 millions d'euros à l'origine. Les échéances de remboursement sont trimestrielles pour une durée de cinq ans.

À noter que les coûts de mise en place des emprunts sont présentés dans les tableaux ci-dessous en diminution des

échéances d'emprunts correspondants. La totalité des dettes financières est libellée en euros.

Au cours de l'exercice 2023, ESI Group a ainsi remboursé l'échéance annuelle du crédit syndiqué de 5 millions d'euros, l'encours restant à rembourser s'établissant à 10 millions d'euros. Le Groupe a également procédé au remboursement des échéances trimestrielles des Prêts Garantis par l'État et autres emprunts pour un montant total de 5,8 millions d'euros. Le crédit renouvelable n'a pas été utilisé au cours de l'exercice.

Le contrat de crédit syndiqué du Groupe prévoit des remboursements anticipés obligatoires en cas de cession d'actifs dans un délai de six mois suivant la date de réalisation des cessions. Un waiver a été obtenu au cours du second semestre 2022 au titre des cessions réalisées en 2022 et 2023.

Les principaux contrats de financement du Groupe prévoient, par ailleurs, des clauses de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle du capital. Un waiver a également été obtenu en 2023 dans le cadre du rachat de la majorité du capital d'ESI Group par Keysight Technologies.

Postérieurement à la clôture, les emprunts auprès d'établissements de crédit ont fait l'objet d'une décision de remboursement anticipé en 2024 pour 21 millions d'euros. Les échéances présentées dans le tableau ci-dessous ont consécutivement été positionnées en 2024 afin de refléter la maturité des engagements du Groupe (voir note 13 « Événements postérieurs à la clôture »). Il est rappelé que les échéances initiales, retenues pour la présentation du bilan au 31/12/2024, s'échelonnaient entre 2024 et 2026 (9 millions d'euros en 2024, 9 millions d'euros en 2025 et 3 millions d'euros en 2026).

Détail et échéances des dettes financières

Au 31 décembre 2023

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre					2028 et au-delà	Total
	2024	2025	2026	2027			
Crédit syndiqué long terme	9 963						9 962
Prêts garantis par l'État	10 162						10 162
Autres emprunts bancaires	1 694						1 694
Avances remboursables	285	455	251	222	516		1 729
Autres dettes financières	19						19
TOTAL	22 122	455	251	222	516		23 566
	COURANT : 22 122				NON COURANT : 1 444		

Au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre					2027 et au-delà	Total
	2023	2024	2025	2026			
Crédit syndiqué long terme	5 000	4 823	4 891				14 714
Prêts garantis par l'État	3 438	3 304	3 425	3 428			13 595
Autres emprunts bancaires	2 470	800	800				4 070
Avances remboursables	513	283	340	281	471		1 888
Autres dettes financières	19						19
TOTAL	11 439	9 209	9 456	3 709	471		34 285
	COURANT : 11 439				NON COURANT : 22 846		

Échéance des dettes financières par type de taux

Au 31 décembre 2023

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre					Total
	2023	2024	2025	2026	2027 et au-delà	
Dettes à taux fixes	11 855	—	—	—	—	11 855
Dettes à taux variables	9 963	—	—	—	—	9 963
Dettes sans intérêts	304	455	251	222	516	1 748
TOTAL	22 122	455	251	222	516	23 566
	COURANT : 22 122			NON COURANT : 1 444		

Le tableau ci-dessous détaille la variation des dettes financières au cours de l'exercice 2023, en distinguant les variations ayant une incidence sur la trésorerie de celles sans incidence sur la trésorerie.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Flux ayant une incidence sur la trésorerie		Flux sans incidence sur la trésorerie			31 décembre 2023
		Encaissement	Remboursement	Autres flux de financement	Variation de périmètre	Variation de change	
Crédit syndiqué long terme	14 714	121	(4 872)	—	—	—	9 963
Prêts garantis par l'État	13 596	4	(3 438)	—	—	—	10 162
Autres emprunts bancaires	4 069	10	(2 385)	—	—	—	1 694
Avances remboursables	1 887	—	(158)	—	—	—	1 729
Autres dettes financières	19	—	—	—	—	—	19
TOTAL	34 285	134	(10 853)	—	—	—	23 566

/ 7.1.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie



La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les Sicav et fonds communs de placement monétaires et les autres placements liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de changement de valeur, conformément à la norme IAS 7.

La trésorerie du Groupe est répartie entre toutes les entités, cependant les règles de gestion interne requièrent une centralisation des excédents de trésorerie à la maison mère lorsque cela est possible. La trésorerie des pays présentant des contraintes réglementaires sur les transferts de capitaux fait l'objet d'un suivi régulier.

En application de la norme IFRS 9, les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de la valeur de marché est constatée en résultat financier.

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les placements sans risque dans des comptes rémunérés, les billets de trésorerie et certificats de dépôts ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Disponibilités	28 954	30 226
Valeurs mobilières de placement	10 698	11 373
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	39 652	41 599

La disponibilité bancaire est principalement composée des devises dénommées euros, yen japonais, dollar américain, couronne tchèque et yuan chinois. Les éléments de trésorerie dont la disponibilité pour la maison-mère n'est pas immédiate concernent principalement la trésorerie en Chine

Les valeurs mobilières de placements sont constituées de dépôts à court terme, sécurisés à l'échéance, libellés en euros et en dollars américains, contractés auprès d'établissements bancaires français de premier rang.

/ 7.1.4. Instruments dérivés de couverture



Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de change et de taux d'intérêt. En application de la norme IFRS 9, les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan.

Pour les instruments financiers affectés à la couverture des transactions futures, les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat. Si la relation de couverture telle que définie par la norme ne peut être démontrée, la variation de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat financier.

Instruments de taux

Historiquement les swaps de taux mis en place par ESI Group viennent en couverture de la rémunération à taux variable du crédit syndiqué. Le contrat de crédit syndiqué signé en décembre 2018 requiert la mise en place de couverture du taux variable à hauteur de 50 % de l'encours du crédit. Deux swaps de taux ont été mis en place au premier semestre 2022 en couverture du crédit, de 3,5 millions d'euros de nominal chacun, où ESI Group reçoit Euribor trois mois (avec un plancher à 0 %) et paie un taux fixe de respectivement 1,249 % et 1,360 %. À fin 2023 les sous-jacents couverts par chacun de ces contrats sont de 2,5 millions d'euros. Ces instruments financiers sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie.

Instruments de change

Afin de couvrir les flux de trésorerie en devises entre la société mère du Groupe et ses filiales. ESI Group peut à tout moment se porter acquéreur d'options sur devises et toute autre forme de contrats de devise. Ces instruments financiers, dont la maturité n'excède pas 12 mois, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Au 31 décembre 2023, aucun instrument de change n'est en place.

NOTE 7.2. Produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Intérêts sur emprunts	(1 093)	(666)
Produits d'intérêt	539	91
Gains et pertes de change	(1 052)	298
Intérêts sur provision retraite	(145)	(86)
Intérêts sur dettes de location	—	(467)
Autres charges financières	(326)	(482)
RÉSULTAT FINANCIER	(2 459)	(1 312)

Le résultat de change résulte principalement de la réévaluation aux taux de clôture des dettes et créances en devises.

NOTE 7.3. Politique de gestion des risques

/ Risque pays et risque de change

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, 46,9 % de son chiffre d'affaires en Europe, 36,3 % sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 16,8 % sur la zone Amériques (essentiellement États-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones.

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, 50,9 % des revenus sont générés en EUR, 14,3 % en USD (dollar américain), 19,7 % en JPY (yen japonais), 3,5 % en KRW (won coréen) et 2,0 % en CZK (couronne tchèque).

Par ailleurs, 52,2 % des coûts sont dépensés en EUR, 9,1 % en USD, 16,6 % en JPY, 2,2 % en INR, 5,0 % en KRW, 5,8 % en CZK et 2,2 % en GBP (Great Britain Pound).

Le tableau ci-dessous indique les résultats d'une analyse de sensibilité du résultat opérationnel courant aux variations de change. L'hypothèse retenue est une dépréciation de 10 % du cours de change moyen appliqué à toutes les transactions (achats et ventes) pour les principales devises auxquelles est soumis le Groupe.

Devises	Cours moyen de consolidation	Cours retenu pour l'analyse	Effet en millions d'euros sur le résultat opérationnel courant
JPY	157,21	172,93	(1,53)
KRW	1423,13	1565,44	(0,20)
CZK	24,48	26,93	0,19
USD	1,09	1,2	(0,46)
INR	90,8	99,88	0,51
CHF	0,94	1,04	0,05

Les instruments de couverture du risque de change sont décrits en Note 7.1.4.

/ Risque de taux

L'endettement financier du Groupe est principalement contracté à taux variable. Afin de limiter l'impact négatif de fluctuation des taux, le Groupe applique une politique de gestion non spéculative en utilisant des instruments dérivés, décrits en Note 7.1.4.

Analyse de la sensibilité au risque de taux

Les dettes rentrant dans le calcul de la sensibilité au risque de taux sont les dettes à taux variables, composées majoritairement d'emprunts bancaires. Les calculs ci-dessous prennent comme hypothèse une stabilité des encours de dettes financières par rapport au 31 décembre 2023, soit une permanence des tirages d'emprunts bancaires réalisés à cette date.

Le tableau ci-dessous simule les impacts en termes de décaissements d'intérêts d'une fluctuation à la hausse et à la baisse de 1 % du taux d'intérêt :

(En milliers d'euros)	< 1 an	≥ 1 an, < 5 ans	≥ 5 ans	Total
Passifs financiers à taux variable*	(9 962)			(9 962)
Actifs financiers à taux variable				—
Hors bilan		(7 627)		(7 627)
POSITION NETTE	(9 962)	(7 627)	—	(17 589)
Sensibilité à 1 % de baisse				126,08
Sensibilité à 1 % de hausse				(126,08)

* Hors couverture de taux.

/ Risque sur actions

Conformément à la norme IAS 32, les actions auto-détenues sont comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque des actions auto-détenues sont acquises ou cédées, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des titres acquis ou cédés. Une présentation détaillée de l'évolution des actions auto-détenues, qu'elles le soient dans le cadre du contrat de liquidité ou en couverture des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites, est faite en Note 9.1.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe ne détient directement aucune autre action cotée et n'investit pas dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le résultat financier du Groupe n'est donc pas directement et significativement impacté par la variation d'une quelconque action ou indice boursier.

/ Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Le ratio à respecter dans le cadre du crédit syndiqué signé en décembre 2018 est exposé en Note 7.4. Aussi, voir les notes 7.4 et 13 qui décrivent les opérations de refinancement intervenues post-clôture.

NOTE 7.4. Engagements liés aux financements accordés

Dans le cadre de la convention de crédit du 20 décembre 2018, ESI Group a consenti aux prêteurs le nantissement de 99,98 % des actions de la filiale française *Engineering System International* et de 100 % des actions des filiales allemandes ESI Software Germany GmbH et ESI ITI GmbH.

En 2022, ESI Group a obtenu l'accord des prêteurs pour opérer la fusion des entités juridiques allemandes, afin de simplifier son organisation juridique. Depuis lors, le nantissement des titres consenti aux prêteurs ne porte plus que sur 100 % des actions ESI Germany GmbH (société absorbante). Le nantissement de 99,98 % des actions de la filiale française *Engineering System International* est inchangé.

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la convention ou des documents de sûretés, ESI Group s'engage, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter le ratio Dette financière nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé tels que définis à la convention, dont les seuils à respecter sur la durée du contrat de crédit syndiqué sont progressivement dégressifs. Au 31 décembre 2023, le seuil à respecter est de 2,75 : sur la base des comptes consolidés annuels, le Groupe respecte ce ratio.

Le contrat de crédit syndiqué du Groupe prévoit des remboursements anticipés obligatoires en cas de cession d'actifs dans un délai de six mois suivant la date de réalisation des

cessions. Un waiver a été obtenu au cours du second semestre 2022 au titre des cessions réalisées en 2022 et 2023.

Les principaux contrats de financement du groupe prévoient, par ailleurs, des clauses de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle du capital. Un waiver a également été obtenu en 2023 dans le cadre du rachat de la majorité du capital d'ESI Group par Keysight Technologies.

En 2024, ESI Group a informé l'ensemble de ses prêteurs de sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des emprunts bancaires externes, pour un montant total de 21 millions d'euros, au plus tard le 30 avril 2024. Pour procéder à ces remboursements anticipés, ESI Group a utilisé ses ressources financières disponibles et une avance consentie par Keysight Technologies. (voir note 13 « Événements postérieurs à la clôture »)

Les engagements hors bilan financiers incluent également les créances de CIR au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, qui ont été affacturées respectivement fin 2020 pour 2 742 milliers d'euros, fin 2021 pour 2 831 milliers d'euros et fin 2022 pour 2 360 milliers d'euros. Les modalités de ces affacturages justifient de la non-comptabilisation de ces engagements en dette financière au bilan (contrats déconsolidants).

NOTE 8. IMPÔTS

NOTE 8.1. Impôts sur le résultat



Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués par entité ou Groupe fiscal sur la base des taux d'imposition applicables aux années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Les actifs et passifs d'impôts différés font l'objet d'un retraitement au niveau de chaque périmètre fiscal afin de présenter une position nette à l'actif ou au passif.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

Le Groupe compte deux groupes d'intégration fiscale :

- En France, dont la tête est la maison mère du Groupe, ESI Group ;
- En Grande-Bretagne, dont la tête de groupe est ESI UK.

/ 8.1.1. Détail de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts exigibles	(2 784)	(4 651)
Impôts différés	2 051	(4 184)
TOTAL	(733)	(8 835)

/ 8.1.2. Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat consolidé avant impôt	(11 583)	24 229
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	4	99
Taux d'impôt théorique	25,0 %	25,0 %
(Charge)/Profit d'impôt théorique	2 896	(6 033)
Effet des différences permanentes	(3 280)	(1 705)
Effet du report variable	39	(832)
Effet des différentiels de taux courant d'imposition mère/fille	(283)	(208)
Impôts différés actifs non constatés	(105)	(57)
Autres éléments		
IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT	(733)	(8 835)
Taux réel effectif	(6,33 %)	36,61 %

NOTE 8.2. Impôts différés

/ Impôts différés par base d'imposition

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs d'impôts différés		
Reports déficitaires	10 199	8 750
Différences temporaires liées aux traitements de la maintenance	1 869	988
Provisions engagements sociaux	1 782	1 593
Différences temporaires liées au personnel		
Provisions et autres retraitements	1 527	2 134
Compensation IDA/IDP*	(6)	(26)
Total actifs d'impôts différés	15 371	13 438
Passifs d'impôts différés		
Amortissements des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises		(25)
Amortissements dérogatoire	(357)	(357)
Autres retraitements	351	355
Compensation IDA/IDP	6	26
Total passifs d'impôts différés	—	—
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	15 371	13 438

Au 31 décembre 2023, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés aux bornes des périmètres d'intégration fiscale.

À fin 2023, les reports déficitaires ayant donné lieu à la constatation d'impôts différés actifs s'élèvent à 40,7 millions d'euros (34,4 millions d'euros à fin 2022). Ils concernent essentiellement les sociétés du périmètre d'intégration fiscale en France. Les reports déficitaires dont la récupération n'est pas probable à un horizon de 5 ans s'élèvent à 3,8 millions d'euros représentant 0,6 million d'euros d'impôts différés non reconnus au 31 décembre 2023.

/ Réconciliation impôts différés au bilan et au compte de résultat

(En milliers d'euros)	2023	2022
Impôts différés actifs nets à l'ouverture au 1^{er} janvier	13 438	18 538
Variation de périmètre		11
Impôts différés au compte de résultat	2 052	(4 184)
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 19 révisée)	153	(620)
Écarts de change sur impôts différés	(274)	(309)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS À LA CLÔTURE (31 DÉCEMBRE)	15 371	13 438

NOTE 9. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

NOTE 9.1. Capital, réserves et actions propres

Le capital social d'ESI Group est constitué d'actions ordinaires.



La rubrique « Réserve de conversion » enregistre les différences de conversion qui proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères et des écarts de conversion sur des transactions avec des filiales étrangères qui ont le caractère d'investissement à long terme.

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions propres et viennent en déduction des capitaux propres. Les résultats des cessions d'actions propres sont comptabilisés directement en capitaux propres.

/ Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social d'ESI Group s'établit à 18 283 milliers d'euros et est constitué de 6 094 431 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3 euros.

/ Distribution

ESI Group n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours de l'exercice écoulé.

/ Actions propres

Au cours de l'exercice le nombre d'actions propres détenues a diminué de 27 632 actions.

Le pourcentage d'auto-détention est de 5,4 % au 31 décembre 2023 contre 5,9 % au 31 décembre 2022. Le Groupe détient 331 469 actions propres acquises pour un coût historique de 7 496 milliers d'euros et présentant, au 31 décembre 2023, une valeur de marché de 51 046 milliers d'euros. Ces actions sont détenues dans le cadre de l'autocontrôle ; le contrat de liquidité en place au 31 décembre 2022 a été résilié le 31 octobre 2023.

/ Transactions avec les parties ne conférant pas le contrôle (minoritaires)

Les transactions avec les minoritaires sont comptabilisées directement en capitaux propres – se reporter aux Notes 3.1 et 3.2.

NOTE 9.2. Intérêts minoritaires

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts minoritaires.

NOTE 9.3. Résultat par action

Le tableau ci-dessous détaille le résultat net – part du Groupe par action :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
RÉSULTAT NET PART GROUPE	(12 314)	15 421
Résultat net par action (en unité monétaire : euro)	(2,14)	2,69
Nombre moyen d'actions (en unité)	5 765 816	5 724 205
Résultat net dilué par action (en unité monétaire : euro)	(2,14)	2,63
Nombre moyen d'actions diluées (en unité)	5 833 058	5 856 772

(a) Voir note 1.3.

Le seul effet dilutif correspond aux stock-options et aux actions gratuites accordées.

NOTE 10. AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF ET DU PASSIF

NOTE 10.1. Éléments de l'actif

/ 10.1.1. Autres actifs non courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dépôts et retenues de garantie	2 495	5 823
Autres actifs long terme	278	201
Titres non consolidés	25	99
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	2 799	6 123

Les dépôts de garantie concernent les locations immobilières, les affecturages des créances de crédit impôt recherche. La diminution constatée en 2023 correspond au solde de la créance sur la cession de CFD désormais classée en créances courantes (échéance à moins d'un an au 31 décembre 2023).

/ 10.1.2. Autres créances courantes

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Crédit impôt recherche (CIR)	2 507	2 831
Autres crédits d'impôts	951	1 984
TVA et autres créances	6 739	2 770
TOTAL DES AUTRES CRÉANCES COURANTES	10 197	7 585

Au 31 décembre 2023, la créance de CIR figurant à l'actif a essentiellement pour origine l'exercice 2022. L'augmentation des « autres créances courantes » correspond au solde de la créance sur la cession de CFD pour 3,258 millions d'euros au 31 décembre 2023, désormais à moins d'un an.

/ 10.1.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement des souscriptions à des logiciels en mode de SaaS et des contrats d'assurance, dont les abonnements et primes annuelles sont payés en début d'année.

NOTE 10.2. Éléments du passif

/ 10.2.1. Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes sociales	20 976	18 403
Dettes fiscales	7 783	7 467
Autres dettes courantes	2 524	4 400
DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES	31 284	30 274

Au 31 décembre 2023 les dettes fiscales correspondent essentiellement à des dettes de TVA à hauteur de 7 115 milliers d'euros (contre 2 246 milliers d'euros à fin 2022). En 2022, les dettes fiscales incluaient également d'une provision d'impôt à payer de 4 262 milliers d'euros (-768 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

/ 10.2.2. Provisions



Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que son montant peut être évalué de façon fiable.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Dotations	Reprises	Reclassements LT/CT	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2023
Remise en état de locaux	385	789	(130)		(39)		1 005
Risques divers	520	470	(131)		(22)	(4)	833
AUTRES DETTES ET PROVISIONS NON COURANTES	905	1 259	(261)		(61)	(4)	1 838
Risques sociaux et autres ^(a)	2 527	3 181	(1 039)		(7)		4 662
PROVISIONS PASSIFS COURANTS	2 527	3 181	(1 039)		(7)		4 662

(a) La provision correspond principalement au risque financier lié à la réorganisation du dispositif de distribution indirecte en Asie et aux coûts de départs, notamment dans le cadre de la restructuration du plan « OneESI 2024 – Focus to Grow ».

NOTE 11. PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée aux mandataires sociaux d'ESI Group se décompose de la façon suivante pour les exercices clos au 31 décembre 2023 (un mandataire social) et au 31 décembre 2022 (un mandataire social) :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Rémunération fixe	432	365
Rémunération variable	—	—
Primes de déplacement	—	—
Avantage en nature	9	11
Rémunération administrateur	—	10
TOTAL	441	386

Transactions avec les parties liées

Néant.

NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros, hors taxe)	2023						2022					
	KPMG		Ernst & Young		Total		KPMG		Ernst & Young		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
■ Émetteur	198	66 %	213	64 %	411	65 %	206	75 %	226	65 %	432	70 %
■ Filiales intégrées globalement	75	25 %	108	33 %	183	29 %	49	18 %	102	31 %	151	25 %
Sous-total	273	91 %	321	97 %	594	94 %	255	93 %	328	96 %	583	95 %
Services autres que la certification des comptes												
■ Émetteur	26	10 %	10	3 %	38	6 %	36	5 %	10	4 %	46	4 %
■ Filiales intégrées globalement	—	—	—	—	—	—	8	2 %	—	—	8	1 %
Sous-total	26	9 %	10	3 %	38	6 %	44	7 %	10	4 %	54	5 %
TOTAL	299	100 %	331	100 %	632	100 %	299	100 %	338	100 %	637	100 %

Le budget total des honoraires de certification des comptes individuels et consolidés de l'entité mère du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 560 milliers d'euros. Les services autres que la certification des comptes rendus à

l'émetteur correspondent essentiellement à des attestations émises sur récapitulatifs de coûts dans le cadre de projets cofinancés et à l'attestation sur les covenants bancaires.

NOTE 13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À la suite de l'acquisition du bloc de contrôle représentant 50,56 % du capital d'ESI Group, le 6 novembre 2023, Keysight Technologies a ouvert une Offre Publique d'Achat portant sur le solde des actions émises par ESI Group, sur la période allant du 1^{er} décembre 2023 au 8 janvier 2024. Cette opération a été suivie du retrait obligatoire finalisé le 26 janvier 2024, date à laquelle les titres d'ESI Group ont été radiés du marché Euronext Paris. Depuis cette date, Keysight Technologies Netherlands B.V détient la totalité du capital d'ESI Group.

Le 27 février 2024, ESI Group a adopté sa nouvelle forme juridique de société par actions simplifiée (S.A.S).

ESI Group a informé l'ensemble de ses prêteurs de sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des emprunts bancaires externes, pour un montant total de 21 millions d'euros, au plus tard le 30 avril 2024. Pour procéder à ces remboursements anticipés, ESI Group a utilisé ses ressources financières disponibles et un prêt de 12,7 millions d'euros consenti par Keysight Technologies.

À compter du 2 avril 2024, le siège social de la société ESI Group est transféré de l'« Immeuble Séville, 3 bis rue Saarinen, 94528 – Rungis CEDEX » au « 10 Avenue Aristide Briand – Bagneux 92220 ».

2024



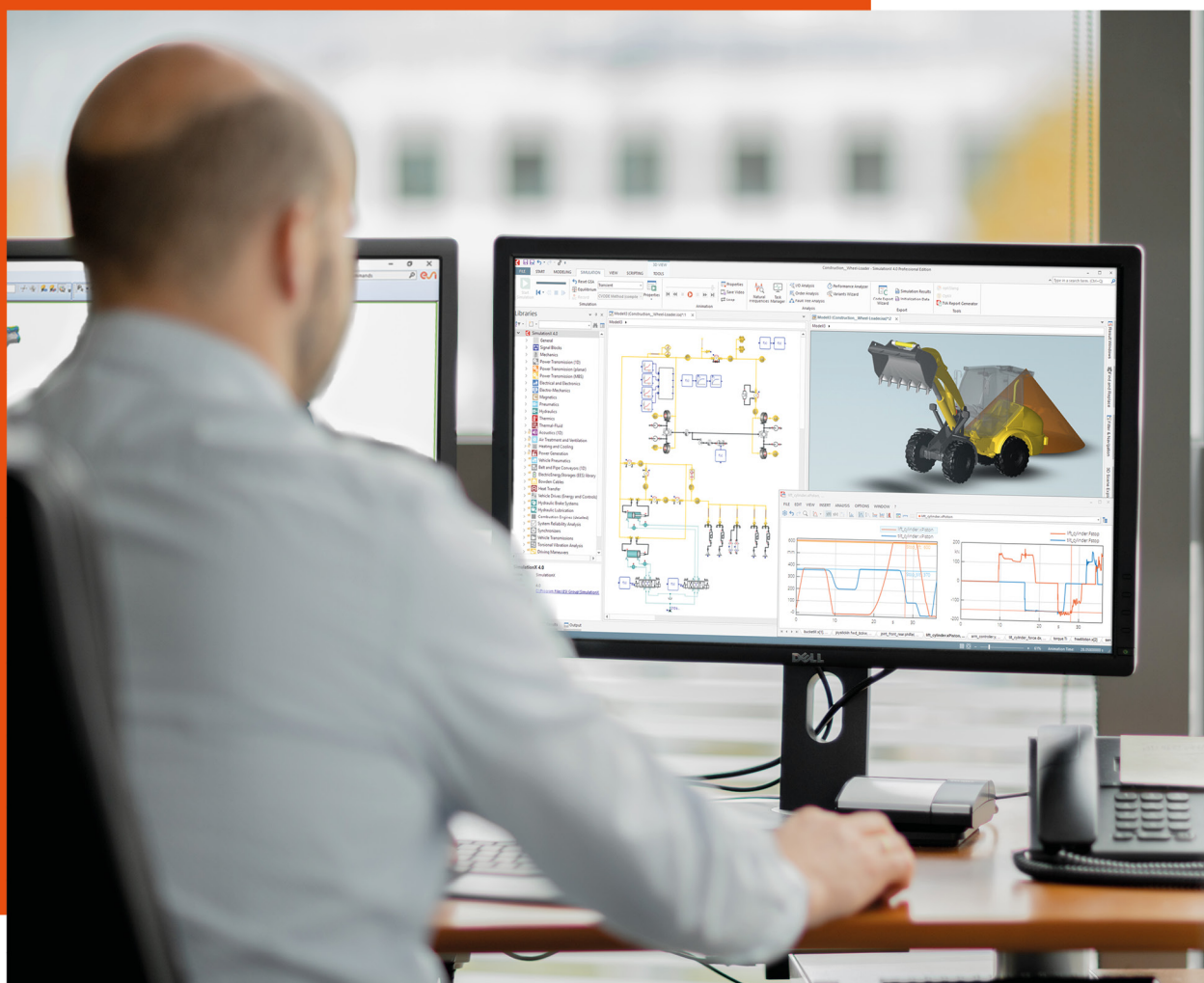
Certifié conforme le 26 juillet 2024
par Mme Romefort-Régnier,
Directrice Générale

RAPPORT DE GESTION

Exercice social 2023
(du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023)

DocuSigned by:

B9E68529A1554F9...



ESI GROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 18 542 088 €
Siège social : 10 Avenue Aristide Briand – Bagneux (92220)
381 080 225 R.C.S. NANTERRE

SOMMAIRE

1

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ 2

1.1. Activité de la Société	3
1.2. Activité de l'exercice 2023	4
1.3. Comptes consolidés	5
1.4. Recherche et développement (R&D)	8
1.5. Comptes annuels d'ESI Group	9
1.6. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	11
1.7. Perspectives d'avenir	15
1.8. Tableau récapitulatif des résultats des cinq derniers exercices de la société mère	15
1.9. Informations sur le capital de la Société	16
1.10. Informations au Comité Économique et Social	16
1.11. Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce	16

2

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2023, SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS RÉMUNÉRATIONS, POINT SUR LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LE MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 17

2.1. Composition du Conseil depuis le 17 mars 2023, date de publication du dernier Document d'Enregistrement Universel de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle du 29 juin 2023	18
2.2. Composition du Conseil après l'Assemblée Générale annuelle du 29 juin 2023	19
2.3. Évolution de la gouvernance liée au changement de contrôle de la Société	19
2.4. Rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 et de janvier 2024	21
2.5. Situation des mandats des commissaires aux comptes	22

3

ÉTATS FINANCIERS 23

3.1. États financiers consolidés	24
3.2. Comptes annuels d'ESI Group	60

PRÉAMBULE

Dans le présent document, la société ESI Group est désignée ci-après « ESI Group », la « Société » ou la « société mère ». La Société ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées sont désignées ci-après le « Groupe », le « groupe ESI » ou « ESI ».

Keysight Technologies Netherlands B.V., actionnaire unique et Présidente de la société ESI Group a établi, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé, les résultats et perspectives d'avenir.

Le présent rapport au titre de l'exercice 2023, établi en application des dispositions de l'article L. 227-1 du Code de commerce, représente le premier rapport de gestion de la société sous sa nouvelle forme juridique de société par actions simplifiée.

Il est dès lors rappelé la chronologie des différentes évolutions dans la gouvernance de la Société liées au changement de contrôle intervenu au cours de l'exercice 2023 :

28 juin 2023 : le conseil d'administration de la Société a accueilli favorablement un engagement de négociations exclusives, annoncé le lendemain, entre la société Keysight et les principaux actionnaires de la Société portant sur l'acquisition d'un bloc de contrôle du capital d'ESI Group, suivi d'une offre publique d'achat obligatoire.

Préalablement à l'annonce et ce, afin d'éviter tout conflit d'intérêt dans le cadre de l'acquisition et conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le Conseil d'administration de la Société a constitué en date du 8 juin 2023, un comité ad hoc (voir la composition en section 2), lequel a été chargé de suivre et faciliter les travaux du cabinet Finexsi, représenté par M. Peronnet (ci-après, l'« Expert indépendant »), et de préparer un projet d'avis motivé sur les mérites de l'offre publique d'achat portant sur l'intégralité du capital de la Société (ci-après l'« Offre »), ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

19 septembre 2023 : le comité social et économique d'ESI Group a donné un avis favorable sur ce projet d'acquisition hors marché d'un bloc de contrôle d'actions de la Société et sur l'Offre qui en résulte.

22 septembre 2023 : le contrat de cession d'actions portant sur l'acquisition d'un bloc de contrôle du capital d'ESI Group, représentant au total 50,6 % du capital social d'ESI Group et 55,7 % de ses droits de vote théoriques moyennant un prix de 155 euros par action en espèces, a été signé avec les principaux actionnaires.

3 novembre 2023 : suite à l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, cette acquisition par Keysight Technologies Inc., par l'intermédiaire de sa filiale détenue intégralement Keysight Technologies Netherlands B.V. (ci-après, « Keysight »), devient effective.

28 novembre 2023 : la Société Keysight reçoit le visa de l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après, l'« AMF ») déclarant conforme l'Offre.

30 novembre 2023 : la Société annonce de l'ouverture de l'Offre du 1^{er} décembre 2023 (inclus) au 8 janvier 2024 (inclus).

10 janvier 2024 : l'AMF annonce les résultats définitifs de l'Offre selon lesquels, à l'issue du règlement-livraison de l'Offre, intervenant le 18 janvier 2024, Keysight détient un total de 6 055 000 actions ESI Group représentant 98,2 % du capital et 96,4 % des droits de vote théoriques d'ESI Group.

26 janvier 2024 :

■ Retrait obligatoire portant sur les actions non apportées à l'Offre représentant 1,84 % du capital d'ESI Group (et au plus 3,62 % des droits de vote), lesquelles sont transférées à Keysight Technologies Netherlands BV en contrepartie du dépôt des fonds correspondants sur un compte bloqué ouvert dans les livres de CIC Market Solutions de marché pour une durée de dix ans à compter du 26 janvier et dont l'indemnisation reste fixée à la même valeur de 155 euros par titre ESI Group.

À l'expiration du délai susmentionné, les fonds non réclamés sont transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations et pourront être réclamés à tout moment par les intéressés sous réserve de la prescription trentenaire au profit de l'État français.

■ Radiation des titres ESI Group du marché Euronext Paris.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE



1.1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	3
1.1.1. Éditeur/Distributeur de logiciels (activité de Licences)	3
1.1.2. Les prestations de conseil (activité de Services)	4
1.2. ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2023	4
1.3. COMPTES CONSOLIDÉS	5
1.3.1. Chiffres clés	5
1.3.2. Définition des informations financières	7
1.3.3. Commentaires sur les résultats	7
1.3.4. Situation financière	8
1.4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D)	8
1.4.1. La politique de recherche et de développement	8
1.4.2. Coûts de recherche et développement	8
1.4.3. Propriété intellectuelle (hors marques)	9
1.5. COMPTES ANNUELS D'ESI GROUP	9
1.5.1. Présentation des comptes annuels d'ESI Group	9
1.5.2. Affectation du résultat de l'exercice	10
1.6. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	11
1.6.1. Environnement de contrôle	11
1.6.2. Organisation du contrôle interne	12
1.6.3. Maîtrise des risques	14
1.7. PERSPECTIVES D'AVENIR	15
1.8. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	15
1.9. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ	16
1.10. INFORMATIONS AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	16
1.11. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE	16

Fondé en 1973, ESI Group envisage un monde où l'industrie s'engage à obtenir des résultats audacieux, en répondant à des préoccupations de premier ordre – impact environnemental, sécurité et confort pour les consommateurs et les travailleurs, modèles économiques adaptables et durables.

ESI est un pionnier des solutions de prototypage virtuel, fournissant des solutions logicielles pour résoudre des problèmes de simulation critiques et complexes à grande échelle. Nos logiciels de prototypage virtuel reproduisent fidèlement le développement, les

essais et la fabrication des produits à l'aide de simulations virtuelles, dans les secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale, de l'énergie et de l'industrie lourde, ce qui permet à nos clients d'économiser du temps, des ressources et de l'argent en évitant des essais physiques coûteux et limités. ESI est présente dans environ 20 pays, emploie environ 1 000 personnes dans le monde et a réalisé un chiffre d'affaires de 130 millions d'euros en 2023.

ESI a son siège social en France.

1.1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La vision stratégique d'ESI est d'être un partenaire logiciel de premier plan sur certains marchés de tests virtuels, en tirant parti de sa propriété intellectuelle en matière de physique prédictive et de sa plateforme de chaînage pour permettre à l'industrie d'être propre, sûre et productive.

Le modèle économique d'ESI repose sur deux piliers essentiels : l'octroi de licences de logiciels et des services de conseil. Grâce à ses logiciels de pointe, l'entreprise offre des solutions de simulation performantes et prédictives pour les produits et les actifs industriels, permettant l'identification de processus de fabrication optimaux ainsi que l'expérimentation de produits en amont grâce à

la réalité virtuelle immersive. En outre, ESI développe des solutions innovantes pour le suivi en temps réel du vieillissement des produits, afin d'aider ses clients à optimiser leur production et à améliorer la qualité de leurs produits tout en réduisant les coûts opérationnels. Ainsi, à chaque étape de la production, les solutions d'ESI permettent à ses clients d'accélérer leur mise sur le marché, de réduire les risques, d'améliorer la qualité de leurs produits tout en minimisant leur empreinte environnementale. En combinant expertise et technologie de pointe, ESI est un partenaire de choix pour les entreprises souhaitant optimiser leur production et leur compétitivité.

1.1.1. Éditeur/Distributeur de logiciels (activité de Licences)

L'activité licences est la principale activité du Groupe avec 89 % du chiffre d'affaires en 2023. Les logiciels sont commercialisés sous forme de licences d'utilisation propres basées, pour la plupart, sur une contractualisation annuelle qui génère de facto une forte récurrence des revenus.

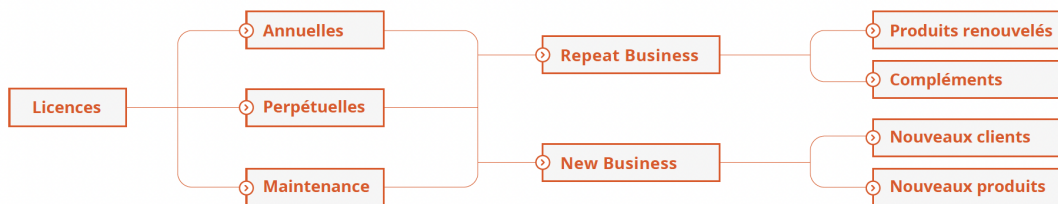
La forte valeur ajoutée des solutions d'ESI réside dans la mobilisation de l'expertise unique de ses équipes techniques, qui maîtrisent parfaitement les domaines de la multi-physique, de la multi-matériaux ainsi que des méthodologies de simulation complexes. Afin de garantir une qualité optimale de ses solutions, l'approche d'ESI Group implique des travaux de recherche et développement réalisés par ses propres équipes de Recherche, aussi bien in situ que dans le cadre de partenariats stratégiques.

La distribution des produits est réalisée dans le monde entier très majoritairement par, vente directe.

L'activité Licences est décomposée comme suit :

- Soit selon le type de contrat :
 - **Licences annuelles** – contrat de licence d'utilisation renouvelable annuellement qui intègre les prestations de maintenance – ce type de contrat est prépondérant,

- **Contrat de maintenance** – la maintenance correspond aux mises à jour et au support technique et est facturée à partir de la deuxième année dans le cadre d'un contrat de licence dite perpétuelle. Les revenus de la maintenance à partir de la seconde année sont reconnus comme du logiciel (maintenance),
- **Licences long terme** – contrat de licence sur le long terme (« *Paid-Up Licences* » pour la durée de protection légale) qui intègre des prestations de maintenance pour une période d'un an renouvelable ;
- Soit selon un critère de nouveauté vis-à-vis du client :
 - **Le « Repeat Business »** comprend les renouvellements d'une année sur l'autre par les clients mais également les capacités complémentaires achetées pour un logiciel déjà installé chez un client existant,
 - **Le « New Business »** est composé quant à lui des nouveaux clients et des nouveaux produits achetés par un client existant.



1

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

En s'alignant sur les meilleures pratiques du secteur, le Groupe évalue sa performance grâce à l'utilisation d'un indicateur de performance clé (KPI) fiable : le Revenu Récurrent Annuel (ARR). Cet indicateur est défini comme étant : l'ensemble du chiffre d'affaires des contrats de licences (incluant les prestations de maintenance) à l'exclusion du chiffre d'affaires des licences perpétuelles et avant variations du chiffre d'affaires différé. En 2023, l'ARR du groupe s'est élevé à 110,9 millions d'euros en croissance de 11 %.

L'approche du groupe est basée sur la construction de relations étroites et durables qui répondent aux besoins spécifiques des clients qui cherchent à intégrer avec succès le Prototypage Virtuel dans diverses industries (par exemple avec Renault-Nissan, Volkswagen, ou Honda dans l'Automobile, Boeing ou Safran dans l'Aéronautique).

Cette approche est à l'origine de la durabilité du modèle économique d'ESI Group, visible dans sa performance en termes de récurrence et sa capacité à renouveler ses contrats avec ses clients.

1.1.2. Les prestations de conseil (activité de Services)

En complément de son activité principale d'édition et de distribution de logiciels, le Groupe exerce une activité de prestations de conseil directement liée au Prototypage Virtuel.

L'activité Services, qui a représenté 11 % du chiffre d'affaires en 2023, comprend les prestations de conseil et les autres services.

Les prestations de conseil couvrent les trois domaines suivants :

- **Les études d'ingénierie** : études conjointes industrielles visant à développer, dans le cadre de partenariats avec de grands groupes industriels, l'industrialisation de nouvelles applications à fort potentiel économique, et dont la validité technologique a été établie antérieurement. Le Groupe facture le coût des prestations de service à son partenaire, mais il autofinance ses développements logiciels et en conséquence conserve les droits de propriété sur les produits logiciels développés ou modifiés ;

- **Le Field Services** : services d'accompagnement de l'activité Licences (formation et assistance technique hors site et sur site) ;
- **Le Contracting** : études, en particulier les études d'application (vérification de la conception et essais virtuels de performance de produits industriels). Ces interventions sont généralement facturées sur la base du temps passé (forfait ou régie), à l'exception des prestations d'assistance téléphonique qui peuvent rentrer dans le cadre du support au contrat de licence annuel pour l'utilisation des logiciels ;



1.2. ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2023

Faits marquants de l'exercice 2023 – Plan stratégique triennal : « OneESI 2024 – Focus to Grow » et Offre publique d'achat par Keysight Technologies

Au cours de l'année 2023, ESI a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique triennal « OneESI 2024 – Focus to Grow » dévoilé pour la première fois en octobre 2021.

2022 avait constitué une première étape importante, marquée par une progression des résultats, le lancement d'une refonte de l'offre commerciale d'ESI et le recentrage de son activité avec, en particulier, la cession d'une suite de logiciels dans le domaine de la simulation des fluides (« CFD »), le 13 juillet 2022 et de celle des actifs SCILAB, le 27 juillet 2022.

La concentration sur les activités de son cœur de métier s'est poursuivie au premier semestre 2023 avec la cession du logiciel Systus et des services d'ingénierie associés à Framatome, un acteur international du secteur de l'énergie nucléaire, annoncée le 17 avril 2023. Cette activité représentait 1,2 million d'euros de chiffre d'affaires de licences, 3,2 millions d'euros de chiffre d'affaires de services de consulting associés en 2022 et employait 27 personnes. ESI a par ailleurs résilié un contrat de distribution indirecte dans le domaine Aéronautique de ses produits en Chine, avec effet au 25 août 2023.

En 2023, ESI a mis en œuvre un processus concurrentiel de réorganisation de son capital, sous l'égide de son conseil d'Administration, afin d'assurer la poursuite de la croissance dans un environnement mondial en évolution rapide.

C'est dans ce contexte que, le 28 juin 2023, Keysight est entré en négociations exclusives avec les actionnaires principaux d'ESI Group représentant 50,56 % de son capital social (les « Cédants »), en vue de l'acquisition par Keysight de la totalité de la participation des Cédants (le « Bloc de Contrôle »).

En intégrant ESI Group dans son portefeuille de design et test électroniques, Keysight entend étendre davantage ses capacités de prototypage virtuel dans le secteur de l'ingénierie assistée par ordinateur, permettant aux clients d'accélérer la mise sur le marché, de réduire les coûts opérationnels, tout en réduisant leur empreinte environnementale.

Le conseil d'administration d'ESI Group a accueilli favorablement et à l'unanimité la transaction proposée le 28 juin 2023 et le Comité Social et Économique de l'Entreprise ESI Group a, à son tour, donné un avis favorable le 19 septembre 2023. À la suite de l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, l'acquisition du bloc de contrôle par Keysight Technologies Netherlands B.V., dont le capital est entièrement détenu par Keysight Technologies au prix de 155 euros par action est intervenue le 3 novembre 2023.

Comme annoncé, Keysight Technologies a ensuite ouvert l'Offre Publique d'Achat (sous visa de l'AMF obtenu le 28 novembre 2023) portant sur le solde des actions émises par ESI Group, sur la période allant du 1^{er} décembre 2023 au 8 janvier 2024.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a enregistré une baisse de -2,6 % de son chiffre d'affaires à 130,4 millions d'euros (mais une croissance de +5,8 % à périmètre et changes constants, compte tenu de l'impact des cessions et de la dépréciation des devises, dont le yen japonais) et une croissance de sa marge brute et opérationnelle (13,4 %).

1.3. COMPTES CONSOLIDÉS

Les éléments financiers consolidés ont été établis conformément au référentiel IFRS.

Des indicateurs non-IFRS sont utilisés par le Management pour évaluer les performances opérationnelles du Groupe, telles qu'elles sont définies et présentées dans le cadre de son plan stratégique triennal. Ils sont présentés dans le paragraphe 1.3.2. Ces informations ne se substituent pas aux indicateurs IFRS.

1.3.1. Chiffres clés

1.3.1.1. Tableau synthétique des chiffres clés

(En millions d'euros)	2023	2022	Variation à taux courants	Variation à taux constants
Chiffre d'affaires total	130,4	133,9	(2,6%)	0,4%
Licences	115,9	114,0		
Services et autres	14,2	19,9		
Marge brute	105,7	106,2	2,3%	2,2%
En % du CA	81,1%	79,3%		
EBIT ajusté ^(a)	17,5	17,8	1,0%	(5,0%)
En % du CA	13,4%	13,3%		
Résultat opérationnel	(9,1)	25,4	n.a.	n.a.
Résultat financier	(2,5)	(1,3)		
Impôt sur les sociétés	(0,7)	(8,8)		
Résultat net	(12,3)	15,4		
En % du CA	(9,4%)	11,5%		
Trésorerie brute	39,7	41,6		
Dette financière nette ^(b)	(16,1)	(7,3)		
Gearing ^(c) (en %)	(20,0%)	(8,0%)		

(a) Voir paragraphe 1.3.2.

(b) Dette financière nette : Dette financière brute sous déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(c) Gearing : ratio de dette financière nette/capitaux propres.

1.3.1.2. Chiffre d'affaires par zone géographique

Les zones géographiques correspondent au découpage économique de l'entreprise :

- Europe, Moyen-Orient et Afrique ;
- Asie-Pacifique ;
- Amériques.

	2023 (1 ^{er} janv.-31 déc.)		2022 (1 ^{er} janv.-31 déc.)		2021 (1 ^{er} janv.-31 déc.)	
	(En milliers d'euros)	(En % du total)	(En milliers d'euros)	(En % du total)	(En milliers d'euros)	(En % du total)
Chiffre d'affaires						
Europe, Moyen-Orient et Afrique	73 324	56,2 %	62 148	46,4 %	61 860	46,7 %
Asie-Pacifique	38 452	29,5 %	49 653	37,1 %	49 716	37,5 %
Amériques	18 656	14,3 %	22 116	16,5 %	21 003	15,8 %
TOTAL	130 432	100,0 %	133 918	100,0 %	132 578	100,0 %

Les chiffres sont à périmètre courant.

Le chiffre d'affaires l'année 2021 a été retraité, voir note 4.1 de l'annexe aux Comptes consolidés du Document d'Enregistrement Universel 2022.

À l'image des années précédentes, le Groupe a maintenu une forte implantation internationale avec plus de 89 % de son chiffre d'affaires réalisé hors de France.

1 SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

COMPTES CONSOLIDÉS

1.3.1.3. Chiffre d'affaires par secteur industriel

Orienté vers les besoins de ses clients, ESI a réorganisé ses solutions par industries en priorisant les quatre secteurs industriels présentés ci-après.

/ L'industrie « Automobile et Transports terrestres »

ESI accompagne l'industrie automobile à travers ses grandes transformations digitales depuis les années 1980 avec notamment l'invention du crash-test virtuel réalisé avec un consortium de fabricants automobiles allemands en 1985.

Dans la course pour mettre sur le marché des véhicules électriques, autonomes et connectés, les équipementiers sont confrontés à un véritable défi : pour maintenir leur rentabilité et leur croissance, ils doivent accroître l'efficacité du paradigme de transport existant tout en accélérant la mise sur le marché de leurs concepts de nouvelle génération. Les technologies de simulation de pointe sont déjà largement utilisées dans le secteur. Pourtant, les tâches à accomplir restent si complexes qu'un surcroît de liberté et de certitude dans le développement de véhicules est devenu un avantage concurrentiel certain.

ESI accompagne les acteurs de cette industrie pour les aider à :

- Inventer le futur de la mobilité ;
- Tenir leurs délais de production toujours plus courts ;
- Garantir la sécurité et l'efficacité des interventions des opérateurs.

Principaux clients : Alstom Transport, Daimler, FAW Group Corporation, Fiat Chrysler Automobiles, Ford Motor Company, General Motors, Gestamp Group, Honda, HKMC, Mercedes-Benz, PSA, Renault-Nissan, Shanghai Automotive Industry Corporation, TATA Group, Toyota, TRW Automotive, Volkswagen Group, Faurecia, Volvo Group, Benteler, Autoliv, ZF et Yanfeng.

/ L'industrie « Aérospatiale, Défense et Navale »

Au cours de la dernière décennie, les constructeurs aéronautiques ont mené une course à la production en grande série, retardant souvent l'adoption de technologies numériques intelligentes. Aujourd'hui, en pleine pandémie de la Covid-19, la chute soudaine de leurs carnets de commandes signe un coup d'arrêt qui leur permet de prendre le temps nécessaire pour préparer les transformations structurelles indispensables. Investir dans les technologies 4.0 pour développer les capacités numériques existantes peut sembler être un effort financier supplémentaire dans cette période si particulière, mais il s'agit d'un choix stratégique pour anticiper la reprise d'activité, à la fois pour les constructeurs comme pour les fournisseurs.

Principaux clients : Airbus Group, Boeing, Bombardier, Embraer, BAE, Rolls-Royce, Safran, Raytheon Technologies (Pratt & Whitney),

General Electric, Honeywell, PCC, ALCOA, NASA, Northrop Grumman, Bell Flight, Joby, Lilium.

/ L'industrie manufacturière

Des engins de chantier aux engins forestiers, machines agricoles, chariots élévateurs, appareils de levage et de manutention, machines de formage de tôle, ou encore machines d'extraction minière – les fabricants de machines industrielles doivent relever de nombreux défis liés non seulement à la conception mais aussi à la fabrication et à l'exploitation de leurs produits. Leur but est de fournir des machines plus sûres, plus écologiques, et plus productives, en contrôlant leurs coûts et leurs délais, grâce à des processus de collaboration efficaces. Destinées aux industries de transformation et à l'industrie lourde, les solutions d'ESI couvrent d'autres besoins de simulation liés aux industries manufacturières, tout en s'engageant à des niveaux de performances sur toute la durée de vie de leurs produits, même dans les conditions d'utilisation les plus difficiles.

Pour ce secteur, ESI accompagne ses clients pour les aider à :

- Garantir la sécurité et productivité des opérations humaines lors des opérations de fabrication et de maintenance ;
- Dépasser leurs attentes lors de la conception de leurs produits ;
- Atteindre un objectif de zéro défaut de fabrication et de zéro interruption des opérations.

Principaux clients : Arcelor Mittal, Baker Hughes, Caterpillar, Cummins, John Deere, Kion Group, Komatsu, Mahindra, Nippon Steel, Sumitomo, ThyssenKrupp.

/ L'industrie « Énergie »

Les clients d'ESI du secteur de l'énergie et de l'électricité sont confrontés à un certain nombre de défis en constante évolution, qui vont de la résolution des problèmes de sécurité, d'environnement et de durabilité à la gestion des risques financiers et au renforcement des exigences techniques. Les industriels doivent se conformer à des exigences réglementaires toujours plus complexes tout en améliorant leur efficacité opérationnelle. Résoudre ces problèmes nécessite de s'appuyer sur des méthodologies de modélisation technique ad hoc qui doivent traiter avec précision les événements opérationnels et accidentels applicables aux installations de production et de transport. Par conséquent, une modélisation réaliste efficace est primordiale pour rester compétitif et exiger un niveau élevé d'innovation.

Pour ce secteur, ESI accompagne ses clients pour les aider à :

- Assurer un fonctionnement optimal des nouvelles installations tout en maîtrisant les coûts et en respectant des normes de sécurité ;
- Piloter la rentabilité et prévoir l'extension de la durée de vie des installations opérationnelles ;
- Maîtriser les coûts de démantèlement.

Principaux clients : EDF, Framatome, GDF, General Electric, Japan Atomic Energy Agency, Samsung, Siemens.

En 2023, l'activité dans les quatre principaux secteurs industriels représente approximativement 95 % du chiffre d'affaires licences (avant chiffre d'affaires différés), et enregistre notamment une croissance de 10 % du secteur automobile par rapport à 2022. Les secteurs industriels se répartissent comme suit :

Chiffre d'affaires en %	2023	2022	vs.
Automobile et transports terrestres	68,3 %	62 %	9,7 %
Aéronautique, Défense & Naval	12,3 %	14 %	(14,0 %)
Industries manufacturières	11,0 %	11 %	(2,9 %)
Énergie	3,5 %	4 %	(4,1 %)
Autres	4,8 %	8 %	(42,5 %)

1.3.2. Définition des informations financières

Dans l'ensemble du document, le Groupe fait référence à des informations et variations à taux de change constant (« **taux constants** »), en vis-à-vis des évolutions à taux courants car les objectifs stratégiques pluri-annuels sont établis à taux constants. Le retraitement de l'effet change consiste à calculer aux taux de change de l'année précédente les agrégats de l'année en cours.

Afin de tenir compte de l'arrêt des activités en Russie en 2022, de la cession d'actifs dans le domaine de la simulation des fluides (« CFD ») le 13 juillet 2022, et de la cession du logiciel Systus le 17 avril 2023, les chiffres d'affaires et coûts correspondants ont été exclus dans les indicateurs intitulés « **périmètre constant** ».

En s'alignant sur les pratiques du secteur, le Groupe évalue la progression de son chiffre d'affaires grâce à l'utilisation d'un indicateur de performance clé (KPI) fiable : le Revenu Récurrent Annuel (« **Annual Recurring Revenue** » ou « **ARR** »). Cet indicateur est défini comme étant l'ensemble du chiffre d'affaires des contrats de licences (incluant les prestations de maintenance) à l'exclusion du chiffre d'affaires des licences perpétuelles et avant variations du chiffre d'affaires différé (voir note 1.4.1. du présent document).

L'**EBIT ajusté** et la **marge d'EBIT ajustée** sont deux indicateurs non-IFRS utilisés par le management pour évaluer les performances opérationnelles du Groupe, telles qu'elles sont définies et présentées dans le cadre de son plan stratégique triennal. Ces indicateurs ne se substituent pas aux indicateurs IFRS. L'EBIT ajusté et la marge d'EBIT ajustée excluent les éléments suivants :

- Dépenses liées à la rémunération basée sur des actions ;
- Charges de restructuration ;
- Dépréciation d'actifs incorporels ;
- Amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions ;
- Application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location ;
- Autres éléments non récurrents et spéciaux non liés à des opérations courantes, incluant les plus et moins-values nettes de cessions.

L'EBIT ajusté a été présenté pour la première fois lors de l'annonce du plan stratégique, le 5 octobre 2021.

Le tableau de passage ci-après présente la construction des indicateurs non-IFRS à périmètre courant et périmètre constant.

<i>(En millions d'euros)</i>	2023 Périmètre courant	2023 Périmètre constant	2022 Périmètre courant	2022 Périmètre constant
Chiffre d'affaires	130,4	128,5	133,9	125,2
Résultat Opérationnel (EBIT)	-9,1	-10,3	25,4	21,3
<i>Marge d'EBIT (IFRS) en % du chiffre d'affaires</i>	<i>(7,0 %)</i>	<i>(8,0 %)</i>	<i>19,0 %</i>	<i>17,0 %</i>
■ Impact de l'application IFRS 16	0,2	0,2	0,5	0,5
EBIT avant IFRS 16	(9,3)	(10,5)	25,0	20,8
■ Restructuration	0,0	0,0	2,7	2,5
■ Autres éléments non récurrents	19,3	19,3	(15,5)	(15,5)
■ Rémunération basée sur des actions	6,8	6,8	3,5	3,5
■ Dépréciation & amortissement d'actifs incorporels liés à des acquisitions	0,4	0,4	1,4	1,4
■ Participation exceptionnelle des salariés liée aux cessions de Systus & CFD	0,3	0,3	0,7	0,7
EBIT ajusté	17,5	16,4	17,8	13,4
<i>Marge d'EBIT ajustée en % du chiffre d'affaires</i>	<i>13,4 %</i>	<i>12,7 %</i>	<i>13,3 %</i>	<i>10,7 %</i>

1.3.3. Commentaires sur les résultats

Le chiffre d'affaires de l'année 2023 est en baisse de -2,6 % (+0,4 % à taux de change constant) pour atteindre 130,4 millions d'euros. Cette évolution a été principalement portée par l'activité licences à 115,7 millions d'euros (représentant 89% du chiffre d'affaires annuel contre 85 % en 2022). Le Revenu Récurrent Annuel (chiffre d'affaires des contrats de licences, hors contrats de licences payées d'avance et libre de redevance et avant variations du chiffre d'affaires différé) a augmenté de +2,8 % (+5,4% à tcc) pour atteindre 106,8 millions d'euros (contre 103,9 millions d'euros en 2022). Le taux de renouvellement des licences s'établit à 95,8 % contre 91,0 % en 2022. À l'inverse, le chiffre d'affaires des licences payées d'avance et libre de redevance diminue de -51,9 % à 4,9 millions d'euros contre 10,2 millions d'euros en 2022. L'impact du chiffre d'affaires différé est de 0,1 millions d'euros (1,0 million d'euros en 2022).

Hors effets de périmètre (cession de CFD, arrêt des activités en Russie et Biélorussie en 2022, cession de Systus en 2023) et à taux de change constant, le chiffre d'affaires 2023 enregistre une progression de +5,8 %, en ligne avec les objectifs de croissance attendus par le Groupe. Cette performance traduit la réussite de la stratégie d'ESI, focalisée sur la vente de licences annuelles récurrentes.

La croissance du chiffre d'affaires est assortie d'une évolution maîtrisée des coûts dans un environnement inflationniste. L'EBIT ajusté s'élève à 17,5 millions d'euros (soit une marge d'EBIT ajusté de 13,4 %), en légère progression par rapport à 2022. Hors effets de périmètre (cession de CFD, arrêt des activités en Russie et Biélorussie, cession de Systus), la marge d'EBIT ajustée progresse de 3 millions d'euros (soit 12,7 % contre 10,7 % en 2022).

Le résultat financier est une charge de -2,5 millions d'euros en 2023 (-1,3 million d'euros un an plus tôt). Son évolution provient essentiellement de la diminution du résultat de change (perte de -1,1 million d'euros en 2023 contre un produit de 0,3 million d'euros en 2022). Après prise en compte d'une charge d'impôts sur les résultats de -0,7 million d'euros (contre -8,8 millions d'euros en 2022), le résultat net s'établit à -12,3 millions d'euros.

1.3.4. Situation financière

En 2023, ESI Group a renforcé son bilan et enregistré une croissance de trésorerie nette (trésorerie disponible sous déduction des dettes financières, hors impact d'IFRS 16) qui s'établit à 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre +7,3 millions d'euros un an plus tôt. Le *gearing* (endettement net rapporté aux capitaux propres) est de -20,0 % contre -8,0 % à la fin de l'exercice précédent.

La dette financière brute diminue de -10,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2023 pour s'établir à 23,6 millions d'euros (contre 34,3 millions d'euros à fin 2022) et inclut 10,2 millions d'euros de prêts garantis par l'État. L'enveloppe disponible de crédit renouvelable de 10 millions d'euros n'est pas utilisée à fin 2023.

La trésorerie du Groupe s'établit à 39,7 millions d'euros (contre 41,6 millions d'euros à fin 2022). L'évolution -1,9 million d'euros s'explique principalement par :

- Des flux de trésorerie générés par l'exploitation à hauteur de 10 millions d'euros contre 7 millions d'euros en 2022. La variation s'explique principalement par une nette amélioration du BFR, et qui tient compte des décaissements conjoncturels liés aux restructurations annoncées en octobre 2021 ;
- Un niveau d'investissements courants de -2,9 millions d'euros contre -1,6 million d'euros en 2022 ;
- Des éléments financiers, tels que le paiement de l'échéance annuelle du crédit syndiqué à hauteur de 7 millions d'euros et des échéances trimestrielles du Prêt Garanti par l'État et autres emprunts (4,2 millions d'euros), et par ailleurs des rachats d'actions propres ainsi que des encaissements sur la cession de Systus.

Au 31 décembre 2023, ESI Group détenait par ailleurs 5,4 % de son capital en actions « auto-détenues ».

1.4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D)

1.4.1. La politique de recherche et de développement

La politique de R&D s'applique à différents niveaux en fonction de la maturité des technologies et du marché visé :

- En étroite collaboration avec les clients et utilisateurs pour les produits existants afin d'assurer la maintenance des produits, d'intégrer des améliorations et d'enrichir les fonctionnalités pour répondre aux attentes de la base installée ainsi que pour conquérir de nouveaux clients ;
- En industrialisant des innovations techniques, matérielles ou encore dans les modes d'utilisation (réduction de modèle, nouvelles générations de processeurs, Cloud, etc.) afin de délivrer de nouveaux produits répondant à un besoin confirmé du marché et d'assurer une adoption plus rapide de ces produits en milieu industriel ;
- Au travers de contrats de recherche avec des partenaires industriels, académiques et institutionnels (chaires académiques, projets européens, projets de co-création) afin de démontrer la viabilité de nouvelles technologies ou la pertinence de solutions dans de nouveaux domaines d'application ou pour répondre à de nouvelles exigences industrielles.

L'organisation Products and Technology d'ESI donne la priorité à ces investissements en fonction des opportunités du marché. Sur les sujets d'innovation les plus avancés, ESI réduit les risques grâce au cofinancement et au crédit d'impôt recherche en France (CIR).

De plus, les équipes adoptent une approche duale spécifique/générique pour répondre à ces différents objectifs :

- Assurer la généricité du produit et de ses composants pour couvrir de multiples besoins dans de multiples segments industriels ;
- Maximiser les synergies entre produits pour faciliter les sorties de nouvelles versions compétitives et économiques et minimiser les efforts de maintenance ;
- Assurer une compétitivité et une productivité des produits en ciblant des applications et solutions métiers spécifiques à fort potentiel.

1.4.2. Coûts de recherche et développement

Le détail des coûts est présenté en Note 6.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les effectifs R&D du Groupe se répartissent sur trois continents autour de pôles de compétences spécifiques de haut niveau en Europe (principalement la France, l'Allemagne et la République

tchèque), l'Asie (Inde), l'Amérique (États-Unis) et en fonction de la proximité des clients. Cette répartition permet un meilleur équilibre humain et financier en réduisant la dépendance aux effets de changes et en optimisant les charges associées.

1.4.3. Propriété intellectuelle (hors marques)

L'essentiel des propriétés intellectuelles de la Société est constitué de logiciels protégés par le droit d'auteur, et de bases de données protégées par des lois spécifiques concernant les producteurs de bases de données au sein de l'Union européenne (UE) et par le droit de la concurrence en dehors de l'UE.

La propriété de tous les travaux de développement commandés et réalisés par les filiales d'ESI Group est transférée à la Société. Les produits d'ESI Group sont soit détenus directement par la Société, soit édités par la Société dans le cadre de contrats d'édition (notamment avec des sociétés affiliées qui ont d'abord développé certains produits et en sont toujours propriétaires).

La plupart des produits logiciels et des bases de données édités par la Société appartiennent à ESI Group.

La Société est bénéficiaire de contrats d'édition pour les quelques produits qui appartiennent à des tiers autres que des sociétés affiliées. Ces produits représentent soit des logiciels intégrés dans l'offre de la Société (pour lesquels des solutions de remplacement pourraient être obtenues en cas d'arrêt du logiciel tiers), soit des solutions complémentaires. Ces dernières solutions ne sont toutefois pas critiques pour le fonctionnement des logiciels de la Société. Par ailleurs, la Société possède peu de brevets, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales.

ESI possède également un portefeuille de marques, dont *Hybrid Twin*.

Hybrid Twin

1.5. COMPTES ANNUELS D'ESI GROUP

1.5.1. Présentation des comptes annuels d'ESI Group

ESI Group est la société mère du Groupe, à ce titre elle détient et/ou contrôle l'ensemble des participations. Elle assure à la fois le pilotage de l'ensemble des filiales et regroupe l'essentiel des activités d'édition de logiciels.

Pour rappel, les données présentées ci-dessous ont été établies conformément aux principes comptables français.

Le chiffre d'affaires d'ESI Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 diminue de 0,3 million d'euros à 88,2 millions d'euros, contre 88,5 millions d'euros sur l'exercice 2022.

Le chiffre d'affaires est composé de produits intragroupe, à hauteur de 78,8 millions d'euros, principalement issus de redevances provenant des filiales de distribution du Groupe, de produits de concession de licences aux clients finaux pour 10,3 millions d'euros et de produits de prestations de consulting pour 1,0 million d'euros.

L'évolution du chiffre d'affaires d'ESI Group suit la tendance d'évolution des ventes consolidées de licences du Groupe.

Le résultat d'exploitation d'ESI Group à fin 2023 est un profit de 7,5 millions d'euros, contre un bénéfice de 14,2 millions d'euros en 2022. Cette diminution de 7 millions d'euros résulte principalement de la diminution de la production immobilisée et autres produits d'exploitation.

Le résultat financier d'ESI Group est un gain de 2,5 millions d'euros, à comparer à un gain net de 16,5 millions d'euros en 2022. Il est principalement constitué de reprises nettes de provisions pour dépréciations sur titres de participation et créances rattachées à hauteur de 2,5 millions d'euros (contre 8,5 millions d'euros en 2022) et d'un résultat de change de 839 milliers d'euros (constatation des pertes latentes sur réévaluation des créances et dettes au 31/12/2023 pour -2,2 millions d'euros et reprise de la provision 2022 pour 2,1 millions d'euros – pour rappel les comptes en normes françaises ne requièrent que la comptabilisation des pertes latentes mais pas des gains latents).

Le résultat courant avant impôt s'établit ainsi à 10 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est une perte de -22,5 millions d'euros correspondant principalement au produit net des cessions d'immobilisations incorporelles Systus pour 4,2 millions d'euros et aux honoraires engagés auprès des conseils de la Société dans le cadre du processus concurrentiel de réorganisation de son capital, pour -20,7 millions.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 2,7 millions d'euros et se compose de l'impôt sur les sociétés 0,3 million d'euros et du produit de crédit impôt recherche au titre de l'exercice pour 2,4 millions d'euros. Il n'y a pas de participation des salariés aux résultats de l'entreprise alors qu'au cours de l'exercice précédent celle-ci s'élevait à -0,7 million d'euros.

Le résultat net s'établit à -9,7 millions d'euros.

En tenant compte de la perte réalisée sur 2023, les capitaux propres d'ESI Group s'élèvent à 64,3 millions d'euros contre 73,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La dette financière baisse à 21,9 millions d'euros (contre 32,6 millions d'euros à fin 2022). ESI Group a procédé aux remboursements de l'échéance annuelle de crédit syndiqué pour -5,0 millions d'euros, au remboursement in fine de l'emprunt BNP pour -1,6 million d'euros et à d'autres emprunts bancaires (-4,2 millions d'euros).

Les disponibilités et placements de trésorerie de la Société (hors actions propres) s'élèvent à 17,4 millions d'euros à la date de clôture (20,6 millions d'euros au 31 décembre 2022).

1

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

COMPTES ANNUELS D'ESI GROUP

Tableau au 31 décembre 2023 des échéances des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu (article D. 441-4 du Code de commerce)

Les délais de paiement de référence utilisés sont les délais contractuels.

Les échéances à plus de 91 jours correspondent essentiellement à des créances et dettes vis-à-vis de filiales du Groupe.

Factures émises (Clients) <i>(En milliers d'euros)</i>						
Tranches de paiement	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	133	44	37	17	849	947
Montant total des factures (TTC)	4 717	962	968	2 042	34 970	38 943
Pourcentage du montant total des ventes de l'exercice (TTC)	6,00 %	1,20 %	1,20 %	2,60 %	44,50 %	49,50 %
Montant total des factures exclues relatives à des créances litigieuses ou non émises					3 772	3 772

Factures reçues (Fournisseurs) <i>(En milliers d'euros)</i>						
Tranches de paiement	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	47	7	0	2	23	32
Montant total des factures (TTC)	5 782	3 633	2 501	2 330	35 540	44 003
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	8,20 %	5,20 %	3,60 %	3,30 %	50,50 %	62,50 %
Montant total des factures exclues relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						

À noter qu'une succursale est intégrée dans les comptes d'ESI Group, dont le détail est présenté en Note F.3 de l'annexe aux comptes sociaux.

1.5.2. Affectation du résultat de l'exercice

Situation au 31 décembre 2023 :

- Résultat de l'exercice (perte) : -9 754 159,43 euros ;
- Report à nouveau créditeur : 11 984 802,27 euros.

Affectation proposée à la décision de l'actionnaire unique du 28 juin 2024 :

- affectation en totalité de la perte de l'exercice au compte de report à nouveau créditeur.

Ainsi, après cette affectation, le compte de report à nouveau présentera un solde créditeur de 2 230 642,84 euros.

1.6. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1.6.1. Environnement de contrôle

1.6.2.1. Organisation générale

ESI est un groupe international qui compte 18 filiales (les « filiales »), dont 16 implantées à l'international à la date de parution de ce document.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants ont la volonté d'harmoniser les règles de fonctionnement des filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en termes de taille des filiales, de ressources humaines disponibles et de réglementation propre à chaque pays, l'organisation est basée sur les facteurs clés suivants :

- Une organisation matricielle par métiers et marchés assurant une communication transversale de l'information ;
- Une organisation centralisée permettant le pilotage de l'activité du Groupe ;
- Des niveaux hiérarchiques limités afin d'optimiser les processus de décisions ;
- Une taille relativement modeste permettant de faciliter la circulation de l'information entre les différents services.

La Société appréhende les processus de contrôle interne comme étant destinés à fournir une assurance raisonnable sur le fait que les objectifs suivants sont atteints, étant précisé que les principes mis en place ne peuvent assurer une garantie absolue de maîtrise des risques :

- Veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par la Direction de la Société, les Directions opérationnelles sur les différents métiers et les différents pays, par la loi et les règlements applicables ainsi que par les valeurs et règles internes à la Société ;
- Prévenir et maîtriser les risques qui résultent de l'activité du Groupe et les risques d'erreur et de fraude, notamment dans les domaines comptable et financier ;
- Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, aux actionnaires ou aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité et de la Société.

1.6.2.2. Les acteurs du contrôle interne

/ Acteurs internes à la Société

L'équipe de Direction (Leadership team)

L'équipe de Direction assure la supervision de la mise en œuvre de la politique de contrôle interne. L'équipe de Direction donne les orientations stratégiques et prend les décisions d'arbitrage concernant l'allocation des ressources et cela afin d'assurer le développement du Groupe au niveau mondial. En règle générale, l'équipe de Direction se réunit une fois par semaine.

Les Directions opérationnelles et corporate

Les Directions opérationnelles supervisent en particulier les processus commerciaux et le pilotage des projets. Leur rôle est de contrôler la mise en œuvre des procédures qui permettent d'assurer :

- La qualité du processus commercial : identification des opportunités commerciales, réseau de distribution, partenariat, réactivité, évaluation de l'intérêt économique, négociation/contractualisation et suivi de la rentabilité ;
- La qualité du pilotage des projets : évaluation de la faisabilité technique, gestion et encadrement des équipes, conformité avec les cahiers des charges, suivi de la satisfaction client, service après-vente.

Les Directions support *corporate* sont en charge, dans leurs domaines respectifs, de formaliser les procédures de contrôle interne et d'animer leur mise en application. Ces services sont listés ci-dessous avec un résumé des activités menées pour contribuer au système de contrôle interne du Groupe.

La Direction Administrative et Financière

Elle assure la mise en œuvre de la politique de contrôle interne en termes financiers, notamment en :

- Établissant le mode opératoire du système de contrôle interne financier ;
- Organisant les opérations de contrôle financier au niveau des différentes activités du Groupe, et leur retranscription appropriée dans les comptes du Groupe en veillant au respect des requis de la réglementation.

La Direction des Affaires Juridiques

La Direction des Affaires Juridiques est garante du respect des lois et règlements applicables et couvre deux domaines principaux :

- L'activité Corporate Legal Affairs, qui gère tous les aspects boursiers et de droit des sociétés pour ESI Group et ses filiales, afin d'assurer la conformité et une bonne harmonisation entre les filiales du Groupe ;
- L'activité Contrats et propriété intellectuelle, qui couvre l'examen, la rédaction et la négociation des différents contrats avec les clients et partenaires de l'industrie, les organismes gouvernementaux et les institutions académiques, et veille à la protection des droits de propriété intellectuelle du Groupe.

La Direction de la Qualité

La Direction Qualité a trois missions principales. Premièrement, aider les membres de l'équipe de Direction à définir et à mettre en œuvre la politique de qualité du groupe. Deuxièmement, soutenir les propriétaires et pilotes des processus dans la conception et le déploiement des processus robustes qui fourniront les résultats attendus. Troisièmement, agir en tant que catalyseur pour assurer l'amélioration continue des activités.

Pour réaliser les missions susmentionnées, la Direction Qualité s'appuie sur les outils suivants :

- Audits internes ;
- Audits externes ;
- Analyse des processus ;
- Révision des processus.

1

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de ses missions, la direction de la qualité est en charge du processus du management des risques et fait des revues dans le cadre des revues des processus avec les pilotes de processus.

La Direction de la qualité met en oeuvre les exigences des normes décidées par la Direction: ISO9001, ISO 27001, Qualiopi, TISAX.

La Direction des Systèmes d'Information

Dans un monde de plus en plus connecté où le numérique prend une place prédominante, la sécurité des données est d'une importance capitale pour ESI, ses clients et ses partenaires, qui posent des conditions plus strictes quant à la manière dont leurs informations sont traitées.

C'est dans ce contexte qu'ESI s'est engagé à renforcer sa performance sur cet aspect en mettant en oeuvre les exigences de la norme internationale ISO 27001:2013 et les exigences spécifiques du standard TISAX pour se conformer aux contraintes des clients du secteur Automobile.

La Direction des Systèmes d'Information s'assure de la mise en application de la politique de sécurité et les contrôles internes nécessaires pour assurer la bonne application et l'exécution des actions de sécurisation des actifs, et ce d'un point de vue physique, logique et Humain.

Les audits internes et externes viennent contribuer au processus d'amélioration continue pour aider à maintenir une infrastructure et des procédures à jour.

La Direction des ressources humaines

En lien étroit avec la Direction générale, la Direction des ressources humaines d'ESI accompagne la stratégie de l'entreprise en tenant compte de la dimension sociale.

La politique des ressources humaines d'ESI s'articule autour de quatre axes principaux :

- La gestion du personnel ;
- Le management de la performance ;
- La gestion des rémunérations ;
- Le conseil aux opérationnels.

Le conseil auprès des opérationnels consiste à faciliter l'autonomie des managers sur les sujets humains, en les assistant au quotidien, sur le terrain, et en mettant à leur disposition des services adaptés à leurs besoins spécifiques.

La Direction des ressources humaines du Groupe fixe les grands axes de la politique des ressources humaines du Groupe, déclinés en objectifs opérationnels pour les *Business Partner* Ressources Humaines, qui assistent chaque responsable opérationnel dans son périmètre global et peuvent s'appuyer sur un réseau de ressources humaines locales pour rester compétitifs et se conformer aux lois locales dans 20 pays.

La mission des ressources humaines d'ESI est de créer un excellent environnement de travail, en agissant comme un partenaire de l'organisation pour un meilleur engagement et expérience des employés. La politique des RH d'ESI repose sur quatre composantes principales :

- Culture ;
- Développement de carrière et engagement des employés ;
- Programmes de formation ;
- Rémunération et avantages sociaux.

En respectant l'éthique, les valeurs et la stratégie de notre organisation, nous veillons constamment à encourager une attitude positive de travail en équipe, de développement de carrière, d'engagement des employés, de responsabilisation et de motivation, ce qui nous conduit à de grandes réalisations individuelles et collectives.

Les coordinateurs RH mondiaux définissent les lignes directrices de la politique des ressources humaines du groupe, qui sont déclinées en objectifs opérationnels pour les différents départements. Ils coordonnent la mise en oeuvre de ces objectifs en collaboration avec une équipe de HR Business Partners qui travaillent avec les équipes mondiales et sont soutenus par un ambassadeur de la culture qui veille au respect des exigences réglementaires locales.

/ Acteurs externes à la Société

La Société fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la gestion des litiges et à un cabinet de conseil fiscal. Il est également fait ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique des rapprochements et des acquisitions complexes.

1.6.2. Organisation du contrôle interne

La globalisation croissante de l'activité et la nature transversale des projets impliquant des interactions internationales de complexité et de rapidité croissantes, ont souligné la nécessité d'améliorer la capacité de réactivité du Groupe dans ses méthodes et ses outils de gestion opérationnelle, tant en central que dans les filiales.

Afin d'atteindre cet objectif, l'organisation de la Direction administrative et financière s'est structurée de sorte à assurer que la qualité des opérations financières et de leur contrôle réponde au niveau d'exigence requis pour accompagner les opérationnels dans le développement de l'activité, et permettre une réactivité adéquate aux évolutions du marché sur lequel le Groupe évolue. La structuration de la Direction administrative et financière repose sur les trois piliers suivants :

- Un réseau de contrôleurs financiers implantés en central et en local dans les filiales, dont les interactions au quotidien garantissent un niveau d'information homogène ;
- Des outils uniques pour l'ensemble du Groupe ;
- Des processus organisant la remontée des informations financières et leur contrôle.

1.6.2.1. Un réseau de contrôleurs financiers

Ce réseau permet de couvrir le suivi et contrôle de l'intégralité des opérations financières dans le Groupe, selon une double organisation : les contrôleurs financiers en central sont dédiés au suivi fonctionnel des activités sur un périmètre mondial (par exemple suivi des activités de recherche et développement, des activités liées à la génération du chiffre d'affaires, des activités support), alors que les contrôleurs financiers en local sont dédiés au suivi de leur périmètre géographique, en remontant les informations financières détaillées locales aux équipes en central.

L'ensemble des contrôleurs financiers sont hiérarchiquement et fonctionnellement rattachés à la Direction administrative et financière Groupe et à la Directrice financière et administrative Groupe in fine. Chaque contrôleur financier local ayant accès à une information au plus près des opérations, les interactions entre les équipes de contrôleurs locaux et centraux permettent une diffusion des informations garantissant une bonne compréhension des opérations, et la réalisation d'analyses à plusieurs niveaux pour une meilleure anticipation et un pilotage plus efficient.

La taille des équipes financières en local dépend de la taille des entités concernées. Dans les pays plus importants, les fonctions de contrôle de gestion et de comptabilité sont assurées par des équipes distinctes, en charge du suivi de l'ensemble des filiales du pays. Dans le cas d'entités plus petites, des cabinets externes locaux assurent l'enregistrement comptable des opérations sous la direction d'un contrôleur financier dédié au périmètre.

1.6.2.2. Le système informatique de gestion

Le contrôle financier s'appuie sur un système informatique de gestion constitué des principaux outils suivants, déployés sur un périmètre mondial :

- L'outil de gestion commerciale, Salesforce, est la clé de voûte de l'organisation et du contrôle interne pour les ventes. Les données de Salesforce couvrent les informations contractuelles des activités licences et de services, et les données opérationnelles plus détaillées sur chaque contrat de licences. Ces données se déversent dans l'outil comptable pour l'établissement de la facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- L'outil de gestion des données RH, dénommé HR-Information System (« HR-IS »), permet une consolidation au niveau Groupe des données relatives aux salaires ainsi qu'aux effectifs. Cet outil permet notamment le suivi des étapes de la procédure d'embauche et chaque responsable dispose de toute information nécessaire lui permettant une meilleure gestion de son équipe. Les données de HR-IS font partie des informations source à la base du reporting financier relatif au personnel ;
- L'outil comptable Netsuite, déployé dans les entités où la comptabilité est traitée en interne, permet un suivi des opérations selon les référentiels normatifs comptables locaux de chaque entité et celui du Groupe. Le déploiement de cet outil dans les filiales à comptabilité externalisée s'est achevé pour atteindre un périmètre mondial complet en 2022. Netsuite est intégré avec les outils de gestion commerciale et recueille les données provenant de Salesforce, de suivi des notes de frais et de gestion des achats ;
- L'outil de consolidation financière, Talentia CPM, permet de centraliser les données pour l'ensemble des filiales du Groupe nécessaires à la production des états financiers consolidés en normes IFRS. Depuis 2023, il permet également de recueillir l'information budgétaire et de forecast qui permet d'assurer un reporting complet de l'ensemble des activités. Au travers d'Anaplan, Talentia collecte les données de HR-IS, ainsi que des systèmes de gestion des activités de recherche et développement et de consulting.

1.6.2.3. Principaux processus de contrôle de l'information comptable et financière

/ Processus comptable et de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis trimestriellement. Le chiffre d'affaires est publié trimestriellement et les états financiers complets tous les semestres, jusqu'à la date de retrait de la cote, le 26 janvier 2024.

Les états financiers consolidés résultent de la centralisation des données comptables et financières de l'ensemble des entités du Groupe, selon un processus organisé autour des points clés suivants :

- Un planning des travaux à effectuer et délais à respecter par les intervenants, que ce soit par les équipes comptables de chaque entité, par l'équipe de consolidation, par les contrôleurs financiers centraux ;

- Le déploiement progressif d'un outil comptable unique garant d'un process de production de l'information comptable homogène et permettant l'optimisation des délais de clôture, et l'utilisation d'un logiciel de consolidation spécialisé ;
- La séparation des activités de production des comptes des activités de contrôle ;
- Une revue des comptes consolidés semestriels et annuels par les commissaires aux comptes, le Comité d'audit et le Conseil d'administration.

Les adaptations de process induites par le déploiement du logiciel comptable Netsuite dans les pays où la comptabilité est tenue en interne ont permis le passage d'une clôture comptable trimestrielle à mensuelle.

/ Processus de suivi budgétaire et de reporting

Le budget de l'ensemble du Groupe est établi à la fin de l'exercice précédent. Il est construit à partir d'hypothèses de développement commercial pour chaque entité, au regard de la stratégie du Groupe déclinée par industrie, et par typologie de clients. Ces hypothèses sont discutées avec l'ensemble des parties prenantes en interne, puis les résultats sont consolidés pour vérifier leur alignement avec les objectifs du Groupe. Le budget est validé par le Conseil d'administration.

Le budget est comparé aux données réalisées et aux prévisionnels de résultats annuels chaque mois. Ce reporting est communiqué à la Direction du Groupe en amont des réunions du Comité exécutif Groupe.

Le contrôle de gestion fournit également les indicateurs de gestion qui permettent de suivre la performance et nécessaires au pilotage de la Société. Ils portent essentiellement sur :

- Le chiffre d'affaires Licences et Services réalisé et le prévisionnel pour la fin de l'exercice, notamment au regard du carnet de commandes enregistré ;
- L'évolution des effectifs et des charges de personnels ;
- L'évolution des autres coûts et les axes d'optimisation possibles ;
- La situation de trésorerie et le prévisionnel jusqu'à la fin de l'exercice en cours et pour l'exercice suivant à la clôture annuelle.

/ Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires

Le processus de reconnaissance du chiffre d'affaires relève de la responsabilité conjointe de la Direction financière, de la Direction commerciale et de la Direction technique.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est basée sur la typologie des contrats commercialisés pour l'activité Licences et sur l'avancement de la réalisation des prestations pour l'activité Services.

La fiabilité des données saisies dans les outils métiers de suivi commercial d'une part, de réalisation des projets d'autre part, garantit la justesse de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Pour les pays où le logiciel Netsuite a été déployé, le chiffre d'affaires y est calculé sur la base notamment des données déversées de Salesforce. Les règles de calcul spécifiques aux normes comptables locales de chaque entité et aux normes Groupe (IFRS) sont préconfigurées dans le système comptable. La facturation est également réalisée dans Netsuite, permettant l'automatisation des écritures de bilan de fin de période.

1

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

/ Processus de gestion du risque client

La gestion du risque client relève de la responsabilité conjointe de la Direction commerciale et de la Direction financière.

Le suivi régulier des encaissements assuré par le service comptable permet une gestion des incidents efficace, avec l'aide des commerciaux si nécessaire.

/ Processus de gestion de la trésorerie

La Direction financière assure la gestion des flux de trésorerie et des financements. Dans ce cadre, elle est en charge :

- Du contrôle du niveau de trésorerie de chaque entité du Groupe et de son adéquation avec les besoins courants, en supervisant les encaissements et les décaissements. Lorsque les réglementations locales le permettent, la position de trésorerie des filiales est centralisée ;
- Du prévisionnel de trésorerie mensuel aux bornes de chaque entité et du Groupe, et de revoir sa cohérence par rapport aux prévisionnels de résultats ;

1.6.3. Maîtrise des risques

/ Management des processus et certification

ESI Group, certifiée ISO 9001 depuis les années 2000, a orienté sa démarche Qualité vers le développement d'une certification mondiale pour l'ensemble du Groupe, visant ainsi un alignement des activités sous les mêmes critères opérationnels pour toutes ses filiales. Cette démarche a été complétée avec le passage à la version 2015, représentant un atout complémentaire pour renforcer le management par processus et faciliter l'implémentation de la gestion des risques, permettant ainsi d'assurer une prévention pérenne et efficace.

Cette approche globale d'alignement et d'amélioration continue des Processus se poursuit par l'engagement pris par la Direction du Groupe de continuer à intégrer des exigences clés supplémentaires (TISAX, ISO 27001 : voir la section 3.1.3.1 « Sécurité de l'information » pour les détails) et ainsi renforcer les opérations en termes de Performance, et Confidentialité, Intégrité, Disponibilité des informations (collaborateurs, clients, Société).

/ Assurance et couverture des risques - Généralités

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques, le Groupe souscrit à plusieurs polices d'assurance auprès de compagnies d'assurance de renommée internationale.

Grâce à ces polices, le Groupe couvre les risques majeurs auxquels il peut être confronté et met en place un mécanisme de prévention pour les réduire au maximum. Le Groupe suit quotidiennement le niveau des risques potentiels et le périmètre d'exposition afin d'ajuster au mieux sa couverture d'assurance.

- De la mise en place des financements nécessaires par la maison mère pour assurer un niveau de trésorerie disponible suffisant pour faire face aux engagements court et moyen terme et au développement du Groupe ;
- De l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions préventives nécessaires.

/ Processus de gestion de la paye

Le processus de paye est sous la responsabilité de la Direction des ressources humaines et permet :

- Le traitement des divers éléments variables entrant dans le calcul des salaires ;
- La remontée en comptabilité des informations de paye ;
- Le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- La conformité avec les obligations déclaratives en matière sociale.

Le Groupe (ESI Group et ses filiales) bénéficie de plusieurs polices d'assurance couvrant ses risques principaux au niveau mondial :

- Cybersécurité et responsabilité civile professionnelle : couvrant l'interruption d'activité due à une panne ou à une défaillance du système, ainsi que les attaques de sécurité sur le réseau, et toutes leurs conséquences (dommages aux tiers, perte de revenus, cyberextorsion, perte de documents, vol de données personnelles et atteinte à la réputation du Groupe) ;
- Risques informatiques : couvrant les dommages sur notre matériel informatique ;
- Responsabilité civile de nos administrateurs et dirigeants ;
- Couverture des collaborateurs en mission.

En fonction des risques locaux, les filiales d'ESI Group peuvent également souscrire à des assurances locales pour couvrir principalement les bureaux et les véhicules, mais aussi certaines assurances des employés (responsabilité civile, accidents).

/ Gestion de crise

Dispositif général de gestion de crise

Le Groupe dispose d'un plan de continuité d'activité permettant de mettre en place les dispositifs et actions nécessaires pour protéger les équipes et assurer la continuité de ses activités. Chaque plan d'action est adapté aux contraintes et aux situations locales pour tenir compte des spécificités de chaque site. Une cellule de crise est activée lorsque diverses typologies d'impacts apparaissent et qu'une réponse collective est nécessaire.

1.7. PERSPECTIVES D'AVENIR

À l'issue de de l'Offre Publique d'Achat lancée le 1^{er} décembre 2023 et clôturée le 8 janvier 2024, Keysight Technologies détenait 98,2 % du capital et 96,4 % des droits de vote théoriques d'ESI Group. Le Retrait Obligatoire a été lancé et finalisé le 26 janvier 2024, entraînant la radiation des titres de ESI Group du marché Euronext Paris.

Depuis cette date, Keysight Technologies Netherlands B.V détient la totalité du capital d'ESI Group.

En 2024, Keysight Technologies entend intégrer ESI Group dans le portefeuille de design et tests électroniques pour étendre davantage ses capacités de prototypage virtuel dans le secteur de l'ingénierie assistée par ordinateur, permettant aux clients d'accélérer la mise sur le marché, de réduire les coûts opérationnels, tout en réduisant leur empreinte environnementale.

ESI Group a informé l'ensemble de ses prêteurs de sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des emprunts bancaires externes, pour un montant total de 21 millions d'euros, au plus tard le 30 avril 2024. Pour procéder à ces remboursements anticipés, ESI Group a utilisé ses ressources financières disponibles et un prêt de 12,7 millions d'euros consenti par Keysight Technologies..

À compter du 2 avril 2024, le siège social de la société ESI Group est transféré de l'« Immeuble Séville, 3 bis rue Saarinen, 94528 – Rungis CEDEX » au « 10 Avenue Aristide Briand – Bagneux 92220 », dont le ressort du greffe du tribunal de commerce compétent est désormais celui de Nanterre.

1.8. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (nombre de mois)	12	12	12	12	11
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	18 283 293	18 226 848	18 192 423	18 109 776	18 055 476
Nombre d'actions ordinaires	6 094 431	6 075 616	6 064 141	6 036 592	6 018 492
à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer par conversion d'obligations par droit de souscription	—	180 000	180 861	120 210	205 334
Opérations et résultats (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	88 177 742	88 496 088	85 820 626	82 935 829	55 295 671
Résultat avant impôt, participation, dot.					
Amortissements et provisions	15 535 989	51 966 712	6 806 831	28 948 002	(2 973 365)
Impôts sur les bénéfices	2 722 279	(693 298)	3 026 196	3 122 046	(3 024 257)
Participation des salariés	—	(698 053)			
Dotations amortissements et provisions	35 490 688	34 453 452	37 826 054	47 244 034	33 849 027
Résultat net	(9 754 159)	41 737 072	(27 993 027)	(15 173 986)	(27 851 406)
Résultat distribué					
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dot.					
Amortissements, provisions	1,60	8,32	1,44	5,31	(0,21)
Résultat après impôt, participation dot.					
Amortissements et provisions	(11,28)	6,87	(4,62)	(2,51)	(4,63)
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés ^(a)	196	217	234	259	258
Masse salariale (en euros)	14 337 209	14 502 061	17 877 629	16 903 205	15 027 428
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en euros)	7 794 777	8 256 547	8 500 368	7 689 415	6 969 914

(a) Effectif moyen des salariés en France et dans les succursales et bureaux internationaux.

1 SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

1.9. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Historique des variations du capital

Date de l'événement ^(a)	Nature de l'opération	Variation du capital Émission en numéraire					Valeur nominale (en euros)
		Nominal (en euros)	Prime (en euros)	Nombre d'actions créées	Montant successif du capital	Nombre d'actions cumulé	
CA 12/02/2020	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	16 692	600	18 055	6 018 492	3
CA 08/02/2021	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	501 267	18	18 110	6 036 592	3
CA 28/02/2022	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	705 333	27 549	18 192 423	6 064 141	3
CA 27/02/2023	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	332 567	11 475	18 226 848	6 075 616	3
CA 6/11/2023	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	717 265,05	18 815	18 283 293	6 094 431	3
CA 30/01/2024	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	4 361 870,64	74 162	18 505 779	6 168 593	3

(a) CA : Conseil d'administration.

À la date du 17 mai 2024, Keysight Technologies Netherlands B.V détient 100 % du capital social et des droits de vote de la société ESI Group SAS étant considéré :

- qu'au 8 janvier 2024, date de fermeture de l'Offre, 2 627 248 actions ESI Group avaient été apportées à l'Offre,
- que pendant la durée de l'Offre, Keysight Technologies Netherlands B.V a conclu, par ailleurs, des accords de liquidité portant sur 15 676 actions gratuites ESI Group en période de conservation, Keysight Technologies Netherlands B.V, détenant ainsi au total 6 055 000 actions ESI Group représentant 98,16 % du capital et au moins 96,38 % des droits de vote, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Keysight Technologies Netherlands B.V. (détention effective)	5 707 855	92,53 %	5 707 855	90,86 %
Actions autodétenues par ESI Group	331 469	5,37 %	331 469	5,28 %
Détention par assimilation ⁽¹⁾	15 676	0,25 %	15 676	0,25 %
TOTAL KEYSIGHT TECHNOLOGIES NETHERLANDS B.V.	6 055 000	98,16 %	6 055 000	96,38 %

(1) Les 15 676 actions gratuites ESI GROUP émises et en période de conservation ayant fait l'objet des dits accords de liquidité sont assimilés conformément aux dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce. À ce titre, il n'existe pas de participation des salariés au capital social de la Société en application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

- le retrait obligatoire portant sur les titres non apportés à l'Offre, soit 113 593 titres (et, le cas échéant, 2 854 titres susceptibles d'être émis d'ici au 26 janvier 2024 dans la cadre d'options de souscription d'actions, date de radiation des titres ESI Group du marché Euronext Paris), représentant 1,84 % du capital et au plus 3,62 % des droits de vote de ESI Group.

1.10. INFORMATIONS AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

La documentation comptable et financière ainsi que l'ensemble des éléments nécessaires, dans le cadre de la consultation annuelle du Comité Économique et Social sur la situation économique et financière de l'entreprise en application de l'article L. 2312-25 du Code du travail, lui ont été fournis conformément à la réglementation en vigueur.

1.11. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, il n'y a pas eu de convention réglementée soumise à la procédure visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

2

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2023, SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS RÉMUNÉRATIONS, POINT SUR LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LE MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



2.1. COMPOSITION DU CONSEIL DEPUIS LE 17 MARS 2023, DATE DE PUBLICATION DU DERNIER DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DE LA SOCIÉTÉ JUSQU'À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023	18
2.2. COMPOSITION DU CONSEIL APRÈS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023	19
2.3. ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE LIÉE AU CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	19
2.4. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 ET DE JANVIER 2024	21
2.5. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	22

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2023











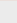
2

COMPOSITION DU CONSEIL DEPUIS LE 17 MARS 2023, DATE DE PUBLICATION DU DERNIER DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DE LA SOCIÉTÉ JUSQU'À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023

La présente section fait état du mode de gouvernance de la Société dont il est rappelé les différentes compositions du Conseil d'administration et de ses Comités lorsque la Société était une société anonyme cotée à Conseil d'administration se référant au code Middennext et ce, jusqu'au 27 février 2024, date à laquelle elle a adopté la forme juridique de société par actions simplifiée unipersonnelle, dorénavant gouvernée par un Président et une Directrice Générale dont les seules limitations de pouvoirs sont statutaires.

2.1. COMPOSITION DU CONSEIL DEPUIS LE 17 MARS 2023, DATE DE PUBLICATION DU DERNIER DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DE LA SOCIÉTÉ JUSQU'À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023

Jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle du 29 juin 2023, la composition du conseil d'administration et des comités était la suivante :

	Âge	Sexe	Nationalité	Comité stratégique	Comité d'audit	Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance/RSE	Début du 1 ^{er} mandat	Début du mandat actuel	Fin de mandat	Expertise, expériences
Membres considérés non indépendants par le Conseil d'administration										
Cristel de Rouvray	46		Franco-américaine	✓ 			1999	2021	AG 2025	Technologies, Leadership, RSE
Membres considérés indépendants par le Conseil d'administration										
Alex Davern	56		Irlandaise-américaine	✓			2021	2021	AG 2025	Finance, Leadership, M&A, société cotée
Yves de Balmann	76		Franco-américaine	✓		✓	2016	2020	AG 2024	Finance, Leadership, M&A, société cotée
Éric d'Hotelans	72		Française	✓	✓	✓	2008	2019	AG 2023 *	Technologies, Finance, Leadership, société cotée
Véronique Jacq	55		Française	✓	✓		2014	2022	AG 2026	Finance, M&A, société cotée
Rajani Ramanathan	55		Indo-américaine	✓		✓ 	2014	2022	AG 2026	Technologies, Commerce, Leadership, RSE
Patrice Soudan	64		Française	✓	✓ 		2021	2022	AG 2024	Finance, Leadership, Technologies, société cotée
Censeur										
Charles-Helen des Isnards	78		Française				2021	2022	AG 2023 *	Finance, M&A, société cotée

AG : Assemblée générale

 Président.

✓ Membre.

* Mandat dont le renouvellement n'est pas proposé à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

2.2. COMPOSITION DU CONSEIL APRÈS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023

Sur recommandation du comité des Rémunérations, Nominations et de la Gouvernance/RSE concernant l'examen et l'évolution du Conseil d'administration et des comités, le Conseil d'administration réuni le 27 février 2023 a décidé de ne pas proposer à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022, les renouvellements de mandat d'Éric d'Hotelans en tant que membre du Conseil d'administration et de Charles-Helen des Isnards en tant que censeur du Conseil d'Administration, ni à un quelconque remplacement.

À la date du Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 29 juin 2023, lequel a pris acte de (i) la fin du mandat d'administrateur d'Éric d'Hotelans et corrélativement de ses mandats de membre du comité stratégique, du Comité d'audit, et du Comité des rémunérations/des Nominations et de la gouvernance/RSE ainsi que (ii) de la fin du mandat de censeur de Charles Helen des Isnards, la composition du Conseil d'administration et de ses Comités était la suivante :

	Âge	Sexe	Nationalité	Comité stratégique	Comité d'audit	Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance/RSE	Début du 1 ^{er} mandat	Début du mandat actuel	Fin de mandat	Expertise, expériences
Membres considérés non indépendants par le Conseil d'administration										
Cristel de Rouvray	46	♀	Franco-américaine	✓💡			1999	2021	AG 2025	Technologies, Leadership, RSE
Membres considérés indépendants par le Conseil d'administration										
Alex Davern	56	♂	Irlandaise-américaine	✓	✓	✓	2021	2021	AG 2025	Finance, Leadership, M&A, société cotée
Yves de Balmann	76	♂	Franco-américaine	✓		✓	2016	2020	AG 2024	Finance, Leadership, M&A, société cotée
Véronique Jacq	55	♀	Française	✓	✓		2014	2022	AG 2026	Finance, M&A, société cotée
Rajani Ramanathan	55	♀	Indo-américaine	✓		✓💡	2014	2022	AG 2026	Technologies, Commerce, Leadership, RSE
Patrice Soudan	64	♂	Française	✓	✓💡		2021	2022	AG 2024	Finance, Leadership, Technologies, société cotée

AG : Assemblée générale

💡 Président.

✓ Membre.

2.3. ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE LIÉE AU CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Voici la chronologie des différentes évolutions dans la gouvernance de la Société au cours de l'exercice 2023, notamment :

/ 8 juin 2023 – Création d'un comité ad-hoc

Préalablement au changement de contrôle, le Conseil d'administration de la Société a constitué en date du 8 juin 2023, un comité ad hoc composé d'Alex Davern (président et administrateur indépendant), Cristel de Rouvray (membre du Conseil d'Administration et directrice générale d'ESI Group), Yves de Balmann (administrateur indépendant) et Patrice Soudan (administrateur indépendant). Complémentaire aux comités ad hoc au Conseil tels que déjà en place, lesquels sont mentionnés dans

les deux précédents tableaux, ce Comité a été créé dans le cadre de l'offre publique d'acquisition portant sur l'intégralité du capital de la Société (ci-après l'« Offre »), et chargé de suivre et faciliter les travaux du cabinet Finexsi, représenté par M. Peronnet (ci-après, l'« Expert indépendant »), et de préparer un projet d'avis motivé sur les mérites de l'Offre, ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

2 ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2023

ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE LIÉE AU CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

/ 6 novembre 2023 – Date de changement de contrôle

■ Démission de 4 membres du conseil d'administration dont 3 membres indépendants :

- a. Cristel de Rouvray en tant que membre du conseil d'administration et présidente du Comité Stratégique,
- b. Véronique Jacq en tant que membre du conseil d'administration et membre du Comité d'Audit et du Comité Stratégique,
- c. Yves de Balmann en tant que membre du conseil d'administration et membre des Comités de Rémunération/Nomination, de Gouvernance/RSE et du Comité Stratégique, et,
- d. Alex Davern en tant que membre du conseil d'administration, président du conseil d'administration, et membre du Comité Stratégique, du Comité de Rémunération/Nomination et du Comité de Gouvernance/RSE.

■ Entrée au Conseil d'administration de 3 membres Keysight par voie de cooptation :

- a. Hamish Gray en tant que membre du conseil d'administration pour remplacer Véronique Jacq,
- b. Jo Ann Juskie en tant que membre du conseil d'administration pour remplacer Cristel de Rouvray, et
- c. Jason Kary en tant que membre du conseil d'administration pour remplacer Yves de Balmann,

et ce, pour la durée restante du mandat des membres démissionnaires.

■ Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration, M. Hamish Gray.

■ Revue des comités spécialisés et de leur composition :

- a. Désignation par le Conseil d'administration de Jason Kary et Rajani Ramanathan en tant que membres du Comité d'Audit et maintien de Patrice Soudan comme Président,
- b. Désignation par le Conseil d'administration de Jo Ann Juskie et Patrice Soudan en tant que membres du Comité de Rémunération/Nomination & Gouvernance/RSE et maintien de Rajani Ramanathan comme Présidente,
- c. suppression du Comité Stratégique.

■ Nomination d'une nouvelle Directrice Générale :

Démission de Cristel de Rouvray de son poste de Directrice générale (« DG ») d'ESI Group et nomination par le Conseil d'Olfa Zorgati comme nouvelle DG, avec effet immédiat, pour une durée allant jusqu'au jour suivant la date de publication par Euronext d'un communiqué de presse confirmant la radiation des actions d'ESI Group du marché Euronext Paris.

Au 6 novembre 2023, la composition du conseil d'administration et des comités était la suivante :

	Age	Sexe	Nationalité	Indépendance	Conseil	Comité d'Audit	Comité des Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance/RSE	Début du 1 ^{er} mandat	Début du mandat actuel	Fin de mandat	Expertise, expériences
Hamish Gray	54	M	Américaine Britannique	✓	✓			2023	N/a	AG 2026	M&A, Finances, Quality, Operations
Jo Ann Juskie	62	F	Américaine	✓			✓	2023	N/a	AG 2025	Juridique, Rémunération et avantages, Gouvernance
Jason Kary	55	M	Américaine	✓	✓	✓		2023	N/a	AG 2024	Finance, Management, Relations Investisseurs
Rajani Ramanathan	55	F	Indo-américaine	✓	✓	✓	✓	2014	2022	AG 2026	Technologies, Commerce, Leadership, RSE
Patrice Soudan	63	M	Française	✓	✓	✓	✓	2021	2021	AG 2024	Finance, Leadership, Technologies, société cotée

AG : Assemblée Générale.

👤 Président/Présidente.

✓ Membre.

/ 30 janvier 2024 – date de constatation par le Conseil de la radiation des titres de la Société du marché Euronext Paris

■ Démission des 2 membres indépendants.

Démissions des membres indépendants du Conseil et de ses Comités, à savoir (i) Rajani Ramanathan en qualité de Présidente du Comité des nominations, rémunérations et de la gouvernance/RSE ainsi que de membre du Comité d'audit et (ii) Patrice Soudan en qualité de Président du Comité d'Audit et membre du Comité des nominations, rémunérations et de la gouvernance/RSE.

■ Changement de Directrice Générale :

- a. Fin de mandat d'Olfa Zorgati en qualité de Directrice Générale de la Société,

- b. Nomination de Corinne Romefort-Régner en qualité de Directrice Générale de la Société et ce, jusqu'à la transformation de la Société en société par actions simplifiée que le Conseil propose à Keysight Technologies Netherlands, actionnaire unique de la Société, d'adopter pour simplifier sa gouvernance.

■ Évolution des comités.

Les titres de la Société n'étant plus admis au marché Euronext Paris et la Société n'étant donc plus soumise à la réglementation et aux recommandations du Code de gouvernance des sociétés cotées, le comité d'audit et le Comité des Nominations, Rémunérations et de la gouvernance/RSE ont été supprimés.

À compter du 30 janvier 2024, la composition du conseil d'administration était la suivante :

	Age	Sexe	Nationalité	Conseil d'administration	Début du 1 ^{er} mandat	Début du mandat actuel	Fin de mandat	Expertise, expériences
Hamish Gray	54	M	Américaine Britannique	✓💡	2023	N/a	AG 2026	M&A, Finances, Quality, Operations
Jo Ann Juskie	62	F	Américaine	✓	2023	N/a	AG 2025	Juridique, Rémunération et avantages, Gouvernance
Jason Kary	55	M	Américaine	✓	2023	N/a	AG 2024	Finance, Management, Relations Investisseurs

AG : Assemblée Générale.

💡 : Président/Présidente.

✓ : Membre.

/ 27 février 2024 date à laquelle la Société a adopté sa nouvelle forme juridique de société par actions simplifiée

■ **Fin des mandats d'administrateurs, du président du Conseil d'Administration et de la directrice générale de la Société consécutive à la transformation, à savoir :**

- a. Les mandats de Monsieur Hamish Gray, en qualité de président du Conseil d'Administration et d'administrateur de la Société,
- b. Le mandat de Monsieur Jason Kary, en qualité d'administrateur de la Société,
- c. Le mandat de Madame Jo Ann Juskie, en qualité d'administratrice de la Société,

d. Le mandat de Madame Corinne Romefort-Régner, en qualité de directrice générale de la Société sous sa forme de société anonyme.

- **Nomination pour une durée indéterminée de Keysight Technologies Netherlands B.V en qualité de Président de la Société sous sa nouvelle forme juridique de société par actions simplifiée.**
- **Nomination pour une durée indéterminée de Corinne Romefort-Régner en qualité de Directrice générale de la Société sous sa nouvelle forme juridique de société par actions simplifiée.**

À compter du 27 février 2024, la gouvernance de la Société compte donc un Président et une Directrice générale, tous deux ayant plein pouvoir pour représenter la Société vis-à-vis des tiers :

	Mandat	Début du 1 ^{er} mandat	Fin de mandat
Keysight Technologies Netherlands B.V. Société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) de droit néerlandais au capital de 87 638 788 euros, dont le siège social est sis au : 288 Hullenbergweg, 1101 BV Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée sous le numéro 58724265	Président	2024	Durée indéterminée
Corinne Romefort-Régner	Directrice Générale	2024	Durée indéterminée

2.4. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 ET DE JANVIER 2024

Il est précisé que ni le Président ni la Directrice Générale ne perçoivent de rémunération spécifique liée à leur mandat en cours depuis le 27 février 2024 au sein de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.

Le présent paragraphe décrit, en application de la dernière politique de rémunération adoptée par le Conseil pour tenir compte de la nouvelle gouvernance qui avait été mise en place le 6 septembre 2022 et telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2023 (11^e résolution à caractère ordinaire), les rémunérations et avantages restant à verser aux membres du Conseil d'administration en raison de leur mandat social.

Le montant de l'enveloppe globale de la rémunération, inchangé depuis, avait été fixé à 450 000 euros par l'Assemblée Générale du 22 juin 2021 et reste donc applicable pour les derniers versements dus au titre de l'exercice 2023 et au titre de janvier 2024, dernier mois au cours duquel le Conseil et ses Comités étaient encore en place.

Dans le cadre de leur mandat, les administrateurs indépendants perçoivent des rémunérations dont le montant global fixé par l'Assemblée générale est réparti au prorata de leur présence annuelle et effective.

2 ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2023 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 ET DE JANVIER 2024

Les administrateurs non-indépendant reçoivent quant à eux une rémunération fixe sans condition de présence prenant en considération leur rôle de mandataire social.

La rémunération du Président du Conseil est cumulable avec celle de membre du Conseil d'administration et de membre des comités.

En synthèse, la politique de rémunération attribuable aux administrateurs et au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 et au titre de janvier 2024 est la suivante :

Répartition des rémunérations des administrateurs^(a)

(Par an, en euros)

	Présidence du Conseil d'administration	Conseil d'administration	Membre d'un comité	Présidence d'un comité
Administrateur indépendant ^(b)	120 000	30 000	5 000 ^(c)	30 000 ^(d)
Administrateur non indépendant ^(d)	N/A	10 000	N/A	N/A
TOTAL DE L'ENVELOPPE DES RÉMUNÉRATIONS APPROUVÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 450 000 EUROS				

(a) Il est précisé que le tableau ci-dessus présente exclusivement les rémunérations attribuables au titre des mandats d'administrateurs. Il ne fait pas état des rémunérations susceptibles d'être attribuées au titre d'autres mandats exercés au sein du Groupe.

(b) Versement sous réserve d'une présence annuelle à 100 %, à défaut le montant est calculé au prorata de la présence annuelle.

(c) Rémunération annuelle pour chaque Comité.

(d) Versement fixe sans condition de présence.

Le détail des versements dus au titre de 2023 et de janvier 2024 est le suivant :

Membres du Conseil et/ou de ses Comités ou Censeur (En K€)	Exercice 2022	Exercice 2023	Janvier 2024	Commentaires
				Fin de mandat le 6 novembre 2023
Cristel de Rouvray	10	10	—	Montant fixe
Charles Helen des Isnards	24	12	—	
Eric d'Hotelans	44	22,500	—	Fin de mandats le 29 juin 2023
Véronique Jacq	33	30,813	—	
Yves de Balmann	38	41,50	—	
Alex Davern	172	133,875	—	Fin de mandats le 6 novembre 2023
Rajani Ramanathan	56	56,905	5,200	1 mois (janvier 2024) en tant que membre du conseil d'administration, président d'un comité et membre d'un comité
Patrice Soudan	66	73,452	5,200	
TOTAL	443	381,045	10,400	

2.5. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les deux Commissaires aux comptes titulaires en fonction sont :

KPMG S.A.
Tour Egho – 2, avenue Gambetta,
92066 Paris-La Défense Cedex

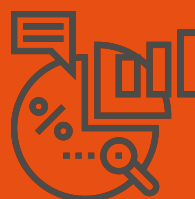
- Représenté par Stéphanie Ortega.
- Date de 1^{re} nomination : AGM du 22 juin 2021.
- Expiration du mandat (pour six exercices) : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
- KPMG S.A est membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Ernst & Young Audit
Tour First – TSA 14444,
92037 Paris-La Défense cedex

- Représenté par Monsieur Pierre-Henri Pagnon.
- Date de dernier renouvellement : AGM du 22 juin 2021.
- Expiration du mandat (pour six exercices) : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
- Ernst & Young Audit est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

3

ÉTATS FINANCIERS



3.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	24
3.1.1. Compte de résultat consolidé	24
3.1.2. Bilan consolidé	25
3.1.3. Tableau des variations de capitaux propres consolidé	26
3.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés	27
3.1.5. Annexes aux comptes consolidés	28
3.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	58
3.2. COMPTES ANNUELS D'ESI GROUP	60
3.2.1. Compte de résultat	60
3.2.2. Bilan	61
3.2.3. Annexes aux comptes annuels d'ESI Group	62
3.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	81

3.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a conclu la cession du logiciel Systus et des services d'ingénierie associés à Framatome, un acteur international du secteur de l'énergie nucléaire. Cette activité représentait 1,2 million d'euros de chiffre d'affaires de licences, 3,2 millions d'euros de chiffre d'affaires de services de consulting associés en 2022. L'incidence de cette opération n'étant pas significative, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

3.1.1. Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Licences et maintenance		115 889	113 957
Consulting		14 169	18 648
Autres		375	1 313
Chiffre d'affaires	4.1.	130 432	133 918
Coût des ventes	4.8.	(24 755)	(27 685)
Frais de recherche et développement	6.1.2.	(33 993)	(36 112)
Frais commerciaux et marketing		(32 722)	(33 526)
Frais généraux et administratifs		(27 049)	(23 942)
Résultat opérationnel courant		11 913	12 651
Autres produits et charges opérationnels	4.9.	(21 038)	12 791
Résultat opérationnel		(9 125)	25 442
Résultat financier	7.2.	(2 459)	(1 312)
Quote-part de résultat net des entreprises associées		4	99
Résultat avant impôts		(11 580)	24 229
Impôts sur les résultats	8.1.	(733)	(8 835)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(12 313)	15 395
Participations ne conférant pas le contrôle		1	(26)
RÉSULTAT NET PART GROUPE		(12 314)	15 421
Résultat net par action (en unité monétaire : euro)	9.3.	(2,14)	2,69
Résultat net dilué par action (en unité monétaire : euro)	9.3.	(2,14)	2,63

État des autres éléments du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	(12 313)	15 395
Éléments recyclables du résultat global		
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(62)	139
Réserves de conversion	(280)	(433)
Éléments non recyclables du résultat global		
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes de prestations définies	(166)	1 825
Total des autres éléments du résultat global	(509)	1 532
RÉSULTAT GLOBAL	(12 822)	16 927
Part revenant au Groupe	(12 823)	16 950
Part revenant aux participations ne conférant pas le contrôle	1	(24)

(a) Voir note 1.3.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

3.1.2. Bilan consolidé

(En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif			
Actifs non courants		101 575	109 701
Goodwill	3.2	38 360	39 236
Immobilisations incorporelles, nettes	6.1	33 117	33 154
Immobilisations corporelles, nettes	6.2	4 178	4 100
Droits d'utilisation des actifs loués	4.7	6 732	12 483
Participation dans les entreprises associées		918	961
Actifs d'impôt différé	8.2	15 372	13 438
Autres actifs non courants	10.1.1	2 799	6 123
Instruments de couverture	7.1.4	98	205
Actifs courants		83 935	90 089
Créances clients	4.2	29 204	37 142
Autres créances courantes	10.1.2	10 197	7 585
Charges constatées d'avance	10.1.3	4 883	3 763
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.3	39 652	41 599
TOTAL ACTIF		185 511	199 789
Passif			
Capitaux propres		80 532	90 004
Capitaux propres – part du Groupe	9.1	80 529	90 002
Capital		18 283	18 227
Primes		27 979	27 318
Réserves ^(a)		46 867	28 831
Résultat		(12 314)	15 421
Réserves de conversion		(286)	205
Participations ne donnant pas le contrôle		2	2
Passifs non courants		26 638	38 739
Dettes financières, part à long terme	7.1.2	13 833	22 846
Dettes de location non courantes	4.7	4 418	8 240
Provision pour avantages au personnel	5.3	7 335	6 713
Impôts différés passifs	8.2	1	
Instruments de couverture	7.1.4	—	34
Autres dettes et provisions non courantes	10.2.2	1 050	905
Passifs courants		78 341	71 046
Dettes financières, part à court terme	7.1.2	9 734	11 439
Dettes de location courantes	4.7	2 156	3 896
Dettes fournisseurs		15 806	6 859
Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes	10.2.1	31 284	30 274
Provisions courantes	10.2.2	5 452	2 528
Passifs sur contrats	4.3	13 911	16 050
TOTAL PASSIF		185 511	199 789

(a) Les autres éléments du résultat global (hors réserves de conversion) sont classés dans les « Réserves ».

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

3.1.3. Tableau des variations de capitaux propres consolidé

(En milliers d'euros sauf le nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2021	6 064 141	18 192	26 986	26 377	577	72 129	86	72 215
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				139		139		139
Écarts de conversion				—	(435)	(435)	2	(433)
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes de prestations définies				1 825		1 825	—	1 825
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global				1 964	(435)	1 529	2	1 532
Résultat net				15 421		15 421	(26)	15 395
Total du résultat global				17 385	(435)	16 950	(24)	16 927
Augmentation de capital	11 475	34	333			367		367
Actions propres				(2 192)		(2 192)		(2 192)
Stock-options et actions gratuites				3 031		3 031		3 031
Transactions avec des minoritaires		—	—	(290)	3	(287)	(60)	(347)
Autres mouvements		—	—	(56)	60	3	—	3
Au 31 décembre 2022	6 075 616	18 227	27 318	44 255	205	90 002	2	90 004
Variation de juste valeur Des instruments financiers de couverture				(62)		(62)		(62)
Écarts de conversion				211	(491)	(280)	—	(280)
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes de prestations définies				(166)		(166)	—	(166)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global				(18)	(491)	(509)	—	(509)
Résultat net				(12 314)		(12 314)	1	(12 313)
Total du résultat global				(12 332)	(491)	(12 823)	1	(12 822)
Augmentation de capital	92 977	56	661	—		717		717
Actions propres				(2 202)		(2 202)		(2 202)
Stock-options et actions gratuites				4 842		4 842		4 842
Transactions avec des minoritaires				—		—		—
Autres mouvements				(12)		(12)		(12)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	6 168 593	18 283	27 979	34 553	(286)	80 525	3	80 526

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

3.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	(12 313)	15 395
Quote-part de résultat net des entreprises associées	(4)	(99)
Amortissements et provisions ^(a)	9 595	3 799
Impact de la capitalisation des frais de développement	(434)	(124)
Charge d'impôt (exigible et différé)	733	8 835
Impôts versés	(7 917)	(2 943)
Gains et pertes financiers latents	808	(899)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	4 842	3 031
Résultat de cessions et mises au rebut d'actifs	(6 112)	(15 991)
Marge brute d'autofinancement	(10 803)	11 084
Créances clients et comptes rattachés	6 197	(345)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 721	1 063
Autres créances et autres dettes	8 826	(4 550)
Variation du besoin en fonds de roulement	20 744	(3 832)
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	9 942	7 251
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(769)	(300)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 130)	(1 614)
Produits de cession d'actifs ^(a)	7 911	20 993
Autres opérations d'investissement	(144)	277
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	4 867	19 356
Emprunts et avances conditionnées		365
Remboursements de prêts, de dettes de location et d'avances conditionnées ^(a)	(14 027)	(13 896)
Augmentation de capital	717	367
Rachats d'actions propres	(2 202)	(2 192)
Rachats de participations ne conférant pas le contrôle	(350)	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(15 862)	(15 356)
Impact des variations de change sur la trésorerie	(893)	28
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(1 946)	11 279
Trésorerie à l'ouverture	41 599	30 319
Trésorerie à la clôture	39 652	41 599
VARIATION DE TRÉSORERIE	(1 946)	11 279

(a) Correspond principalement au produit de la cession Systus.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

3.1.5. Annexes aux comptes consolidés

Sommaire des notes annexes

NOTE 1. Principes comptables	28	NOTE 8. Impôts	53
NOTE 2. Événements significatifs de l'exercice	29	NOTE 9. Capitaux propres et résultat par action	55
NOTE 3. Périmètre de consolidation	30	NOTE 10. Autres éléments de l'actif et du passif	55
NOTE 4. Données opérationnelles	33	NOTE 11. Parties liées	57
NOTE 5. Charges et avantages du personnel	38	NOTE 12. Honoraires des commissaires aux comptes	57
NOTE 6. Immobilisations incorporelles et corporelles	44	NOTE 13. Événements postérieurs à la clôture	57
NOTE 7. Financement et instruments financiers	48		

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1. Informations générales

Au 31 décembre 2023, ESI Group est une Société anonyme, immatriculée en France et régie par les dispositions de la loi française, cotée durant l'ensemble de l'année 2023. Son siège social est situé 3 bis rue Saarinen à Rungis (94150), France. La Société a été constituée le 28 janvier 1991 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle est la mère de 18 filiales réparties à travers le monde (cf. en note 3 de la liste des sociétés consolidées d'ESI Group).

Fondé en 1973, le Groupe ESI augure un monde où l'Industrie accomplit des résultats audacieux, tout en répondant à des enjeux majeurs : impact environnemental, sécurité et confort des consommateurs et des opérateurs, ainsi que des modèles économiques adaptables et durables. ESI fournit des solutions fiables et personnalisées, basées sur la modélisation prédictive de la physique et son expertise en Prototypage Virtuel, qui permettent aux industries de prendre les bonnes décisions au bon moment, tout en gérant leur complexité. ESI est particulièrement actif dans les secteurs de l'automobile et du transport terrestre, de l'aérospatial, de la défense et du naval, de l'énergie et de l'industrie lourde.

NOTE 1.2. Référentiel comptable appliqué

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 d'ESI Group ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne à cette date. Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union européenne.

NOTE 1.3. Nouvelles normes IFRS et interprétations

/ Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023

Les nouvelles normes, interprétations et amendements d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 (notamment IFRS 17) n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles normes de manière obligatoire postérieurement au 31 décembre 2023, en particulier les modifications d'IAS 12, applicables, selon l'IASB, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre 2023.

Dans le cadre de l'acquisition du bloc de contrôle de 50,56 % du capital d'ESI Group par Keysight Technologies (au travers de sa filiale Keysight Technologies Netherlands B.V.) intervenue le 3 novembre 2023, les sociétés du groupe ESI ont fait l'objet d'une intégration proportionnelle dans les comptes consolidés de Keysight Technologies à hauteur du pourcentage d'intérêt détenu, selon les principes comptables américains en vigueur. Le siège social de Keysight Technologie se situe au 1400 Fountaingrove Parkway, Santa Rosa, CA 95403 (États-Unis), pour la période allant du 3 novembre au 31 décembre 2023.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été arrêtés par le Président en date du 17 mai 2024 et seront présentés pour approbation par l'actionnaire unique le 28 juin 2024.

En outre, les états financiers sont préparés sur la base de la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers, revalorisés à leur juste valeur.

/ Réforme des retraites

La nouvelle loi sur les retraites, promulguée en avril 2023, implique de comptabiliser conformément à la norme IAS 19, les effets de cette réforme comme une modification de régime. Le Groupe a comptabilisé immédiatement en résultat en date de modification (15 avril 2023) l'impact comme un coût des services passés sur les entités ESI GROUPE et ESI FRANCE.

NOTE 1.4. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et passifs, ainsi que sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice.

Les estimations portent notamment, mais de façon non limitative, sur les hypothèses utilisées dans la détermination des impacts relatifs aux options de souscription d'actions et actions gratuites attribuées à certains salariés, sur les regroupements d'entreprises,

la reconnaissance du chiffre d'affaires, les dépréciations d'actifs immobilisés (dont les frais de développement capitalisés), l'estimation de la durée de vie des actifs immobilisés, la durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, l'évaluation des actifs d'impôts différés, les dépréciations des créances clients, les charges d'impôt ainsi que les provisions pour risques et litiges et les provisions au titre des engagements postérieurs à l'emploi.

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**/ Poursuite du plan stratégique « OneESI 2024 – Focus to Grow » Acquisition par Keysight Technologies**

En 2023, ESI a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique triennal « OneESI 2024 – Focus to Grow » dévoilé pour la première fois en octobre 2021. 2022 avait constitué une première étape importante, marquée par une progression des résultats, le lancement d'une refonte de l'offre commerciale d'ESI et le recentrage de son activité avec, en particulier, la cession d'une suite de logiciels dans le domaine de la simulation des fluides (« CFD »), le 13 juillet 2022 et de celle des actifs Scilab, le 27 juillet 2022.

La concentration sur les activités de son cœur de métier s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 avec la cession du logiciel Systus et des services d'ingénierie associés à Framatome, un acteur international du secteur de l'énergie nucléaire, annoncée le 17 avril 2023. Cette activité représentait 1,2 million d'euros de chiffre d'affaires de licences, 3,2 millions d'euros de chiffre d'affaires de services de consulting associés en 2022 et employait 27 personnes.

ESI a résilié le contrat de distribution indirecte pour le secteur aéronautique de ses produits en Chine, avec effet au 25 août 2023.

En 2023, ESI a mis en œuvre un processus concurrentiel de réorganisation de son capital, sous l'égide de son conseil d'Administration, afin d'assurer la poursuite de la croissance dans un environnement mondial en évolution rapide. C'est dans ce contexte que, le 28 juin 2023, Keysight est entré en négociations exclusives avec les actionnaires principaux d'ESI Group représentant 50,56 % de son capital social (les « Cédants »), en vue de l'acquisition par Keysight de la totalité de la participation des Cédants (le « Bloc de Contrôle »).

En intégrant ESI Group dans son portefeuille de design et test électroniques, Keysight entend étendre davantage ses capacités de prototypage virtuel dans le secteur de l'ingénierie assistée par ordinateur, permettant aux clients d'accélérer la mise sur le marché, de réduire les coûts opérationnels, tout en réduisant leur empreinte environnementale.

Le conseil d'administration d'ESI Group a accueilli favorablement et à l'unanimité la transaction proposée le 28 juin 2023 et le Comité Social et Economique de l'Entreprise ESI Group a, à son tour, donné un avis favorable le 19 septembre 2023.

À la suite de l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, l'acquisition du bloc de contrôle par Keysight Technologies Netherlands B.V., dont le capital est entièrement détenu par Keysight Technologies au prix de 155 euros par action est intervenue le 3 novembre 2023. Comme annoncé, Keysight Technologies a ensuite ouvert l'Offre Publique d'Achat (sous visa de l'AMF obtenu le 28 novembre 2023) portant sur le solde des actions émises par ESI Group, sur la période allant du 1^{er} décembre 2023 au 8 janvier 2024.

/ Évolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Absorption de l'entité ESI US R&D (USA) par ESI North America (USA) (novembre 2023).
- En novembre 2023, rachat de 0,02 % de la SAS ENGINEERING SYSTEMS INTERNATIONAL auprès d'actionnaires minoritaires. ESI Group détient désormais 99,98 % des actions de cette filiale (France).

NOTE 3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**NOTE 3.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation****/ Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont réalisés en appliquant la méthode de l'acquisition :

- Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (méthode du *goodwill* partiel). Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du *goodwill*.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés consolidées disposent d'options de vente de leur participation, cette dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option et est classée dans le poste « Autres dettes non courantes » ou « Autres dettes courantes » selon sa date d'échéance, le solde affectant le poste d'écarts d'acquisition (méthode du *goodwill* complet) ou les capitaux propres du Groupe (méthode du *goodwill* partiel). La variation de la dette imputable à l'actualisation est comptabilisée en résultat financier. Les variations ultérieures de la juste valeur de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlant dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- La juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables acquis.

Le Groupe a 12 mois à partir de la date d'acquisition pour déterminer les justes valeurs des actifs et des passifs et arrêter le montant de l'écart d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

En application des normes IFRS, l'écart d'acquisition n'est pas amortissable et fait l'objet d'un test de dépréciation a minima annuel, ou lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Pour les besoins de ce test, l'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

Les coûts directement attribuables aux acquisitions sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés et présentés sur une ligne séparée du compte de résultat intitulée « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, la charge d'amortissement est comptabilisée dans le résultat opérationnel courant, répartie entre les Frais de recherche et développement et les frais commerciaux et marketing, selon la nature de l'actif amorti. Les actifs de relation clientèle, dont la durée d'amortissement est déterminée lors de chaque acquisition en fonction du profil de l'activité acquise, sont amortis et la dotation aux amortissements est comptabilisée dans la rubrique « Frais commerciaux et marketing » du compte de résultat.



/ Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

ESI Group ne retient qu'une seule UGT pour l'ensemble du groupe. La stratégie d'ESI Group est d'axer son développement sur l'innovation provenant de ses efforts de R&D pilotés centralement, de l'intégration de technologies acquises (codes sources, algorithmes, lois physiques) et de s'appuyer sur des filiales de distribution managées par le Groupe.

Au fur et à mesure du développement du Groupe, il est apparu que certaines technologies acquises pour résoudre un problème précis pouvaient être utilisées pour résoudre d'autres problèmes que ceux du domaine initial. L'intégration de ce portefeuille de technologies dans les logiciels du Groupe conduit à une combinatoire qui permet d'utiliser potentiellement toutes les technologies dans tous les produits en fonction des solutions à apporter. La conséquence de cette intégration toujours plus forte est qu'il est de plus en plus difficile d'allouer les revenus à une technologie précise et donc de structurer une UGT pour chaque technologie ou logiciel.

D'autre part les revenus d'une filiale de distribution sont dépendants de sa propre efficacité commerciale mais sont avant tout dépendants de l'offre de logiciels.

Etant donné l'acquisition d'ESI Group par Keysight Technology, la société dispose d'un montant de juste valeur (diminuée du coût des ventes) récent considéré comme la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie d'ESI Group au 31 décembre 2023 et s'élevant à environ 913 millions d'euros sur une base d'un prix par action de 155 euros. De ce fait, le goodwill n'a pas fait l'objet de dépréciation au 31 décembre 2023.

NOTE 3.2. Évolution du goodwill

/ Exercice 2023

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 décembre 2023
Valeurs brutes	39 236	—	(694)	(182)	38 360
TOTAL VALEURS NETTES	39 236	—	(694)	(182)	38 360

/ Exercice 2022

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 décembre 2022
Valeurs brutes	41 381		(2 450)	305	39 236
TOTAL VALEURS NETTES	41 381		(2 450)	305	39 236

Il n'y a pas eu d'acquisition au cours des exercices 2022 et 2023 et la diminution du goodwill constatée en 2023 résulte de la cession d'actifs conclue au cours de la période (cession de l'activité Systus).

NOTE 3.3. Amortissement des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises

Les amortissements d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont classés dans le « Résultat opérationnel courant », répartis entre les « Frais de recherche et développement » et les « Frais commerciaux et marketing », en fonction de la nature des incorporels amortis (respectivement codes et actifs de relation clientèle).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'amortissement des codes représente une charge de 46 milliers d'euros contre 903 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent, et l'amortissement des actifs de relation clientèle représente une charge de 297 milliers d'euros contre 463 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

NOTE 3.4. Liste des sociétés consolidées

Le tableau suivant présente les dates de création et sièges sociaux des filiales et la fraction de capital détenue directement ou indirectement :

Filiales	Date de création ou acquisition	Siège social des filiales	% de capital détenu	
			31 décembre 2023	31 décembre 2022
Sociétés consolidées				
Engineering System International	avr. 1973	Rungis, France	100 %	100 %
ESI Japan, Ltd.	juil. 1991	Tokyo, Japon	100 %	100 %
ESI North America, Inc.	mars 1992	Farmington, Michigan, États-Unis	100 %	100 %
Hankook ESI Co., Ltd.	sept. 1995	Séoul, Corée du Sud	100 %	100 %
ESI Group Hispania s.l.	févr. 2001	Madrid, Espagne	100 %	100 %
ESI Eastern Europe s.r.o.	mai 2001	Plzen, République tchèque	100 %	100 %
ESI US R&D, Inc.	août 2002	Farmington Hills, Michigan, États-Unis	— %	100 %
ESI UK Ltd.	janv. 2002	Londres, Angleterre	100 %	100 %
Calcom ESI SA	déc. 2002	Lausanne, Suisse	99 %	99 %
ESI Software (India) Private Ltd.	févr. 2004	Bangalore, Inde	100 %	100 %
ESI South America Comercio e Servicios de Informatica, Ltda	juin, 2008	São Paulo, Brésil	100 %	100 %
ESI Italia s.r.l.	sept., 2008	Bologne, Italie	100 %	100 %
ESI Services Tunisie SARL	avr., 2009	Tunis, Tunisie	100 %	100 %
ESI Group Beijing Co., Ltd.	oct., 2010	Pékin, Chine	100 %	100 %
ESI Germany GmbH	août, 2011	Stuttgart, Allemagne	100 %	100 %
ESI Nordics AB	déc., 2011	Göteborg, Suède	100 %	100 %
Open CFD Ltd.	sept., 2012	Berkshire, Angleterre	100 %	100 %
ESI Services Vietnam Co., Ltd.	déc., 2013	Ho Chi Minh City, Vietnam	100 %	100 %
Sociétés en mise en équivalence				
JV AECC-ESI (Beijing) Technology Co., Ltd.	févr. 2014	Pékin, Chine	35 %	35 %

NOTE 4. DONNÉES OPÉRATIONNELLES**NOTE 4.1. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de deux activités principales : la concession de licences de logiciels et une activité de services.

Le Groupe comptabilise un contrat avec un client dès qu'il existe un accord écrit qui crée des droits et des obligations juridiquement exécutoires, comprenant les conditions de paiement, que le contrat a une substance commerciale, et que le recouvrement de la contrepartie est probable.

Une obligation de prestation est une promesse dans un contrat avec un client de transférer des produits ou des services, distincte des autres promesses du contrat.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré à un client, pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit en échange de ces produits ou services.

/ Licences d'utilisation et maintenance

Le chiffre d'affaires réalisé sur les licences de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées. Les prestations de maintenance correspondent aux mises à jour et à un support technique.

L'activité est réalisée au travers de trois types de contrats :

- L'octroi de licences annuelles renouvelables, incluant un droit d'utilisation du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an ;
- L'octroi de *Paid-Up Licences* conférant aux clients finaux un droit perpétuel d'utilisation du logiciel, accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an – avec possibilité de renouvellement au travers d'un contrat de maintenance ;
- Les contrats de maintenance, habituellement souscrits par les clients ayant acquis une *Paid-Up Licence* au cours des années précédentes, pour maintenir la continuité de cette prestation.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, les contrats du Groupe font l'objet d'une analyse en cinq étapes afin de déterminer les obligations de prestations les composant et l'allocation de prix correspondante. Deux obligations de prestations ont été identifiées : l'accès au logiciel (soit la licence elle-même) et la prestation de maintenance.

Pour les contrats de licence annuelle et les *Paid-Up Licences*, la répartition du prix a été réalisée selon l'approche résiduelle. En résulte l'affectation de 15 % du prix des contrats de licence annuelle à la prestation de maintenance, et 5 % pour les contrats de *Paid-Up Licence*. Le chiffre d'affaires de la part d'accès au logiciel est reconnu au moment de la mise à disposition du logiciel au client, celui relatif à la prestation de maintenance est reconnu linéairement sur la durée annuelle du contrat.

/ Prestations de services

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services correspond principalement à des prestations de consulting et de formation. À noter que les prestations de consulting n'intègrent pas d'action de modification/customisation des logiciels et de ce fait constituent une obligation de prestation distincte de l'octroi de licences.

Le chiffre d'affaires consulting est constaté à l'avancement des projets, les coûts sont comptabilisés lorsqu'encourus. Les contrats dégageant une perte finale probable font l'objet d'une provision pour perte à terminaison, inscrite au passif du bilan. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de manière fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Le chiffre d'affaires de formation est constaté à réalisation des prestations.

/ Backlog (IFRS 15)

Le *backlog* du groupe pour l'activité Licences se compose de toutes les commandes fermes reçues des clients à la date de clôture, dont l'exécution débute à compter du premier jour de l'exercice suivant.

Bien que la majorité des contrats de Licences soient renouvelables d'un exercice sur le suivant, ce n'est qu'à la réception du bon de commande signé pour l'année suivante que le montant correspondant est inclus dans le *backlog* – les bons de commande étant souvent reçus peu de temps avant le début de la période d'exécution associée, ceci explique le niveau de *backlog* de cette activité vs. sa forte composante récurrente.

Pour l'activité Services, le *backlog* correspond d'une part au reste à faire sur les contrats dont l'exécution a débuté, d'autre part, aux contrats signés à la date de clôture dont l'exécution débutera à compter du premier jour de l'exercice suivant.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Total licences et maintenance	115 889	113 957
Consulting	14 168	18 648
Autres revenus	375	1 313
Total prestations de services	14 543	19 961
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	130 432	133 918

Le *backlog* au 31 décembre 2023 s'élève à 31 millions d'euros pour l'activité Licences (contre 15 millions d'euros à fin 2022) et 0,5 million d'euros pour les Services (contre 1 million d'euros à fin 2022).

Les 20 premiers clients du Groupe représentent un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros (contre 67 millions d'euros à fin 2022), soit

53,7 % du chiffre d'affaires total, dont 61 millions d'euros pour l'activité Licences et maintenance (contre 55 millions d'euros à fin 2022) et 9 millions d'euros pour les Services (contre 12 millions d'euros à fin 2022). Il s'agit principalement de clients du secteur automobile.

NOTE 4.2. Clients

Les actifs du poste Clients sont comptabilisés initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées au coût amorti, diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant et de l'estimation des pertes attendues.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation reposant sur la probabilité de leur recouvrement déterminée en fonction de la typologie des créances, est inférieure à leur valeur comptable. Selon la nature des créances, le risque assorti aux créances douteuses est apprécié individuellement ou à partir de méthodes statistiques. La dépréciation des comptes clients reflète la meilleure estimation du risque inhérent à l'actif concerné.

/ Actifs et passifs sur contrats

Le Groupe présente le droit à contrepartie en échange de produits ou de services transférés à un client soit en créances clients, soit en actifs sur contrats. Une créance est un droit à la contrepartie qui est inconditionnel, contrairement à un actif sur contrat qui est un droit à la contrepartie conditionné par des facteurs autres que le passage du temps.

Les actifs sur contrats de la Société sont issus des montants non facturés au client, lorsque le droit à la contrepartie est subordonné à l'achèvement d'un jalon ou soumis à l'acceptation du client.

Le montant de la facturation excédant le chiffre d'affaires comptabilisé est présenté dans les passifs sur contrats.

Détails du poste Clients

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Clients et comptes rattachés	33 756	41 544
Dépréciation des créances clients	(4 552)	(4 401)
TOTAL CLIENTS NETS DES DÉPRÉCIATIONS	29 204	37 142

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2023
Dépréciation	(4 401)		(533)	367	15		(4 552)
TOTAL	(4 401)		(533)	367	15		(4 552)

La clientèle du Groupe se compose pour l'essentiel :

- De grands comptes industriels, en particulier dans les secteurs automobile, aérospatial, sidérurgique ;
- D'administrations pour des projets gouvernementaux ou de défense ;
- D'organismes universitaires.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Non dû	21 922	20 474
0 à 30 jours	1 264	8 567
30 à 90 jours	729	1 924
Supérieur à 90 jours	5 289	6 177
TOTAL	29 204	37 142

Le montant des créances supérieures à 90 jours inclut notamment des créances sur des clients étatiques ou para étatiques chinois dont les délais de recouvrement sont significatifs.

/ Actifs sur contrats

Les contrats liés à l'activité Licences font généralement l'objet d'une facturation en début de période d'accès au logiciel, aussi cette activité ne génère pas de facture à émettre ni d'actif sur contrats.

NOTE 4.3. Passifs sur contrats

Les contrats liés à l'activité Licences intégrant des prestations de maintenance sur 12 mois font l'objet d'une facturation en début de période d'accès au logiciel, aussi l'intégralité du chiffre d'affaires relatif aux prestations de maintenance restant à reconnaître sur l'exercice suivant représente des passifs sur contrats correspondant au chiffre d'affaires différé.

L'activité Services, correspondant principalement à des prestations de consulting, fait l'objet de modalités de facturation variées, définies dans les contrats clients. En cas d'échéanciers de facturation décorrélés de la cadence de réalisation des prestations, les contrats peuvent faire l'objet de factures à émettre (dans la grande majorité des cas) ou d'actifs sur contrats (cas rares, lorsque les jalons d'avancement des prestations nécessitent une acceptation client).

Ce principe est d'une façon générale également applicable à l'activité Services, où la facturation peut faire l'objet d'un échéancier mais où les échéances précèdent globalement la réalisation des prestations.

Le délai d'apurement des passifs sur contrats est d'un an maximum pour la majorité des contrats.

NOTE 4.4. Charges opérationnelles courantes par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Achats et charges externes	(11 806)	(10 292)
Locations court terme et sur actifs de faible valeur	(6 977)	(1 539)
Honoraires	(3 623)	(5 472)
Impôts et taxes	(434)	(372)
Amortissements et provisions	(2 555)	(7 296)
Frais de personnel ^(a)	(85 650)	(88 686)
Autres charges externes	(7 375)	(7 609)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES COURANTES	(118 420)	(121 265)

(a) Les frais de personnel sont détaillés en note 5.2.

NOTE 4.5. Informations par zone géographique

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. ESI Group opère sur un segment unique car le fonctionnement des deux activités identifiées par le Groupe (concessions de licences de logiciels et prestations de services) est étroitement lié. Conformément aux paragraphes 31 à 34 de la norme IFRS 8, ESI Group présente les revenus des activités ordinaires et les actifs non courants par grande zone géographique (Europe, Asie, Amériques).

Le Groupe développe, commercialise et assure le support technique de logiciels permettant aux ingénieurs de prévoir et d'améliorer, par le moyen d'essais virtuels, la performance et la qualité attendue d'un produit en fonction d'un ensemble de contraintes.

Le chiffre d'affaires est réparti sur les zones géographiques sur lesquelles il est effectivement réalisé.

(En milliers d'euros)	Europe, Moyen-Orient et Afrique	Asie-Pacifique	Amériques	Éliminations	Consolidé
Exercice clos le 31 décembre 2023					
Clients externes	73 324	38 452	18 656	—	130 432
Sociétés intragroupe	81 647	206	1 452	(83 305)	—
Ventes nettes	154 971	38 658	20 108	(83 305)	130 432
ACTIFS AFFECTÉS	234 119	53 490	11 390	(113 489)	185 511
Exercice clos le 31 décembre 2022					
Clients externes	62 148	49 653	22 116	—	133 918
Sociétés intragroupe	78 081	293	1 213	(79 587)	—
Ventes nettes	140 229	49 946	23 329	(79 587)	133 918
ACTIFS AFFECTÉS RETRAITÉS	235 903	52 155	15 658	(104 336)	199 381

Les opérations intragroupe sont essentiellement constituées par des redevances versées par les filiales du Groupe. Ces redevances sont proportionnelles au chiffre d'affaires Licences et basées sur les pratiques constatées entre éditeurs et distributeurs de logiciels dans le secteur d'activité couvert par ESI Group.

NOTE 4.6. Contrats de location

La norme IFRS 16 prévoit un modèle unique de comptabilisation chez le preneur qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs issus de contrats de location. Selon ce modèle, la dotation aux amortissements de l'actif est comptabilisée en charge opérationnelle et le coût de la dette envers le bailleur est comptabilisé en charge financière.

Conformément à la norme IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés en immobilisations corporelles au titre d'un droit d'utilisation de l'actif loué. Ces contrats sont comptabilisés au commencement du contrat pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location en contrepartie d'un passif, correspondant aux passifs de loyers dus au bailleur. Ces immobilisations sont amorties de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement.

Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions permises par la norme en continuant de constater une charge de loyer opérationnelle pour les contrats d'une durée inférieure à 12 mois (hors contrats renouvelables par tacite reconduction – application de l'interprétation ci-dessous) ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur.

Le Groupe a appliqué, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, l'interprétation de l'IFRS IC relative à l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location. Le Groupe a mis en œuvre les décisions de l'IFRS IC, publiées le 16 décembre 2019, sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRS IC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques. Les contrats concernés sont essentiellement les baux immobiliers et les locations de véhicules.

Pour déterminer les passifs de loyers, le Groupe a actualisé les paiements de loyers futurs en utilisant le taux de financement moyen pondéré du groupe de 2,5 %.

À l'actif, les droits d'utilisation des actifs loués représentent au 31 décembre 2023 une valeur nette comptable de 6 738 milliers d'euros, dont 17 323 milliers d'euros de valeur brute et (10 585) milliers d'euros d'amortissements.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Autres	31 décembre 2023
Droits d'utilisation - valeurs brutes	25 662	2 254	(10 593)	—	17 323
Dont bureaux	23 516	1 680	(9 714)		15 482
Dont véhicules	2 146	574	(879)		1 841
Droits d'utilisation - amortissements	(13 179)	(3 359)	5 953	—	(10 585)
Dont bureaux	(11 955)	(2 911)	5 104		(9 762)
Dont véhicules	(1 224)	(448)	849		(823)
Droits d'utilisation - valeurs nettes	12 483	(1 105)	(4 640)	—	6 738
Dont bureaux	11 561	(1 231)	(4 610)		5 720
Dont véhicules	922	126	(30)		1 018

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Autres	31 décembre 2022
Droits d'utilisation - valeurs brutes	29 402	1 516	(5 252)	(4)	25 662
Dont bureaux	26 941	919	(4 340)	(4)	23 516
Dont véhicules	2 461	597	(912)		2 146
Droits d'utilisation - amortissements	(12 696)	(5 055)	4 569	3	(13 179)
Dont bureaux	(11 221)	(4 461)	3 724	3	(11 955)
Dont véhicules	(1 475)	(594)	845		(1 224)
Droits d'utilisation - valeurs nettes	16 706	(3 539)	(683)	(1)	12 483
Dont bureaux	15 720	(3 542)	(616)	(1)	11 561
Dont véhicules	986	3	(67)		922

Au passif, les dettes de location au 31 décembre 2023 se répartissent en 4 418 milliers d'euros de dettes non courantes (contre 8 240 milliers d'euros à fin 2022) et 2 156 milliers d'euros de dettes courantes (contre 3 896 milliers d'euros à fin 2022).

La diminution significative des droits d'utilisation et dettes de locations observée en 2023 résulte de la mise en œuvre du plan de transformation OneESI avec une diminution des surfaces louées sur des durées plus courtes (incluant la décision de résiliation anticipée du bail du siège social de Rungis, prise en septembre 2023 et effective en avril 2024) et du nombre de véhicules.

Échéancier des dettes de location au 31 décembre 2023 :

(En milliers d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 4 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2023
Dettes de locations d'actifs immobiliers	1 860	1 950	909	841	5 560
Dettes de locations d'actifs mobiliers	296	301	412		1 009
DETTES DE LOCATION	2 156	2 251	1 321	841	6 569

Au compte de résultat de l'exercice 2023 le retraitement des charges de loyer s'élève à +3 691 milliers d'euros (contre +5 416 milliers d'euros en 2022), quasiment intégralement compensé par l'amortissement des droits d'utilisation : l'impact de la norme IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant est de +322 milliers d'euros (contre +466 milliers d'euros en 2022). L'impact de la norme IFRS 16 sur le résultat financier est une charge complémentaire de -382 milliers d'euros (contre -467 milliers d'euros en 2022). L'impact sur le résultat net est ainsi de 186 milliers d'euros (contre un millier d'euros en 2022).

Dans le tableau des flux de trésorerie 2023, l'application de la norme IFRS 16 entraîne une amélioration de la marge brute d'autofinancement à hauteur de +3 309 milliers d'euros (contre +4 949 milliers d'euros en 2022), avec contrepartie la hausse des remboursements des dettes de location dans la partie financement du tableau des flux de trésorerie pour -3 309 milliers d'euros (contre -4 949 milliers d'euros en 2022).

NOTE 4.7. Coût des ventes

Le coût des ventes correspond au total des coûts rentrant dans le calcul de la marge brute du Groupe, afférents aux activités Licences et Services. Il est principalement constitué des charges associées aux salariés assurant la maintenance et le support de premier niveau sur l'activité Licences et réalisant les prestations de consulting pour l'activité Services (coûts directs et indirects – coûts salariaux chargés et coûts d'environnement).

Le coût des ventes inclut également les redevances externes et des coûts de sous-traitance opérationnelle le cas échéant.

L'évolution du total du coût des ventes n'est donc pas directement proportionnelle à l'évolution du chiffre d'affaires.

NOTE 4.8. Autres produits et charges opérationnels**/ Autres produits et charges opérationnels**

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » inclut les résultats sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, ainsi que des éléments relatifs à des produits et charges opérationnels bien identifiés, non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

/ Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant se calcule à partir du résultat opérationnel (« EBIT ») sous déduction des autres produits opérationnels et après ajout des autres charges opérationnels.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023
Plus-value sur cession d'actifs	6 220
Accélération des plans d'actions gratuites et stock options	(1 259)
Honoraires exceptionnels	(20 734)
Autres produits et charges	(5 265)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(21 038)

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a dégagé des plus-values de relatives à la cession du logiciel Systus et de l'activité de prestations de services associés pour un montant global de +6,2 millions d'euros dont ont été déduits des frais de cessions (inclus dans les autres produits et charges). Les frais encourus au titre des services rendus par les conseils du Groupe dans le cadre du processus concurrentiel de réorganisation du capital de la Société, sous l'égide de son conseil d'Administration, ont été comptabilisés en autres produits et charges opérationnels pour 20,7 millions d'euros en 2023.

Par ailleurs, une accélération des plans d'attributions d'actions gratuites et des stocks options a été décidée dans le cadre de l'offre publique d'achat menée par Keysight Technologies (l'impact financier de ces accélérations est de 1,2 million d'euros en 2023). Il

est rappelé que les autres produits et charges opérationnelles sont liés à la mise en œuvre du plan de transformation « OneESI 2024 – Focus to Grow » et incluent notamment la réorganisation du schéma de distribution indirecte en Asie.

En 2022, les autres produits et charges opérationnels (+12,8 millions d'euros) étaient essentiellement composés des plus-values de cessions d'actifs non stratégiques (CFD, Scilab) pour un montant global de 15,9 millions d'euros dont ont été déduits des frais de cessions (inclus dans les autres produits et charges). La poursuite du plan de transformation « OneESI 2024 – Focus to Grow » initié en 2021 s'était traduite par des coûts complémentaires de restructuration (-2,2 millions d'euros). L'arrêt des activités russes avait également pesé sur les autres charges opérationnelles.

NOTE 5. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL**NOTE 5.1. Effectifs**

L'effectif du Groupe au 31 décembre de chaque année est réparti de la façon suivante :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
France	221	243
Étranger	710	742
TOTAL	931	985

NOTE 5.2. Frais de personnel

Le compte de résultat présente les frais de personnel par destination. Leur décomposition par nature est la suivante :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Traitements et salaires	(63 402)	(66 313)
Charges sociales	(17 720)	(18 915)
Paiements en actions	(3 885)	(3 031)
Charges de retraite	(643)	(427)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	(85 650)	(88 686)

La charge de paiement en actions n'inclue pas l'incidence de l'accélération des plans LTI enregistrée en « Autres produits et charges opérationnels » en 2023.

NOTE 5.3. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi. Pour couvrir ces avantages, le Groupe dispose de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vue duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes, et la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Un régime à prestations définies est un régime qui garantit un niveau futur de prestations en fonction du salaire, de l'âge et de l'ancienneté du salarié. Tel est le cas des indemnités qui peuvent être versées lors du départ à la retraite du salarié.

Une décision de l'IFRS IC a été validée par l'IASB en mai 2021 relative à IAS 19 « Avantages du personnel » portant sur l'allocation des avantages du personnel aux périodes de service. Ainsi, la période d'acquisition des droits est déterminée en partant de la date de retraite et non plus de la date d'embauche pour les conventions collectives pour lesquelles les droits sont définis par tranche d'ancienneté. Lorsque les droits sont plafonnés, la durée de la période d'acquisition des droits est limitée à l'ancienneté requise au moment du plafonnement. La méthodologie utilisée par le Groupe pour évaluer ses engagements à la clôture au 31 décembre 2023 demeure inchangée.

Pour les régimes à prestations définies, conformément à IAS 19 R « Avantages du personnel », les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les régimes de retraite à prestations définies et les avantages à long terme qui sont reconnus conformément à IAS 19 R sont les suivants :

- Pour la France : indemnités de fin de carrière, régime complémentaire conclu auprès d'une société d'assurance ;
- Pour la Corée, l'Inde et le Japon : indemnités de départ dues aux employés, quel que soit le motif de leur départ et proportionnelles à leur ancienneté dans l'entreprise ;
- Pour l'Allemagne : indemnités à prestations définies dues à certains dirigeants.

/ 5.3.1. Hypothèses actuarielles

Taux d'actualisation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
France	3,20 %	3,75 %
Allemagne	3,20 %	3,75 %
Japon	1,50 %	1,02 %
Corée	4,30 %	3,70 %
Inde	7,30 %	7,30 %

Les taux d'actualisation correspondent :

- Pour la France, au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et ajusté à la durée des engagements du Groupe ;
- Pour les autres pays, aux taux communiqués par les banques centrales.

Taux d'augmentation des salaires	31 décembre 2023	31 décembre 2022
France	3,00 %	3,00 %
Allemagne	n.a.	2,00 %
Japon	3,50 %	3,00 %
Corée	4,50 %	4,50 %
Inde	7,50 %	7,50 %

Les taux de rotation du personnel sont déterminés par filiale et par tranche d'âge en fonction de l'historique de chaque société.

/ 5.3.2. Évolution de l'engagement et de la provision

Variation de la provision constatée au bilan

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Évolution de l'engagement		
Engagement à l'ouverture	(9 099)	(11 585)
Entrée de périmètre		
Coût des services rendus	(1 212)	(901)
Charge d'intérêt	(286)	(194)
Prestations payées	510	749
(Pertes) et gains actuariels	(269)	2 474
Réduction du personnel	196	66
Écart de change	402	291
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE	(9 758)	(9 099)
Évolution de la juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs à l'ouverture	2 386	2 461
Entrée de périmètre		
Rendement des actifs	120	107
Cotisations payées par l'employeur	222	198
Prestations payées	(202)	(258)
(Pertes) et gains actuariels	13	(76)
Gain de change et autres	(116)	(47)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	2 423	2 386
Charge de l'exercice		
Coût des services rendus	(715)	(901)
Charge financière	(166)	(86)
Charge d'intérêt	(286)	(194)
Rendement des actifs	120	107
Autres	(497)	27
CHARGE DE L'EXERCICE	(1 378)	(960)
Provision reconnue au bilan		
Engagements financés	(3 023)	(3 068)
Juste valeur des actifs	2 422	2 386
Engagement net	(601)	(682)
Engagements non financés	(6 588)	(6 032)
PROVISION DE FIN D'EXERCICE	(7 189)	(6 713)
Évolution de la provision		
Provision à l'ouverture	(6 713)	(9 124)
Charge de l'exercice	(1 377)	(960)
Reconnaissance des gains/(pertes) actuariels par capitaux propres	(256)	2 398
Cotisations payées par l'employeur	316	198
Prestations payées par l'employeur	214	491
Écart de change	286	244
Autres	196	39
PROVISION DE FIN D'EXERCICE	(7 334)	(6 713)

L'impact de la réforme des retraites sur l'exercice 2023 représente une charge à hauteur de 496,55 milliers d'euros (coûts des services rendus). Les cotisations payées par l'employeur correspondent aux versements faits à des fonds de retraites.

/ 5.3.3. Sensibilité des engagements à une variation du taux d'actualisation

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023
Engagement -0,5 %	(10 114)
Engagement	(9 612)
Engagement +0,5 %	(9 149)

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023
Ajustement d'expérience	(267)
Changement d'hypothèses financières	—
Changement d'hypothèses démographiques	(2)
Rendement des actifs	13
TOTAL DES PERTES ET GAINS ACTUARIELS	(256)

NOTE 5.4. Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent être accordées à certains salariés du Groupe. Elles donnent droit à souscription d'actions ESI Group quatre ou cinq ans après leur attribution et à un prix d'exercice fixe déterminé lors de cette attribution. Les conditions d'attribution des options de souscription d'actions peuvent inclure des conditions de performance en plus de conditions de présence.

Conformément à la norme IFRS 2, les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Elle est reconnue en charges de personnel au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres. La charge est répartie dans le compte de résultat par destination selon la clé d'allocation des personnes concernées.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black & Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie attendue, le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, et le taux d'intérêt sans risque.

Des actions gratuites peuvent également être accordées à des salariés du Groupe. La juste valeur de l'avantage accordé aux bénéficiaires est déterminée sur la base du cours de l'action le jour de l'attribution multiplié par le nombre d'actions attribuées. Ce coût est réparti sur la durée d'acquisition des droits.

/ Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites

Des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et des plans d'actions gratuites ont été autorisés par différentes Assemblées générales et sont susceptibles de diluer le capital social d'ESI Group. Les tableaux suivants décrivent les plans en cours.

Stock-options

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'options attribuables décidées en AG	Nombre d'options attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Prix d'exercice	Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2023	Année limite d'exercice des options
Plan n° 17 (AG 2014)	22/07/2015		7 350		27,17		2023
Plan n° 17 bis (AG 2014)	11/03/2016		10 000		23,35	2 000	2023
Plan n° 17 ter (AG 2014)	05/05/2017		18 175		50,92		2023
Plan n° 17 quater (AG 2014)	05/05/2017		1 875	1 875	50,92		2023
Total AG 2014		180 000	37 400	1 875			
Plan n° 19 (AG 2017)	18/07/2018		43 950	32 963	42,97	1 248	2023
Plan n° 19 bis (AG 2017)	01/02/2019		20 000	15 000	27,04		2023
Plan n° 19 ter (AG 2017)	18/12/2019		25 785		29,12	3 280	2023
Total AG 2017		180 000	89 735	47 963			
Plan n° 21 (AG 2021)	10/09/2021		24 000	14 400	60,47		2023
Plan n° 21bis (AG 2022)	28/06/2022		36 000	21 600	64,78		2023
Plan n° 21ter (AG 2022)	28/06/2022		9 150	4 575	64,78	5 950	2023
Total AG 2020		300 000	69 150	40 575		5 950	
TOTAL STOCK-OPTIONS		660 000	196 285	90 413		12 478	

Actions gratuites

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuables décidées en AG	Nombre d'actions attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2023	Fin de période d'acquisition des droits
Plan n° 9 (AG 2018)	18/07/2018		10 617	7 964	—	2021
Plan n° 9 bis (AG 2018)	18/07/2018		2 441			2020
Plan n° 9 ter (AG 2018)	18/07/2018		15 500		—	2022
Plan n° 9 quater (AG 2018)	18/07/2019	60 000	16 250			2023
Plan n° 9 quinquies (AG 2018)	18/12/2019		6 337		—	2022
Plan n° 9 sexies (AG 2018)	18/12/2019		2 521		—	2021
Plan n° 9 septies (AG 2018)	19/03/2020		5 000			2023
Plan n° 10 (AG 2020)	25/06/2020		3 000			2023
Plan n° 10 bis (AG 2020)	10/06/2021		7 000			2023
Plan n° 10 ter (AG 2020)	04/10/2021		8 122	4 061		2023
Plan n° 10 quater (AG 2020)	04/10/2021		3 255			2023
Plan n° 10 quinquies (AG 2020)	04/10/2021	60 000	15 250			2023
Plan n° 10 sexies (AG 2020)	04/10/2021		716			2023
Plan n° 10 septies (AG 2020)	04/10/2021		8 331			2023
Plan n° 10 octies (AG 2020)	19/11/2021		4 000	2 000		2023
Plan n° 10 novies (AG 2020)	19/11/2021		10 000			2023
Plan n° 11 (AG 2022)	28/06/2022		10 035	5 017	6 690	2024
Plan n° 11 bis (AG 2022)	28/06/2022		25 349		24 709	2024
Plan n° 11 ter (AG 2022)	28/06/2022		660		404	2024
Plan n° 11 quater (AG 2022)	28/06/2022		7 620		2 545	2024
Plan n° 11 quinquies (AG 2022)	28/06/2022		4 800	2 400	4 800	2024
Plan n° 11 sexies (AG 2022)	28/06/2022	120 000	11 874		3 628	2024
Plan n° 11 septies (AG 2022)	28/06/2022		5 233		5 233	2024
Plan n° 11 octies (AG 2022)	28/06/2022		13 750		13 750	2024
Plan n° 11 nonies (AG 2022)	17/11/2022		2 500		2 500	2024
Plan n° 11 decies (AG 2022)	27/02/2023		600	—	600	2025
Plan n° 11 undecies (AG 2022)	28/06/2023		1 390	—	1 390	2025
Plan n° 11 duodecies	28/06/2023		2 000	—	2 000	2025
TOTAL ACTIONS GRATUITES		240 000	204 151	21 442	68 249	

La charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 relative aux plans de souscription et d'achat d'actions s'élève à 642 milliers d'euros, contre 429 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Celle relative aux actions gratuites s'élève à 4 200 milliers d'euros, contre 2 603 milliers d'euros en 2022.

L'ensemble des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et d'actions gratuites comportent des conditions de présence pour

valider la période d'acquisition des droits. Une accélération des plans d'attribution d'actions gratuites et des stocks options a été décidée par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'offre publique d'achat menée par Keysight Technologies. Elle porte sur 184 175 stocks options exercées sur les plans n° 17, n° 19 et n° 21, 42 128 actions exercées sur les plans n° 10 et n° 11.

/ Mouvements sur la période sur les stock-options

	2023		2022	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées – stock à l'ouverture	104 775	54,10	108 861	42,01
Options attribuées	—		45 150	64,78
Options annulées ou échues			(37 761)	35,18
Options exercées	(92 297)	46,37	(11 475)	37,53
Options non exercées – stock à la clôture	12 478	46,56	104 775	54,10
OPTIONS EXERCÉABLES À LA CLÔTURE	12 478	46,56	35 625	36,26

/ Juste valeur des stock-options et des actions gratuites

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des stock-options sont les suivantes :

	Prix de l'action à la date d'attribution	Délai d'exercice attendu des options (en années)	Volatilité lors de l'attribution	Taux de dividende attendu	Taux d'intérêt
Plan n° 10 (01/02/2013)	26,99	5	24,80 %	0 %	1,30 %
Plan n° 10 bis (07/02/2014)	24,50	5	23,73 %	0 %	0,30 %
Plan n° 10 ter (01/02/2015)	24,94	6	22,13 %	0 %	0,36 %
Plan n° 10 quater (22/07/2015)	28,31	6	23,36 %	0 %	0,65 %
Plan n° 15 (01/02/2015)	24,94	6	23,36 %	0 %	0,65 %
Plan n° 17 (22/07/2015)	28,31	6	22,13 %	0 %	0,36 %
Plan n° 17 bis (11/03/2016)	24,39	7,5	22,79 %	0 %	0,65 %
Plan n° 17 ter (05/05/2017)	55,56	5,5	28,16 %	0 %	0,86 %
Plan n° 17 quater (05/05/2017)	55,56	5,5	28,16 %	0 %	0,86 %
Plan n° 19 (18/07/2018)	42,97	5,5	37,33 %	0 %	0,66 %
Plan n° 19 bis (01/02/2019)	27,04	5,5	34,56 %	0 %	0,61 %
Plan n° 19 ter (12/12/2019)	29,12	5,5	26,76 %	0 %	0,65 %
Plan n° 21 (10/09/2021)	60,47	5,2	22,71 %	0 %	(0,02 %)
Plan n° 21 bis/ter (28/06/2022)	64,78	4,2	28,18 %	0 %	2,13 %

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des actions gratuites sont les suivantes :

	Prix de l'action à la date d'attribution	Délai d'incessibilité post acquisition (en années)	Taux d'intérêt
Plan n° 9/9 bis/9 ter	42,97	1 à 3	0,95 %
Plan n° 9 quater	31,40	1 à 2	0,70 %
Plan n° 9 quinquies/9 sexies	31,00	2	0,65 %
Plan n° 9 septies	33,50	0	0,65 %
Plan n° 10	35,40	0 à 2	0,80 %
Plan n° 10 bis	59,00	0	0,65 %
Plan n° 10 ter/10 quater/10 quinquies/10 sexies/10 septies	68,40	0 à 4	1,00 %
Plan n° 10 octies/10 novies	71,00	0	0,60 %
Plan n° 11/11 bis/ 11 ter/11 quater/11 quinquies/11 sexies/11 septies/11 octies	65,00	0 à 4	1,20 %
Plan n° 11 nonies	73,00	0	2,00 %
Plan n° 11 decies	76,60	0 à 4	2,50 %
Plan n°11 Undecies	100,50	0 à 2	3,35 %
Plan n°11 DuoDecies	100,50	0 à 4	3,35 %

NOTE 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**NOTE 6.1. Immobilisations incorporelles****/ Frais de développement**

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquiesir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont capitalisés dès que les six critères énoncés par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont respectés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- Intention du Groupe d'achever le projet ;
- Capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement ;
- Existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet ;
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent principalement les frais de main-d'œuvre directe et la sous-traitance relatives à la création de nouvelles offres ou d'améliorations majeures des solutions existantes. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 12 mois pour les développements correspondant à la sortie des nouvelles versions annuelles des logiciels vendus par le Groupe, et linéairement sur 24 ou 36 mois pour les développements correspondant à des améliorations majeures des produits existants, selon le niveau d'innovation associé. La durée d'amortissement est estimée projet par projet en fonction de la période au cours de laquelle ESI Group prévoit de générer un chiffre d'affaires avec la solution correspondante. Une dépréciation de la valeur nette comptable des frais de développement activés est comptabilisée lorsqu'à la clôture, les avantages économiques futurs probables ne sont plus suffisants pour couvrir la valeur résiduelle de l'actif.

Les dépenses de développement ne respectant pas les critères de norme IAS 38 sont comptabilisées en charges.

Les frais de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été engagées. Ce crédit d'impôt est constaté en diminution des charges de recherche et de développement.

**/ Codes acquis et autres actifs incorporels**

Les autres actifs incorporels à durée d'utilité finie correspondent essentiellement à des logiciels acquis. Conformément à IAS 38, ils sont évalués à leur coût d'acquisition tout comme les codes acquis.

Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Bureautique et assimilés	Linéaire	1 à 3 ans
Logiciels d'exploitation	Linéaire	3 à 5 ans
Codes - logiciels tiers intégrés dans les produits	Linéaire	5 à 8 ans

La durée et le mode d'amortissement des codes acquis et autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation.

La charge d'amortissement des codes acquis et autres actifs incorporels est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

/ 6.1.1. Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2023
Valeurs brutes						
Frais de développement	55 746	23 024	(30 943)		—	47 827
Codes acquis	7 563					7 563
Autres actifs incorporels	15 513	769	(1 137)	(55)	(79)	15 012
TOTAL	78 822	23 793	(32 080)	(55)	(79)	70 402
Amortissements et dépréciations						
Frais de développement	(25 112)	(22 590)	30 316		—	(17 385)
Codes acquis	(6 282)	—				(6 282)
Autres actifs incorporels	(14 275)	(549)	1 152	54	—	(13 618)
TOTAL	(45 669)	(23 139)	31 469	54	—	(37 285)
Valeurs nettes comptables						
Frais de développement	30 637	434	(627)		—	30 444
Codes acquis	1 280	—				1 280
Autres actifs incorporels	1 237	220	15	—	(79)	1 393
TOTAL	33 154	655	(612)	—	(79)	33 117

(a) Voir note 1.3.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2022
Valeurs brutes						
Frais de développement	62 310	24 807	(31 371)			55 746
Codes acquis	14 082		(4 985)		(1 535)	7 563
Autres actifs incorporels	13 586	300	(143)	219	1 552	15 513
TOTAL	89 979	25 107	(36 499)	219	17	78 823
Amortissements et dépréciations						
Frais de développement	(30 232)	(23 958)	29 079			(25 112)
Codes acquis	(6 274)	(745)	623		113	(6 282)
Autres actifs incorporels	(12 988)	(1 054)	98	(219)	(113)	(14 275)
TOTAL	(49 494)	(25 757)	29 800	(219)		(45 669)
Valeurs nettes comptables						
Frais de développement	32 080	849	(2 292)			30 636
Codes acquis	7 808	(745)	(4 362)		(1 422)	1 280
Autres actifs incorporels	598	(754)	(45)		1 439	1 237
TOTAL	40 487	(650)	(6 698)			33 154

(a) Voir note 1.3.

Les principales évolutions des immobilisations incorporelles résultent de la capitalisation des frais de développement (voir 6.1.2) et des cessions d'actifs incorporels non stratégiques conclues par le Groupe. Ces opérations ont principalement impacté les postes suivants:

- Frais de développements : diminution des frais de développements en cours pour un montant net de -0,1 milliers d'euros ;

- Pas de codes acquis sur l'exercice 2023.
- Le Groupe a par ailleurs maintenu des codes sources qui permettent de poursuivre le développement de produits dans ces domaines stratégiques, ces derniers sont amortis sur une durée de 8 ans.

/ 6.1.2. Capitalisation des frais de développement

Impact net de la capitalisation des frais de développement

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Frais de développement immobilisés sur la période	23 024	24 082
Frais de développement amortis sur la période	(22 590)	(23 958)
IMPACT NET DE LA CAPITALISATION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	434	124



Les mises en service, correspondant à la mise sur le marché de nouvelles versions ou d'améliorations de nos logiciels, sont la conséquence de décisions commerciales et stratégiques. Il peut être ainsi décidé d'attendre plusieurs améliorations pour mettre sur le marché une nouvelle version plutôt que de sortir plusieurs versions mineures durant l'exercice ; ou au contraire de mettre en service une version avec une innovation majeure même si d'autres améliorations sont planifiées dans un futur proche.

Si les projets sont généralement planifiés pour être mis en service annuellement, les dates effectives de mise en service peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces variations ont un impact sur les dates de début d'amortissement et donc sur les montants d'amortissement comptabilisés.

La valeur nette comptable des frais de développement capitalisés en nombre de mois de frais R&D engagés est de 9,7 mois au 31 décembre 2023 (soit 30,4 millions d'euros), contre 30,6 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Réconciliation des frais engagés et des frais portés au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Frais R&D engagés au cours de la période	(36 864)	(37 915)
Frais de développement immobilisés sur la période	23 024	24 082
Frais de développement amortis sur la période	(22 590)	(23 958)
Crédit impôt recherche (CIR)	2 436	2 582
Amortissement des codes acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises		(903)
TOTAL FRAIS DE R&D COMPTABILISÉS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	(33 994)	(36 112)

NOTE 6.2. Immobilisations corporelles

/ 6.2.1. Principes comptables



Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique et équipement	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

/ 6.2.2. Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Écart de change	31 décembre 2023
Valeurs brutes						
Agencements et installations	3 462	13	(248)	95	(70)	3 252
Matériel informatique et équipements	15 836	1 950	(1 567)	103	(186)	16 136
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	3 096	167	(945)	(119)	(38)	2 161
TOTAL	22 394	2 130	(2 760)	79	(294)	21 549
Amortissements						
Agencements et installations	(2 161)	(581)	177	(76)	33	(2 608)
Matériel informatique et équipements	(13 459)	(1 046)	1 482	(10)	145	(12 888)
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	(2 675)	(264)	941	85	33	(1 880)
TOTAL	(18 295)	(1 891)	2 600	(1)	211	(17 376)
Valeurs nettes comptables						
Agencements et installations	1 302	(568)	(71)	19	(37)	645
Matériel informatique et équipements	2 377	904	(85)	93	(41)	3 248
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	421	(97)	(4)	(34)	(5)	281
TOTAL	4 100	239	(160)	78	(83)	4 174

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Écart de change	31 décembre 2022
Valeurs brutes						
Agencements et installations	3 676	18	(179)	(6)	(47)	3 462
Matériel informatique et équipements	14 897	1 543	(573)	33	(63)	15 836
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	3 268	52	(182)	(44)	2	3 096
TOTAL	21 841	1 613	(934)	(17)	(108)	22 394
Amortissements						
Agencements et installations	(2 097)	(266)	168	20	16	(2 161)
Matériel informatique et équipements	(12 945)	(1 050)	530	(40)	47	(13 459)
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	(2 703)	(156)	169	19	(3)	(2 675)
TOTAL	(17 746)	(1 472)	866	(1)	61	(18 294)
Valeurs nettes comptables						
Agencements et installations	1 579	(248)	(11)	14	(31)	1 302
Matériel informatique et équipements	1 949	494	(44)	(7)	(15)	2 377
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	565	(105)	(13)	(20)	(1)	426
TOTAL	4 094	141	(68)	(18)	(48)	4 100

NOTE 7. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS**NOTE 7.1. Actifs et passifs financiers**

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- Les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut, présenté en Note 7.1.2 ;
- Les prêts et autres actifs financiers à long terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie, présentés en Note 7.1.3, qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net ;
- Les instruments dérivés présentés en Note 7.1.4 ;
- Les créances clients présentés en Note 4.2 et les dettes fournisseurs présentés dans le bilan consolidé.

/ 7.1.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers

	Valeur au bilan			31 décembre 2023
	Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Actifs				
Dépôts, cautionnements et retenues de garanties	2 495			2 495
Instruments dérivés actifs		98		98
Créances clients	29 204			29 204
Trésorerie et équivalents de trésorerie			39 652	39 652
Passifs				
Dettes financières	23 567			23 567
Instruments dérivés passifs				
Dettes fournisseurs	15 806			15 806

	Valeur au bilan			31 décembre 2022
	Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Actifs				
Dépôts et cautionnements	5 823			5 823
Instruments dérivés actifs		181	23	205
Créances clients	37 142			37 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie			41 599	41 599
Passifs				
Dettes financières	34 285			34 285
Instruments dérivés passifs			34	34
Dettes fournisseurs	6 859			6 859



La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie est valorisée suivant le niveau 1.

Les instruments dérivés (se reporter en Notes 7.1.4 et 7.3) sont valorisés suivant le niveau 2.

/ 7.1.2. Endettement financier brut

La principale source de financement d'ESI Group est le crédit syndiqué, se composant d'une part à remboursement pluriannuel de 10 millions d'euros au 31 décembre 2023, et d'une enveloppe de 10 millions d'euros de crédit renouvelable, non utilisée à fin 2023.

Les échéances de la part à remboursement pluriannuel tombent au 30 avril chaque année, jusqu'au 30 avril 2025. Le crédit syndiqué fait l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor et d'une marge pouvant être de 2 %, 2,25 % ou 2,5 % en fonction du niveau de ratio Dette financière nette/EBITDA se rapportant aux comptes de l'exercice précédent. La marge appliquée, qui s'élevait à 2,25 % au début de l'exercice 2022, a été réduite à 2,00 % à compter du 29 juillet 2022.

Le Conseil d'administration d'ESI Group du 22 juin 2021 a décidé d'exercer les options de prorogation prévues dans les deux contrats de Prêts Garantis par l'État (PGE) signés respectivement avec BPI France en août 2020 un prêt de 1,75 million d'euros, et en octobre avec le pool bancaire du crédit syndiqué un prêt de 12 millions d'euros. Les intérêts payés sur ces prêts au cours de la première année correspondent à la seule rémunération de la garantie d'État pour les ETI, soit 0,5 %. Les deux PGE seront remboursés sur une durée de cinq ans, avec un an de différé de début de remboursement. Les taux d'intérêt fixes s'établissant entre 0,75 % et 1,95 % sont propres à chaque banque et appliqués à leurs quote-parts de financement respectives. ESI Group a également souscrit d'autres emprunts dont principalement un emprunt avec BPI France pour un montant de 4 millions d'euros à l'origine. Les échéances de remboursement sont trimestrielles pour une durée de cinq ans.

À noter que les coûts de mise en place des emprunts sont présentés dans les tableaux ci-dessous en diminution des

échéances d'emprunts correspondants. La totalité des dettes financières est libellée en euros.

Au cours de l'exercice 2023, ESI Group a ainsi remboursé l'échéance annuelle du crédit syndiqué de 5 millions d'euros, l'encours restant à rembourser s'établissant à 10 millions d'euros. Le Groupe a également procédé au remboursement des échéances trimestrielles des Prêts Garantis par l'État et autres emprunts pour un montant total de 5,8 millions d'euros. Le crédit renouvelable n'a pas été utilisé au cours de l'exercice.

Le contrat de crédit syndiqué du Groupe prévoit des remboursements anticipés obligatoires en cas de cession d'actifs dans un délai de six mois suivant la date de réalisation des cessions. Un waiver a été obtenu au cours du second semestre 2022 au titre des cessions réalisées en 2022 et 2023.

Les principaux contrats de financement du Groupe prévoient, par ailleurs, des clauses de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle du capital. Un waiver a également été obtenu en 2023 dans le cadre du rachat de la majorité du capital d'ESI Group par Keysight Technologies.

Postérieurement à la clôture, les emprunts auprès d'établissements de crédit ont fait l'objet d'une décision de remboursement anticipé en 2024 pour 21 millions d'euros. Les échéances présentées dans le tableau ci-dessous ont consécutivement été positionnées en 2024 afin de refléter la maturité des engagements du Groupe (voir note 13 « Événements postérieurs à la clôture »). Il est rappelé que les échéances initiales, retenues pour la présentation du bilan au 31/12/2024, s'échelonnaient entre 2024 et 2026 (9 millions d'euros en 2024, 9 millions d'euros en 2025 et 3 millions d'euros en 2026).

Détail et échéances des dettes financières

Au 31 décembre 2023

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre					2028 et au-delà	Total
	2024	2025	2026	2027			
Crédit syndiqué long terme	9 963						9 962
Prêts garantis par l'État	10 162						10 162
Autres emprunts bancaires	1 694						1 694
Avances remboursables	285	455	251	222	516		1 729
Autres dettes financières	19						19
TOTAL	22 122	455	251	222	516		23 566
	COURANT : 22 122				NON COURANT : 1 444		

Au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre				2027 et au-delà	Total	
	2023	2024	2025	2026			
Crédit syndiqué long terme	5 000	4 823	4 891			14 714	
Prêts garantis par l'État	3 438	3 304	3 425	3 428		13 595	
Autres emprunts bancaires	2 470	800	800			4 070	
Avances remboursables	513	283	340	281	471	1 888	
Autres dettes financières	19					19	
TOTAL	11 439	9 209	9 456	3 709	471	34 285	
	COURANT : 11 439				NON COURANT : 22 846		

Échéance des dettes financières par type de taux

Au 31 décembre 2023

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre					2027 et au-delà	Total
	2023	2024	2025	2026	2027 et au-delà		
Dettes à taux fixes	11 855	—	—	—	—	—	11 855
Dettes à taux variables	9 963	—	—	—	—	—	9 963
Dettes sans intérêts	304	455	251	222	516	—	1 748
TOTAL	22 122	455	251	222	516	—	23 566
	COURANT : 22 122				NON COURANT : 1 444		

Le tableau ci-dessous détaille la variation des dettes financières au cours de l'exercice 2023, en distinguant les variations ayant une incidence sur la trésorerie de celles sans incidence sur la trésorerie.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Flux ayant une incidence sur la trésorerie		Flux sans incidence sur la trésorerie			31 décembre 2023
		Encaissement	Remboursement	Autres flux de financement	Variation de périmètre	Variation de change	
Crédit syndiqué long terme	14 714	121	(4 872)	—	—	—	9 963
Prêts garantis par l'État	13 596	4	(3 438)	—	—	—	10 162
Autres emprunts bancaires	4 069	10	(2 385)	—	—	—	1 694
Avances remboursables	1 887	—	(158)	—	—	—	1 729
Autres dettes financières	19	—	—	—	—	—	19
TOTAL	34 285	134	(10 853)	—	—	—	23 566

/ 7.1.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie



La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les Sicav et fonds communs de placement monétaires et les autres placements liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de changement de valeur, conformément à la norme IAS 7.

La trésorerie du Groupe est répartie entre toutes les entités, cependant les règles de gestion interne requièrent une centralisation des excédents de trésorerie à la maison mère lorsque cela est possible. La trésorerie des pays présentant des contraintes réglementaires sur les transferts de capitaux fait l'objet d'un suivi régulier.

En application de la norme IFRS 9, les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de la valeur de marché est constatée en résultat financier.

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les placements sans risque dans des comptes rémunérés, les billets de trésorerie et certificats de dépôts ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Disponibilités	28 954	30 226
Valeurs mobilières de placement	10 698	11 373
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	39 652	41 599

La disponibilité bancaire est principalement composée des devises dénommées euros, yen japonais, dollar américain, couronne tchèque et yuan chinois. Les éléments de trésorerie dont la disponibilité pour la maison-mère n'est pas immédiate concernent principalement la trésorerie en Chine

Les valeurs mobilières de placements sont constituées de dépôts à court terme, sécurisés à l'échéance, libellés en euros et en dollars américains, contractés auprès d'établissements bancaires français de premier rang.

/ 7.1.4. Instruments dérivés de couverture



Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de change et de taux d'intérêt. En application de la norme IFRS 9, les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan.

Pour les instruments financiers affectés à la couverture des transactions futures, les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat. Si la relation de couverture telle que définie par la norme ne peut être démontrée, la variation de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat financier.

Instruments de taux

Historiquement les swaps de taux mis en place par ESI Group viennent en couverture de la rémunération à taux variable du crédit syndiqué. Le contrat de crédit syndiqué signé en décembre 2018 requiert la mise en place de couverture du taux variable à hauteur de 50 % de l'encours du crédit. Deux swaps de taux ont été mis en place au premier semestre 2022 en couverture du crédit, de 3,5 millions d'euros de nominal chacun, où ESI Group reçoit Euribor trois mois (avec un plancher à 0 %) et paie un taux fixe de respectivement 1,249 % et 1,360 %. À fin 2023 les sous-jacents couverts par chacun de ces contrats sont de 2,5 millions d'euros. Ces instruments financiers sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie.

Instruments de change

Afin de couvrir les flux de trésorerie en devises entre la société mère du Groupe et ses filiales, ESI Group peut à tout moment se porter acquéreur d'options sur devises et toute autre forme de contrats de devise. Ces instruments financiers, dont la maturité n'excède pas 12 mois, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Au 31 décembre 2023, aucun instrument de change n'est en place.

NOTE 7.2. Produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Intérêts sur emprunts	(1 093)	(666)
Produits d'intérêt	539	91
Gains et pertes de change	(1 052)	298
Intérêts sur provision retraite	(145)	(86)
Intérêts sur dettes de location	—	(467)
Autres charges financières	(326)	(482)
RÉSULTAT FINANCIER	(2 459)	(1 312)

Le résultat de change résulte principalement de la réévaluation aux taux de clôture des dettes et créances en devises.

NOTE 7.3. Politique de gestion des risques

/ Risque pays et risque de change

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, 46,9 % de son chiffre d'affaires en Europe, 36,3 % sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 16,8 % sur la zone Amériques (essentiellement États-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones.

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, 50,9 % des revenus sont générés en EUR, 14,3 % en USD (dollar américain), 19,7 % en JPY (yen japonais), 3,5 % en KRW (won coréen) et 2,0 % en CZK (couronne tchèque).

Par ailleurs, 52,2 % des coûts sont dépensés en EUR, 9,1 % en USD, 16,6 % en JPY, 2,2 % en INR, 5,0 % en KRW, 5,8 % en CZK et 2,2 % en GBP (Great Britain Pound).

Le tableau ci-dessous indique les résultats d'une analyse de sensibilité du résultat opérationnel courant aux variations de change. L'hypothèse retenue est une dépréciation de 10 % du cours de change moyen appliqué à toutes les transactions (achats et ventes) pour les principales devises auxquelles est soumis le Groupe.

Devises	Cours moyen de consolidation	Cours retenu pour l'analyse	Effet en millions d'euros sur le résultat opérationnel courant
JPY	157,21	172,93	(1,53)
KRW	1423,13	1565,44	(0,20)
CZK	24,48	26,93	0,19
USD	1,09	1,2	(0,46)
INR	90,8	99,88	0,51
CHF	0,94	1,04	0,05

Les instruments de couverture du risque de change sont décrits en Note 7.1.4.

/ Risque de taux

L'endettement financier du Groupe est principalement contracté à taux variable. Afin de limiter l'impact négatif de fluctuation des taux, le Groupe applique une politique de gestion non spéculative en utilisant des instruments dérivés, décrits en Note 7.1.4.

Analyse de la sensibilité au risque de taux

Les dettes rentrant dans le calcul de la sensibilité au risque de taux sont les dettes à taux variables, composées majoritairement d'emprunts bancaires. Les calculs ci-dessous prennent comme hypothèse une stabilité des encours de dettes financières par rapport au 31 décembre 2023, soit une permanence des tirages d'emprunts bancaires réalisés à cette date.

Le tableau ci-dessous simule les impacts en termes de décaissements d'intérêts d'une fluctuation à la hausse et à la baisse de 1 % du taux d'intérêt :

(En milliers d'euros)	< 1 an	≥ 1 an, < 5 ans	≥ 5 ans	Total
Passifs financiers à taux variable*	(9 962)			(9 962)
Actifs financiers à taux variable				—
Hors bilan		(7 627)		(7 627)
POSITION NETTE	(9 962)	(7 627)	—	(17 589)
Sensibilité à 1 % de baisse				126,08
Sensibilité à 1 % de hausse				(126,08)

* Hors couverture de taux.

/ Risque sur actions

Conformément à la norme IAS 32, les actions auto-détenues sont comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque des actions auto-détenues sont acquises ou cédées, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des titres acquis ou cédés. Une présentation détaillée de l'évolution des actions auto-détenues, qu'elles le soient dans le cadre du contrat de liquidité ou en couverture des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites, est faite en Note 9.1.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe ne détient directement aucune autre action cotée et n'investit pas dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le résultat financier du Groupe n'est donc pas directement et significativement impacté par la variation d'une quelconque action ou indice boursier.

/ Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Le ratio à respecter dans le cadre du crédit syndiqué signé en décembre 2018 est exposé en Note 7.4. Aussi, voir les notes 7.4 et 13 qui décrivent les opérations de refinancement intervenues post-clôture.

NOTE 7.4. Engagements liés aux financements accordés

Dans le cadre de la convention de crédit du 20 décembre 2018, ESI Group a consenti aux prêteurs le nantissement de 99,98 % des actions de la filiale française *Engineering System International* et de 100 % des actions des filiales allemandes ESI Software Germany GmbH et ESI ITI GmbH.

En 2022, ESI Group a obtenu l'accord des prêteurs pour opérer la fusion des entités juridiques allemandes, afin de simplifier son organisation juridique. Depuis lors, le nantissement des titres consenti aux prêteurs ne porte plus que sur 100 % des actions ESI Germany GmbH (société absorbante). Le nantissement de 99,98 % des actions de la filiale française *Engineering System International* est inchangé.

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la convention ou des documents de sûretés, ESI Group s'engage, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter le ratio Dette financière nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé tels que définis à la convention, dont les seuils à respecter sur la durée du contrat de crédit syndiqué sont progressivement dégressifs. Au 31 décembre 2023, le seuil à respecter est de 2,75 : sur la base des comptes consolidés annuels, le Groupe respecte ce ratio.

Le contrat de crédit syndiqué du Groupe prévoit des remboursements anticipés obligatoires en cas de cession d'actifs dans un délai de six mois suivant la date de réalisation des

cessions. Un waiver a été obtenu au cours du second semestre 2022 au titre des cessions réalisées en 2022 et 2023.

Les principaux contrats de financement du groupe prévoient, par ailleurs, des clauses de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle du capital. Un waiver a également été obtenu en 2023 dans le cadre du rachat de la majorité du capital d'ESI Group par Keysight Technologies.

En 2024, ESI Group a informé l'ensemble de ses prêteurs de sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des emprunts bancaires externes, pour un montant total de 21 millions d'euros, au plus tard le 30 avril 2024. Pour procéder à ces remboursements anticipés, ESI Group a utilisé ses ressources financières disponibles et une avance consentie par Keysight Technologies. (voir note 13 « Événements postérieurs à la clôture »)

Les engagements hors bilan financiers incluent également les créances de CIR au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, qui ont été facturées respectivement fin 2020 pour 2 742 milliers d'euros, fin 2021 pour 2 831 milliers d'euros et fin 2022 pour 2 360 milliers d'euros. Les modalités de ces affectations justifient de la non-comptabilisation de ces engagements en dette financière au bilan (contrats déconsolidants).

NOTE 8. IMPÔTS**NOTE 8.1. Impôts sur le résultat**

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués par entité ou Groupe fiscal sur la base des taux d'imposition applicables aux années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Les actifs et passifs d'impôts différés font l'objet d'un retraitement au niveau de chaque périmètre fiscal afin de présenter une position nette à l'actif ou au passif.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

Le Groupe compte deux groupes d'intégration fiscale :

- En France, dont la tête est la maison mère du Groupe, ESI Group ;
- En Grande-Bretagne, dont la tête de groupe est ESI UK.

/ 8.1.1. Détail de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts exigibles	(2 784)	(4 651)
Impôts différés	2 051	(4 184)
TOTAL	(733)	(8 835)

/ 8.1.2. Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat consolidé avant impôt	(11 583)	24 229
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	4	99
Taux d'impôt théorique	25,0 %	25,0 %
(Charge)/Profit d'impôt théorique	2 896	(6 033)
Effet des différences permanentes	(3 280)	(1 705)
Effet du report variable	39	(832)
Effet des différentiels de taux courant d'imposition mère/fille	(283)	(208)
Impôts différés actifs non constatés	(105)	(57)
Autres éléments		
IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT	(733)	(8 835)
Taux réel effectif	(6,33 %)	36,61 %

NOTE 8.2. Impôts différés

/ Impôts différés par base d'imposition

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs d'impôts différés		
Reports déficitaires	10 199	8 750
Différences temporaires liées aux traitements de la maintenance	1 869	988
Provisions engagements sociaux	1 782	1 593
Différences temporaires liées au personnel		
Provisions et autres retraitements	1 527	2 134
Compensation IDA/IDP*	(6)	(26)
Total actifs d'impôts différés	15 371	13 438
Passifs d'impôts différés		
Amortissements des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises		(25)
Amortissements dérogatoire	(357)	(357)
Autres retraitements	351	355
Compensation IDA/IDP	6	26
Total passifs d'impôts différés	—	—
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	15 371	13 438

Au 31 décembre 2023, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés aux bornes des périmètres d'intégration fiscale.

À fin 2023, les reports déficitaires ayant donné lieu à la constatation d'impôts différés actifs s'élèvent à 40,7 millions d'euros (34,4 millions d'euros à fin 2022). Ils concernent essentiellement les sociétés du périmètre d'intégration fiscale en France. Les reports déficitaires dont la récupération n'est pas probable à un horizon de 5 ans s'élèvent à 3,8 millions d'euros représentant 0,6 million d'euros d'impôts différés non reconnus au 31 décembre 2023.

/ Réconciliation impôts différés au bilan et au compte de résultat

(En milliers d'euros)	2023	2022
Impôts différés actifs nets à l'ouverture au 1^{er} janvier	13 438	18 538
Variation de périmètre		11
Impôts différés au compte de résultat	2 052	(4 184)
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 19 révisée)	153	(620)
Écarts de change sur impôts différés	(274)	(309)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS À LA CLÔTURE (31 DÉCEMBRE)	15 371	13 438

NOTE 9. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

NOTE 9.1. Capital, réserves et actions propres

Le capital social d'ESI Group est constitué d'actions ordinaires.



La rubrique « Réserve de conversion » enregistre les différences de conversion qui proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères et des écarts de conversion sur des transactions avec des filiales étrangères qui ont le caractère d'investissement à long terme.

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions propres et viennent en déduction des capitaux propres. Les résultats des cessions d'actions propres sont comptabilisés directement en capitaux propres.

/ Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social d'ESI Group s'établit à 18 283 milliers d'euros et est constitué de 6 094 431 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3 euros.

/ Distribution

ESI Group n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours de l'exercice écoulé.

/ Actions propres

Au cours de l'exercice le nombre d'actions propres détenues a diminué de 27 632 actions.

Le pourcentage d'auto-détention est de 5,4 % au 31 décembre 2023 contre 5,9 % au 31 décembre 2022. Le Groupe détient 331 469 actions propres acquises pour un coût historique de 7 496 milliers d'euros et présentant, au 31 décembre 2023, une valeur de marché de 51 046 milliers d'euros. Ces actions sont détenues dans le cadre de l'autocontrôle ; le contrat de liquidité en place au 31 décembre 2022 a été résilié le 31 octobre 2023.

/ Transactions avec les parties ne conférant pas le contrôle (minoritaires)

Les transactions avec les minoritaires sont comptabilisées directement en capitaux propres – se reporter aux Notes 3.1 et 3.2.

NOTE 9.2. Intérêts minoritaires

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts minoritaires.

NOTE 9.3. Résultat par action

Le tableau ci-dessous détaille le résultat net – part du Groupe par action :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
RÉSULTAT NET PART GROUPE	(12 314)	15 421
Résultat net par action (en unité monétaire : euro)	(2,14)	2,69
Nombre moyen d'actions (en unité)	5 765 816	5 724 205
Résultat net dilué par action (en unité monétaire : euro)	(2,14)	2,63
Nombre moyen d'actions diluées (en unité)	5 833 058	5 856 772

(a) Voir note 1.3.

Le seul effet dilutif correspond aux stock-options et aux actions gratuites accordées.

NOTE 10. AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF ET DU PASSIF

NOTE 10.1. Éléments de l'actif

/ 10.1.1. Autres actifs non courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dépôts et retenues de garantie	2 495	5 823
Autres actifs long terme	278	201
Titres non consolidés	25	99
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	2 799	6 123

Les dépôts de garantie concernent les locations immobilières, les affectations des créances de crédit impôt recherche. La diminution constatée en 2023 correspond au solde de la créance sur la cession de CFD désormais classée en créances courantes (échéance à moins d'un an au 31 décembre 2023).

/ 10.1.2. Autres créances courantes

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Crédit impôt recherche (CIR)	2 507	2 831
Autres crédits d'impôts	951	1 984
TVA et autres créances	6 739	2 770
TOTAL DES AUTRES CRÉANCES COURANTES	10 197	7 585

Au 31 décembre 2023, la créance de CIR figurant à l'actif a essentiellement pour origine l'exercice 2022. L'augmentation des « autres créances courantes » correspond au solde de la créance sur la cession de CFD pour 3,258 millions d'euros au 31 décembre 2023, désormais à moins d'un an.

/ 10.1.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement des souscriptions à des logiciels en mode de SaaS et des contrats d'assurance, dont les abonnements et primes annuelles sont payés en début d'année.

NOTE 10.2. Éléments du passif
/ 10.2.1. Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes sociales	20 976	18 403
Dettes fiscales	7 783	7 467
Autres dettes courantes	2 524	4 400
DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES	31 284	30 274

Au 31 décembre 2023 les dettes fiscales correspondent essentiellement à des dettes de TVA à hauteur de 7 115 milliers d'euros (contre 2 246 milliers d'euros à fin 2022). En 2022, les dettes fiscales incluaient également d'une provision d'impôt à payer de 4 262 milliers d'euros (-768 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

/ 10.2.2. Provisions


Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que son montant peut être évalué de façon fiable.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Dotations	Reprises	Reclassements LT/CT	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2023
Remise en état de locaux	385	789	(130)		(39)		1 005
Risques divers	520	470	(131)		(22)	(4)	833
AUTRES DETTES ET PROVISIONS NON COURANTES	905	1 259	(261)		(61)	(4)	1 838
Risques sociaux et autres ^(a)	2 527	3 181	(1 039)		(7)		4 662
PROVISIONS PASSIFS COURANTS	2 527	3 181	(1 039)		(7)		4 662

(a) La provision correspond principalement au risque financier lié à la réorganisation du dispositif de distribution indirecte en Asie et aux coûts de départs, notamment dans le cadre de la restructuration du plan « OneESI 2024 - Focus to Grow ».

NOTE 11. PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée aux mandataires sociaux d'ESI Group se décompose de la façon suivante pour les exercices clos au 31 décembre 2023 (un mandataire social) et au 31 décembre 2022 (un mandataire social) :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Rémunération fixe	432	365
Rémunération variable	—	—
Primes de déplacement	—	—
Avantage en nature	9	11
Rémunération administrateur	—	10
TOTAL	441	386

Transactions avec les parties liées

Néant.

NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros, hors taxe)	2023						2022					
	KPMG		Ernst & Young		Total		KPMG		Ernst & Young		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
■ Émetteur	198	66 %	213	64 %	411	65 %	206	75 %	226	65 %	432	70 %
■ Filiales intégrées globalement	75	25 %	108	33 %	183	29 %	49	18 %	102	31 %	151	25 %
Sous-total	273	91 %	321	97 %	594	94 %	255	93 %	328	96 %	583	95 %
Services autres que la certification des comptes												
■ Émetteur	26	10 %	10	3 %	38	6 %	36	5 %	10	4 %	46	4 %
■ Filiales intégrées globalement	—	—	—	—	—	—	8	2 %	—	—	8	1 %
Sous-total	26	9 %	10	3 %	38	6 %	44	7 %	10	4 %	54	5 %
TOTAL	299	100 %	331	100 %	632	100 %	299	100 %	338	100 %	637	100 %

Le budget total des honoraires de certification des comptes individuels et consolidés de l'entité mère du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 560 milliers d'euros. Les services autres que la certification des comptes rendus à

l'émetteur correspondent essentiellement à des attestations émises sur récapitulatifs de coûts dans le cadre de projets cofinancés et à l'attestation sur les covenants bancaires.

NOTE 13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À la suite de l'acquisition du bloc de contrôle représentant 50,56 % du capital d'ESI Group, le 6 novembre 2023, Keysight Technologies a ouvert une Offre Publique d'Achat portant sur le solde des actions émises par ESI Group, sur la période allant du 1^{er} décembre 2023 au 8 janvier 2024. Cette opération a été suivie du retrait obligatoire finalisé le 26 janvier 2024, date à laquelle les titres d'ESI Group ont été radiés du marché Euronext Paris. Depuis cette date, Keysight Technologies Netherlands B.V détient la totalité du capital d'ESI Group.

Le 27 février 2024, ESI Group a adopté sa nouvelle forme juridique de société par actions simplifiée (S.A.S).

ESI Group a informé l'ensemble de ses prêteurs de sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des emprunts bancaires externes, pour un montant total de 21 millions d'euros, au plus tard le 30 avril 2024. Pour procéder à ces remboursements anticipés, ESI Group a utilisé ses ressources financières disponibles et un prêt de 12,7 millions d'euros consenti par Keysight Technologies.

À compter du 2 avril 2024, le siège social de la société ESI Group est transféré de l'« Immeuble Séville, 3 bis rue Saarinen, 94528 – Rungis CEDEX » au « 10 Avenue Aristide Briand – Bagneux 92220 ».

3.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Associé unique de la société ESI Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ESI Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

/ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

/ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 6.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à K€ 30 444.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement. De plus, nous avons apprécié la valeur d'utilité de ces frais de développement capitalisés à la clôture et nous nous sommes assurés que la note 6.1 de l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.

S'agissant de la comptabilisation du chiffre d'affaires, la note 4.1 « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 22 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.
Stéphanie Ortega

ERNST & YOUNG Audit
Pierre-Henri Pagnon

3.2. COMPTES ANNUELS D'ESI GROUP

3.2.1. Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	E.1	88 178	88 496
Production stockée		—	—
Production immobilisée	E.2	24 755	26 729
Subventions d'exploitation		—	—
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	E.2	3 305	5 278
Autres produits	E.2	585	1 112
Produits d'exploitation		116 823	121 615
Achats et variation de stock de marchandises		13	143
Autres achats et charges externes	E.3	57 235	52 589
Impôts, taxes et versements assimilés	E.4	1 052	922
Salaires et traitements		14 337	14 502
Charges sociales		7 795	8 257
Dotations aux amortissements des immobilisations	E.5	26 014	27 815
Dotations aux provisions	E.5	839	930
Autres charges	E.6	2 003	2 257
Charges d'exploitation		109 289	107 415
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 534	14 200
RÉSULTAT FINANCIER	E.7	2 514	16 481
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		10 048	30 681
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	E.8	(22 525)	12 447
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		—	(698)
Impôts sur les bénéfices	F.5	2 722	(693)
RÉSULTAT NET		(9 754)	41 737

3.2.2. Bilan

Actif

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023			31 décembre 2022
		Valeur brute	Amortissements/ Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	C.1	63 937	(25 624)	38 314	38 678
Immobilisations corporelles	C.2	11 367	(9 272)	2 094	2 161
Immobilisations financières	C.3	58 755	(8 077)	50 678	47 494
Actif immobilisé		134 059	(42 973)	91 086	88 334
Stocks		—	—	—	—
Avances, acomptes versés/commandes	C.4	4	—	4	358
Créances clients et comptes rattachés	C.4	52 614	—	52 614	53 882
Autres créances	C.4	13 504	(3 723)	9 780	9 905
Valeurs mobilières de placement	C.5	18 194	—	18 194	17 060
Disponibilités		6 712	—	6 712	9 214
Actif circulant		91 029	(3 723)	87 305	90 419
Charges constatées d'avance	C.6	4 163	—	4 163	3 045
Charges à répartir sur plusieurs exercices	C.6	149	—	149	250
Écarts de conversion actif	C.7	2 211	—	2 211	2 110
TOTAL ACTIF		231 611	(46 697)	184 914	184 158

Passif

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital social	D.2	18 283	18 227
Primes d'émission, de fusion, d'apport		40 510	39 849
Réserve légale		1 823	1 805
Report à nouveau		11 985	(29 735)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(9 754)	41 737
Provisions réglementées		1 454	1 454
Capitaux propres	D.1	64 300	73 337
Avances conditionnées	D.4	1 791	1 887
Provisions pour risques et charges	D.5	11 020	7 243
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	D.7	21 917	32 628
Emprunts et dettes financières divers	D.8	—	—
Dettes financières		21 917	32 628
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	D.10	—	171
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	D.6	62 470	44 290
Dettes fiscales et sociales	D.9	8 994	11 443
Autres dettes	D.10	12 621	10 719
Dettes d'exploitation		84 084	66 623
Produits constatés d'avance		200	432
Écarts de conversion passif	D.11	1 602	2 007
TOTAL PASSIF		184 914	184 158

3.2.3. Annexes aux comptes annuels d'ESI Group

Sommaire des notes annexes

NOTE A. Faits significatifs de l'exercice	62	NOTE D. Détail des postes du passif	70
NOTE B. Principes et méthodes comptables	63	NOTE E. Détail des postes du compte de résultat	74
NOTE C. Détail des postes de l'actif	66	NOTE F. Autres informations	77

Le total du bilan au 31 décembre 2023 s'élève à 184 914 milliers d'euros et le compte de résultat de l'exercice affiche une perte de -9 754 milliers d'euros.

Les comptes sont présentés selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 et complété des règlements subséquents.

Tous les montants de cette annexe sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les Notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE A. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Au cours de l'année 2023, ESI a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique triennal « OneESI 2024 – Focus to Grow » dévoilé pour la première fois en octobre 2021.

2022 avait constitué une première étape importante, marquée par une progression des résultats, le lancement d'une refonte de l'offre commerciale d'ESI et le recentrage de son activité avec, en particulier, la cession d'une suite de logiciels dans le domaine de la simulation des fluides (« CFD »), le 13 juillet 2022 et de celle des actifs SCILAB, le 27 juillet 2022.

La concentration sur les activités de son cœur de métier s'est poursuivie au premier semestre 2023 avec la cession du logiciel Systus à Framatome, un acteur international du secteur de l'énergie nucléaire, annoncée le 17 avril 2023. Cette activité représentait 1,2 million d'euros de chiffre d'affaires de licences, 3,2 millions d'euros de chiffre d'affaires de services de consulting associés en 2022 et employait 27 personnes, au sein de la filiale française Engineering System International. ESI Group a par ailleurs résilié le contrat de distribution indirecte de ses produits en Chine, avec effet au 25 août 2023.

En 2023, ESI a mis en œuvre un processus concurrentiel de réorganisation de son capital, sous l'égide de son conseil d'Administration, afin d'assurer la poursuite de la croissance dans un environnement mondial en évolution rapide.

C'est dans ce contexte que, le 28 juin 2023, Keysight est entré en négociations exclusives avec les actionnaires principaux d'ESI Group représentant 50,56 % de son capital social (les « Cédants »), en vue de l'acquisition par Keysight de la totalité de la participation des Cédants (le « Bloc de Contrôle »).

En intégrant ESI Group dans son portefeuille de design et test électroniques, Keysight entend étendre davantage ses capacités de prototypage virtuel dans le secteur de l'ingénierie assistée par ordinateur, permettant aux clients d'accélérer la mise sur le marché, de réduire les coûts opérationnels, tout en réduisant leur empreinte environnementale.

Le conseil d'administration d'ESI Group a accueilli favorablement et à l'unanimité la transaction proposée le 28 juin 2023 et le Comité Social et Économique de l'Entreprise ESI Group a, à son tour, donné un avis favorable le 19 septembre 2023. À la suite de l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, l'acquisition du bloc de contrôle par Keysight Technologies Netherlands B.V., dont le capital est entièrement détenu par Keysight Technologies au prix de 155 euros par action est intervenue le 3 novembre 2023.

Comme annoncé, Keysight Technologies a ensuite ouvert l'Offre Publique d'Achat (sous visa de l'AMF obtenu le 28 novembre 2023) portant sur le solde des actions émises par ESI Group, sur la période allant du 1^{er} décembre 2023 au 8 janvier 2024

/ Variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice

- En novembre 2023, absorption de ESI US R&D (USA) par ESI North America (USA).
- En novembre 2023, rachat de 0.02 % de la SAS ENGINEERING SYSTEMS INTERNATIONAL auprès d'actionnaires minoritaires. ESI Group détient désormais 99.98 % des actions de cette filiale (France).

Se reporter à la Note C.3.

NOTE B. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément :

- Aux hypothèses de base :
 - continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices ;

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTE B.1. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines Notes de l'annexe. ESI Group revoit ces estimations et appréciations de manière individuelle pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges et les hypothèses retenues pour la valorisation des titres de participation et des amortissements et dépréciations de certains actifs incorporels.

NOTE B.2. Immobilisations incorporelles

/ Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature appropriée lorsqu'il s'agit de frais internes, et dans un compte de charges de sous-traitance lorsqu'il s'agit de frais de recherche et développement réalisés par des prestataires faisant partie du Groupe ou externes.

Les frais internes afférents aux développements engagés au cours de l'exercice sont activés par le compte de production immobilisée (salaires, charges sociales et coûts d'environnement).

L'activation se fait par projet. Les projets sont immobilisés à partir du moment où les critères d'activation sont atteints. Les projets de recherche pour lesquels la part des dépenses ne répond pas à l'ensemble des critères restent en charge. Les projets non terminés à la date de clôture sont immobilisés en en-cours de production. La durée d'amortissement est estimée projet par projet en fonction de la période au cours de laquelle la société prévoit de générer un chiffre d'affaires avec la solution correspondante

Les projets correspondant au développement de nouvelles versions de logiciels ESI, qui sont délivrées annuellement, sont amortis sur 12 mois.

Les projets correspondant au développement de nouvelles fonctionnalités majeures sont amortis sur 24 ou 36 mois selon le niveau d'innovation associé.

L'amortissement s'effectue à compter de la sortie de la version de logiciel (*release*).

En cas de risque de non-commercialisation des projets, une provision pour dépréciation est constatée sur les développements qui ne généreront pas d'avantages économiques futurs à une date ultérieure.

Au terme de leur amortissement, les frais de développement sont sortis de l'actif.

/ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue :

Logiciels de bureautique et assimilés	1 an en linéaire
Autres logiciels d'exploitation	3 ans en linéaire
Codes/Logiciels tiers intégrés dans les produits	5 à 8 ans en linéaire

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

NOTE B.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), et sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation prévue :

Installations générales	6 ans en linéaire
Agencements, aménagements divers	10 ans en linéaire
Matériel de transport	5 ans en linéaire
Matériel de bureau	3 ans en linéaire
Matériel informatique neuf	3 à 5 ans en linéaire
Matériel informatique d'occasion	1 an linéaire
Mobilier	5 à 10 ans en linéaire

NOTE B.4. Immobilisations financières

/ Participations et créances rattachées, frais d'acquisition

Les participations sont inscrites au bilan au coût historique d'achat des titres.

À la clôture, lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur coût d'achat, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'utilité est calculée selon plusieurs méthodes dépendant de la situation de la filiale concernée :

- Les titres des filiales en activité sont valorisés sur la base d'un multiple du chiffre d'affaires ajusté de la trésorerie nette de la filiale, ou bien sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels futurs pour les entités récemment acquises ;

- Les titres des filiales dont l'activité est réduite ou des sociétés en sommeil sont valorisés sur la base de la quote-part de situation nette revenant à ESI Group.

Les frais d'acquisition de titres de participation sont fiscalement incorporés au prix de revient des titres et déduits fiscalement par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans.

Les créances rattachées aux participations sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement.

/ Autres immobilisations financières

Elles sont principalement constituées de dépôts et cautionnements et de fonds de garantie factor (affacturage des créances de crédit impôt recherche).

NOTE B.5. Stocks

/ Stocks d'approvisionnement

Les autres approvisionnements sont, le cas échéant, valorisés au coût d'achat, selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

/ En-cours de production

Les en-cours de production correspondent à des études en cours de réalisation et sont valorisés au coût de production avec une marge à l'avancement.

NOTE B.6. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à la valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance, fondée sur la probabilité de son recouvrement, est inférieure à sa valeur comptable.

Les provisions éventuelles sont déterminées à partir d'une analyse individuelle des dossiers ou statistique.

NOTE B.7. Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Si à la clôture de l'exercice la valeur liquidative est inférieure à la valeur d'acquisition, l'écart fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

À la clôture de l'exercice, les valeurs mobilières de placement sont composées des actions propres de la Société, valorisées selon la méthode du « premier entré – premier sorti » et de placements de trésorerie sur des comptes de dépôts à termes sécurisés à l'échéance.

NOTE B.8. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques pour la partie ne faisant pas l'objet de couverture.

Les pertes, gains ou provisions de change portant sur des créances ou dettes commerciales d'exploitation sont comptabilisés en résultat d'exploitation et ceux portant sur des éléments financiers en résultat financier.

NOTE B.9. Instruments financiers de change

ESI Group utilise des instruments financiers pour gérer son exposition aux variations des taux de change. La politique du Groupe est de n'intervenir sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Lors des tombées d'échéances, ils sont comptabilisés en résultat d'exploitation lorsqu'ils couvrent des créances ou dettes commerciales et en résultat financier lorsqu'ils couvrent des éléments financiers. Ils sont présentés en engagements hors bilan dans l'annexe entre leur souscription et les tombées d'échéance.

NOTE B.10. Provisions réglementées

Elles sont constituées d'amortissements dérogatoires de deux sortes :

- Différences entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation ;
- Amortissements sur les frais d'acquisitions des titres de participation.

La contrepartie de ces provisions réglementées est inscrite au compte de résultat en dotations et reprises exceptionnelles.

NOTE B.11. Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de l'exercice.

/ Provision pour retraite et avantages similaires

Les engagements en matière de retraite sont évalués et comptabilisés selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés, qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de taux d'actualisation, de taux d'inflation et de projection des salaires futurs.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) sont appelés écarts actuariels.

La charge de la période est intégralement comptabilisée dans le compte de résultat :

- En résultat d'exploitation pour la partie afférente au coût des services et aux variations d'écarts actuariels (hors variation de taux d'actualisation) ;
- En résultat financier pour la partie afférente aux intérêts et écarts actuariels liés aux variations de taux d'actualisation.

La provision à la clôture de l'exercice correspond à l'engagement actuariel. La Société n'a pas souscrit d'actif de couverture.

NOTE B.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur les licences de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées.

L'activité est réalisée au travers de trois types de contrats :

- L'octroi de licences annuelles renouvelables, incluant un droit d'utilisation du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an ;
- L'octroi de *Paid-Up Licences* conférant aux clients finaux un droit d'utilisation du logiciel pour une durée indéterminée, accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an – avec possibilité de renouvellement au travers d'un contrat de maintenance ;
- Les contrats de maintenance, habituellement souscrits par les clients ayant acquis une *Paid-Up Licence* au cours des années précédentes, pour maintenir la continuité de cette prestation.

Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les quatre critères suivants sont remplis :

- Le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord du client ;

- La livraison du logiciel ont eu lieu ;
- Le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable ;
- Le recouvrement est probable.

Les contrats ne distinguant pas la part licence et la part maintenance, la totalité du montant contractuel est reconnu dès la livraison du logiciel alors que les prestations de maintenance, jugées accessoires, vont être réalisées sur une durée d'un an.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de consulting et de formation et est constaté à l'avancement des projets, de même que la marge. Les coûts sont comptabilisés lorsqu'encourus. Une provision pour perte à terminaison est constituée le cas échéant.

Le chiffre d'affaires intragroupe est composé principalement de produits de redevances reçus des filiales de distribution du Groupe, de produits de sous-traitance de consulting, de refacturations de frais de personnel et de facturation de *management fees*.

NOTE B.13. Intégration fiscale

À compter du 1^{er} février 2008, ESI Group a constitué un groupe d'intégration fiscale avec sa filiale française Engineering System International.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, il a été convenu que la charge d'impôt d'Engineering System International intégrée

fiscalement serait égale à celle qui aurait été la sienne si la filiale n'avait pas été membre du groupe fiscal.

Concernant les comptes de l'exercice, l'intégration fiscale n'a pas d'impact sur la charge d'impôt de la Société.

NOTE C. DÉTAIL DES POSTES DE L'ACTIF

NOTE C.1. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	31 décembre
Frais de développement	40 426	19 274	(32 709)	26 991
Brevets, licences, marques	18 183	683	(1 145)	17 721
Fonds commercial	657			657
Immobilisations incorporelles en cours, frais de développement	12 925	11 983	(6 779)	18 129
Autres immobilisations incorporelles en cours	243	1 419	(1 222)	440
Total valeur brute	72 434	33 358	(41 855)	63 937
Amortissements – Frais de développement	(19 988)	(24 278)	32 437	(11 828)
Amortissements – Brevets, licences, marques	(13 686)	(1 090)	1 145	(13 631)
Provisions – Fonds commercial	(82)	(82)		(164)
Total amortissements et provisions	(33 756)	(25 450)	33 582	(25 623)
Frais de développement	20 437	(5 004)	(272)	15 162
Brevets, licences, marques	4 496	(408)	—	4 088
Fonds commercial	575	(82)	—	493
Immobilisations incorporelles en cours, frais de développement	12 925	11 983	(6 779)	18 129
Autres immobilisations incorporelles en cours	243	1 419	(1 222)	440
TOTAL VALEUR NETTE	38 678	7 908	(8 273)	38 314

Dans le cadre du plan « OneESI 2024 – Focus to Grow », le Groupe a annoncé le redéploiement d'une partie importante de ses investissements R&D vers des opportunités de croissances et « core-business ». Cela s'est traduit par des cessions d'actifs incorporels et mises au rebut d'en cours de R&D :

- Diminution des brevets & licences (1 145 milliers d'euros) et immobilisations incorporelles de R&D capitalisée et en cours (respectivement 976 milliers et 278 milliers d'euros) correspondant aux sorties d'actifs de l'activité Systus ;
- Activation des logiciels CPQ pour 467 milliers d'euros et Talentia pour 215 milliers d'euros.

NOTE C.2. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	31 décembre 2023
Agencements et aménagements	1 912	4	(71)		1 846
Matériel et mobilier de bureau	8 503	1 014	(23)		9 494
Autres immobilisations corporelles	27				27
Total valeur brute	10 442	1 019	(93)		11 367
Agencements et aménagements	(1 089)	(483)	39		(1 533)
Matériel et mobilier de bureau	(7 164)	(571)	22		(7 713)
Autres immobilisations corporelles	(27)				(27)
Total amortissements, provisions	(8 280)	(1 054)	61	—	(9 273)
Agencements et aménagements	823	(478)	(32)		313
Matériel et mobilier de bureau	1 338	443	—		1 781
Autres immobilisations corporelles	—	—	—		—
TOTAL VALEUR NETTE	2 161	(35)	(32)	—	2 095

NOTE C.3. Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	31 décembre 2023
Titres de participations	50 786	1 911		52 697
Créances rattachées aux participations	4 989		(121)	4 868
Autres immobilisations financières ^(a)	1 334	277	(421)	1 189
Total valeur brute	57 109	2 187	(542)	58 754
Provisions pour dépréciation des titres de participations	(8 095)	(1 991)	3 529	(6 557)
Provisions pour dépréciation des créances rattachées aux participations	(1 520)			(1 520)
Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières	—			—
Total amortissements, provisions	(9 615)	(1 991)	3 529	(8 077)
Titres de participations	42 691	(81)	3 529	46 140
Créances rattachées aux participations	3 469	—	(121)	3 348
Autres immobilisations	1 334	277	(421)	1 189
TOTAL VALEUR NETTE	47 494	n.s.	n.s.	50 677

(a) Cette ligne comprend principalement des dépôts et cautionnements relatifs aux locaux et des fonds de garantie factor.

/ Mouvements des titres de participation (valeur brute)

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31 décembre 2023
Engineering System International	458	—			458
ESI Japan, Ltd.	171				171
ESI North America, Inc.	4 560			4 128	8 688
ESI UK Ltd.	164				164
Calcom ESI SA	2 678				2 678
Hankook ESI Co., Ltd.	970				970
ESI Group Hispania s.l.	100				100
ESI Eastern Europe s.r.o.	1 262				1 262
ESI Software (India) Private Ltd.	2				2
ESI US R&D, Inc.	4 128			(4 128)	—
ESI Italia s.r.l.	1 050				1 050
ESI South America Comércio e Serviços de Informática Ltda	56				56
ESI Services Tunisie SARL	304				304
ESI Group Beijing Co., Ltd.	543				543
ESI Germany GmbH	29 418			—	29 418
ESI Nordics AB	446				446
Open CFD Ltd.	2 351	1 910			4 262
ESI Services Vietnam Co., Ltd.	124				124
AECC-ESI (Beijing) Technology Co., Ltd.	448				448
Cademce SAS	100				100
Coût d'acquisition des titres	1 453				1 453
TOTAL	50 786	1 911	—	—	52 697

Les mouvements de l'exercice concernent :

- En novembre 2023, absorption de ESI US R&D Inc (USA) par ESI North America (USA). S'agissant d'une fusion sans échange de titres entre deux sociétés soeurs, la valeur des titres ESI US R&D Inc a été ajoutée à la valeur historique des titres ESI North America, Inc pour 4 128 milliers d'euros ;
- Le rachat de 7 parts minoritaires (0,02 %) de Engineering System International réalisé en novembre 2023 portant la détention à 99,98 % ;
- En décembre 2023, OPEN CFD (UK) a procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant d'ESI Group pour un montant de 1 910 milliers d'euros conduisant à la création de 165 000 000 actions nouvelles.

/ Mouvements de la provision sur titres de participation

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Reprise	Autres mouvements	31 décembre 2023
Open CFD Limited	2 351	1 910			4 262
ESI US R&D	3 479		(3 479)		—
Cademce	100				100
Calcom	2 022		(50)		1 972
ESI Vietnam	43	81			124
ESI Group Hispania s.l.	100				100
TOTAL	8 095	1 991	(3 528)	—	6 557

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des titres de la filiale ESI Calcom a été alignée sur la valeur réestimée (Note B.4), de même que celle des filiales Open CFD Limited, . et d'ESI Vietnam.

Au 31 décembre 2023, la valeur réestimée de la nouvelle entité issue de l'absorption d'ESI US R&D Inc par ESI NA, est supérieure à la valeur globale des titres de cette nouvelle entité. La provision pour dépréciation des titres d'ESI US R&D antérieurement constituée a donc été reprise.

/ Créances sur participations

(En milliers d'euros)	Valeur brute		Taux
	31 décembre 2022	31 décembre	
Prêt ESI North America, Inc. 3 700 KUSD	3 469	3 348	Libor \$ 6 mois +1 % de marge
Prêt ESI Group Hispania s.l.	1 520	1 520	Prêt participatif plafonné à 5 %
TOTAL	4 989	4 868	

Les mouvements de l'exercice pour ESI North America correspondent aux revalorisations de changes. Le solde du prêt s'établit à 3,7 millions de dollars américains au 31 décembre 2023.

Le prêt consenti à ESI Group Hispania s.l. a déjà été déprécié au cours de l'exercice 2022.

Les produits financiers correspondants sont comptabilisés dans le résultat financier.

NOTE C.4. Créances – Provisions sur créances

(En milliers d'euros)	31 décembre			31 décembre 2022
	Valeur brute	Dues à 1 an au plus	Dues à plus de 1 an	Valeur brute
Prêts Groupe (C.3)	4 868		4 868	4 989
Actions propres (C.3)	—		—	162
Dépôts et cautionnements (C.3)	1 189	718	471	1 172
Clients douteux ou litigieux	3 772	3 772		3 601
Créances clients	7 632	7 632		10 774
Créances clients vis-à-vis de sociétés liées	41 210	41 210		43 060
Créance impôt sur les sociétés – Acomptes versés	2 786	2 786		—
Créance crédit impôt recherche ^(a)	2 507	2 507		2 739
Créance crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi	—	—		156
Autres crédits d'impôts	—	—		482
Taxe sur la valeur ajoutée	1 803	1 803		733
Projets cofinancés	1 012	1 012		736
Fournisseurs débiteurs	4	4		358
Groupe et associés	1 943	1 943		2 338
Autres créances	3 453	3 453		3 619
Charges constatées d'avance (C.6)	4 163	4 163		3 045
TOTAL	76 342	71 003	5 339	77 963

(a) La créance crédit impôt recherche n'a pas été affacturée, la contrepartie est comptabilisée en crédit d'impôt de recherche.

/ Détail des provisions sur créances

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Reprise utilisée	31 décembre
Provisions clients douteux	3 552	190	19	3 723
Provisions autres créances	898	—	898	—
TOTAL	4 450	190	917	3 723

NOTE C.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont composées des actions propres et de placements de trésorerie.

/ Actions propres

Les actions propres classées en valeurs mobilières de placement sont valorisées au prix d'achat historique pour 7 496 milliers d'euros. Leur valeur liquidative au 31 décembre 2023 s'établissait à 51 046 milliers d'euros.

/ Détails du nombre d'actions propres - Valeurs mobilières de placement

	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Autres Mouvements *	31 décembre
ACTIONS PROPRES	357 106	30 497	58 334	2 200	331 469

* Affectation des 2 200 actions suite à la clôture du contrat de liquidité.

/ Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie s'élevaient à 10 698 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et sont essentiellement investis en Dépôts à court terme, sécurisés à l'échéance, en euros et placés auprès d'établissements bancaires français de premier rang.

NOTE C.6. Charges constatées d'avance et charges à répartir

(En milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre 2022
Charges constatées d'avance sur loyers et locations	358	385
Charges constatées d'avance sur contrats de maintenance	2 644	1 794
Charges constatées d'avance autres	1 161	865
Frais émission emprunt ^(a)	149	250
TOTAL	4 312	3 295

(a) Amortissement des frais de mise en place du crédit syndiqué en 2018 et des prêts garantis par l'État en 2020, sur la durée de ces derniers.

NOTE C.7. Ecarts de conversion actif

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

(En milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre 2022
Clients et comptes rattachés	1 190	523
Fournisseurs et comptes rattachés	680	1 310
Autres créances et dettes	341	277
TOTAL	2 211	2 110

NOTE C.8. Produits à recevoir

(En milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre 2022
Factures clients à établir	259	992
Factures clients à établir vis-à-vis de sociétés liées	4 923	6 474
Avoirs fournisseurs à recevoir	4	5
Avoirs fournisseurs à recevoir vis-à-vis de sociétés liées	—	353
Produits divers	—	—
TOTAL	5 186	7 824

NOTE D. DÉTAIL DES POSTES DU PASSIF

NOTE D.1. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sont décrits dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Affectation du résultat 2022	Résultat 2023	Autres	31 décembre
Capital	18 227			56	18 284
Prime d'émission	27 318			661	27 978
Prime de fusion ESI Software	9 677				9 677
Prime de fusion Systus	2 854				2 854
Réserve légale	1 805	17			1 823
Report à nouveau	(29 736)	41 720			11 984
Résultat de l'exercice	41 737	(41 737)	(9 754)		(9 754)
Provisions réglementées	1 454				1 454
TOTAL	73 337	—	(9 754)	717	64 299

Les mouvements présentés dans la colonne Autres correspondent à :

- L'augmentation de capital constatée suite à l'exercice de 18 815 options de souscription d'actions (émission d'actions nouvelles d'une valeur unitaire de 3 euros) pour 56 milliers d'euros ;
- L'augmentation corrélative de la prime d'émission pour un montant de 661 milliers d'euros ;

NOTE D.2. Capital social

	Nombre de titres		
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice
Actions ordinaires (valeur nominale : 3 euros)	6 094 431	18 815	—
Dont actions de préférence (vote double)	504 148		—

L'augmentation du nombre d'actions ordinaires résulte de l'exercice d'options de souscription pour 18 815 actions.

NOTE D.3. Plan d'options de souscriptions et d'achat d'actions et plans d'actions gratuites

Des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et des plans d'actions gratuites ont été autorisés par différentes Assemblées générales et sont susceptibles de diluer le capital social d'ESI Group. Les tableaux suivants décrivent les plans en cours.

/ Stock-options

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'options attribuables décidées en AG	Nombre d'options attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Prix d'exercice	Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2023	Année limite d'exercice des options
Plan n° 17 (AG 2014)	22/07/2015		7 350		27,17		2023
Plan n° 17 bis (AG 2014)	11/03/2016		10 000		23,35	2 000	2023
Plan n° 17 ter (AG 2014)	05/05/2017		18 175		50,92		2023
Plan n° 17 quater (AG 2014)	05/05/2017		1 875	1 875	50,92		2023
Total AG 2014		180 000	37 400	1 875			
Plan n° 19 (AG 2017)	18/07/2018		43 950	32 963	42,97	1 248	2023
Plan n° 19 bis (AG 2017)	01/02/2019		20 000	15 000	27,04		2023
Plan n° 19 ter (AG 2017)	18/12/2019		25 785		29,12	3 248	2023
Total AG 2017		180 000	89 735	47 963			
Plan n° 21 (AG 2021)	10/09/2021		24 000	14 400	60,47		2023
Plan n° 21 bis (AG 2022)	28/06/2022		36 000	21 600	64,78		2023
Plan n° 21 ter (AG 2022)	28/06/2022		9 150	4 575	64,78	5 950	2023
Total AG 2020		300 000	69 150	40 575		5 950	
TOTAL STOCK-OPTIONS		660 000	196 285	90 413		12 478	

/ Actions gratuites

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuables décidées en AG	Nombre d'actions attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2023	Fin de période d'acquisition des droits
Plan n° 9 (AG 2018)	18/07/2018		10 617	7 964	—	2021
Plan n° 9 bis (AG 2018)	18/07/2018		2 441			2020
Plan n° 9 ter (AG 2018)	18/07/2018		15 500		—	2022
Plan n° 9 quater (AG 2018)	18/07/2019	60 000	16 250			2023
Plan n° 9 quinquies (AG 2018)	18/12/2019		6 337		—	2022
Plan n° 9 sexies (AG 2018)	18/12/2019		2 521		—	2021
Plan n° 9 septies (AG 2018)	19/03/2020		5 000			2023
Plan n° 10 (AG 2020)	25/06/2020		3 000			2023
Plan n° 10 bis (AG 2020)	10/06/2021		7 000			2023
Plan n° 10 ter (AG 2020)	04/10/2021		8 122	4 061		2023
Plan n° 10 quater (AG 2020)	04/10/2021		3 255			2023
Plan n° 10 quinquies (AG 2020)	04/10/2021	60 000	15 250			2023
Plan n° 10 sexies (AG 2020)	04/10/2021		716			2023
Plan n° 10 septies (AG 2020)	04/10/2021		8 331			2023
Plan n° 10 octies (AG 2020)	19/11/2021		4 000	2 000		2023
Plan n° 10 novies (AG 2020)	19/11/2021		10 000			2023
Plan n° 11 (AG 2022)	28/06/2022		10 035	5017	6 690	2024
Plan n° 11 bis (AG 2022)	28/06/2022		25 349		24 709	2024
Plan n° 11 ter (AG 2022)	28/06/2022		660		404	2024
Plan n° 11 quater (AG 2022)	28/06/2022		7 620		2 545	2024
Plan n° 11 quinquies (AG 2022)	28/06/2022		4 800	2400	4 800	2024
Plan n° 11 sexies (AG 2022)	28/06/2022	120 000	11 874		3 628	2024
Plan n° 11 septies (AG 2022)	28/06/2022		5 233		5 233	2024
Plan n° 11 octies (AG 2022)	28/06/2022		13 750		13 750	2024
Plan n° 11 novies (AG 2022)	17/11/2022		2 500		2 500	2024
Plan n° 11 decies (AG 2022)	27/02/2023		600	—	600	2025
Plan n° 11 undecies (AG 2022)	28/06/2023		1 390	—	1 390	2025
Plan n° 11 duodecies	28/06/2023		2 000	—	2 000	2025
TOTAL ACTIONS GRATUITES		240 000	204 151	21 442	68 249	

L'ensemble des plans d'options de souscription et d'achats d'actions et des plans d'actions gratuites comportent des conditions de présence pendant la période d'acquisition des droits.

NOTE D.4. Avances conditionnées

(En milliers d'euros)	31 décembre	1 an au plus	Plus de 1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2022
Avance Ademe	739		—	739	750
Avance Bpifrance	1 051	347	705	—	1 137
TOTAL	1 791	347	705	739	1 887

NOTE D.5. Provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Reprise	31 décembre
Écart de conversion actif (Note C.7)	2 110	2 211	(2 110)	2 211
Provisions risques et charges	2 038	118	(776)	1 380
Provision pour engagements de retraite	3 017	681	(68)	3 630
Autres Provisions	78	3 799	(78)	3 799
TOTAL	7 243	6 809	(3 032)	11 020

Les provisions risques et charges d'exploitation couvrent des risques et charges de nature sociale dont 118 milliers d'euros liés plan de transformation « OneESI 2024 – Focus to Grow » lancé en 2021. La reprise de provision constatée au cours de l'exercice 2023 pour 723 milliers d'euros couvre les charges enregistrées au cours de la période.

Les mouvements de l'exercice concernant la provision pour engagements de retraite se décomposent en :

- 187 milliers d'euros de dotation d'exploitation, ainsi qu'une provision de 176 milliers d'euros lié à la modification de régime et prestations payées par l'employeur ;

- 111 milliers d'euros de dotation financière correspondant à la charge d'intérêts ainsi qu'une provision de 139 milliers d'euros liés à la diminution du taux d'actualisation.
- Les autres provisions couvrent principalement les risques financiers liés aux démantèlements des locaux situés à Lyon et Rungis pour 789 milliers d'euros et à la réorganisation de son dispositif de distribution indirecte en Asie pour 2 810 milliers d'euros.

/ Hypothèses actuarielles de l'engagement retraite

	31 décembre	31 décembre 2022
Taux d'actualisation	3,20 %	3,75 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	3,00 %

Le taux d'actualisation correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et ajusté à la durée des engagements de la Société. Les taux de rotation du personnel sont déterminés par tranche d'âge en fonction de l'historique de la Société.

NOTE D.6. États des dettes

(En milliers d'euros)	31 décembre	1 an au plus	Plus de 1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2022
Emprunts bancaires (D.7)	21 917	21 917			32 628
Dettes financières diverses (D.8)	—	—			—
Fournisseurs et comptes rattachés	14 368	14 368			4 976
Fournisseurs et comptes rattachés Groupe	48 102	48 102			38 964
Personnel et comptes rattachés (D.9)	3 468	3 468			4 105
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (D.9)	4 943	4 943			3 778
État : taxe sur la valeur ajoutée (D.9)	30	30			63
État : autres impôts, taxes et assimilés (D.9)	553	553			3 497
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	—	—			350
Groupe et associés (D.10)	9 532	9 532			7 289
Autres dettes d'exploitation (D.10)	3 089	3 089			3 430
Produits constatés d'avance	200	200			432
TOTAL	106 201	106 201	—	—	99 512

NOTE D.7. Emprunts auprès des établissements de crédits

Au 31 décembre 2023, ce poste s'élevé à 21 917 milliers d'euros dont :

- 9 945 milliers d'euros relatifs à la part du crédit syndiqué ;
- 10 203 milliers d'euros relatifs à deux prêts garantis par l'État signés en 2020 ;
- 1 600 milliers d'euros d'emprunt auprès de Bpifrance ;
- le solde correspond aux intérêts courus sur les différents emprunts.

Au cours de l'exercice 2023, ESI Group a remboursé l'échéance annuelle du crédit syndiqué de 5 millions d'euros, l'encours restant à rembourser s'établissant à 10 millions d'euros. Le Groupe a également procédé au remboursement des échéances trimestrielles des Prêts Garantis par l'État et autres emprunts pour un montant total de 5,8 millions d'euros. Le crédit revolving n'a pas été utilisé au cours de l'exercice.

Le contrat de crédit syndiqué du Groupe prévoit des remboursements anticipés obligatoires en cas de cession d'actifs dans un délai de six mois suivant la date de réalisation des cessions. Un waiver a été obtenu au cours du second semestre 2022 au titre des cessions réalisées en 2022 et 2023.

Les principaux contrats de financement du groupe prévoient par ailleurs des clauses de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle. Un waiver a également été obtenu au quatrième trimestre 2023 dans le cadre du rachat d'ESI Group par Keysight Technologies.

Les emprunts auprès d'établissements de crédit ont fait l'objet d'une décision de remboursement anticipé en 2024. Les échéances ont consécutivement été positionnées à un an au plus.

NOTE D.8. Dettes fiscales et sociales

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre	31 décembre 2022
Provision pour congés payés/RTT charges incluses	2 239	1 953
Provision primes à verser au personnel charges incluses	2 152	2 489
Organismes sociaux et autres	4 019	3 440
TVA collectée	30	63
Taxes	553	3 497
TOTAL	8 994	11 443

La diminution des Dettes fiscales et sociales s'explique par l'absence de provision d'impôt société à la clôture de l'exercice 2023 en raison d'un résultat fiscal déficitaire. La dette d'impôt sur les sociétés s'élevait à 3 275 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

NOTE D.9. Autres dettes d'exploitation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	31 décembre
Clients créditeurs	171		(171)	—
Compte courant filiales	7 289	7 421	(5 178)	9 532
Avances projets cofinancés	—		—	—
Autres dettes	3 430	1 757	(2 098)	3 089
TOTAL	10 890	9 178	(7 447)	12 621

NOTE D.10. Écarts de conversions passif

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre	31 décembre 2022
Clients et comptes rattachés	411	1 277
Fournisseurs et comptes rattachés	634	436
Créances rattachées à des participations	461	202
Autres créances et dettes	96	92
TOTAL	1 602	2 007

NOTE D.11. Charges à payer

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre	31 décembre 2022
Emprunts et dettes financières	169	95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 673	3 625
Provision pour congés payés/RTT charges incluses	2 239	1 953
Provision primes à verser au personnel charges incluses	2 152	2 489
Autres charges fiscales	—	3 275
Autres charges sociales	602	838
Autres dettes (avances projets cofinancés)	347	513
TOTAL	18 182	12 788

NOTE E. DÉTAIL DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT**NOTE E.1. Chiffre d'affaires****/ Décomposition par nature**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre	31 décembre 2022
Licences de logiciels	10 338	11 593
Sous-traitance, consulting et autres produits	1 011	982
Redevances reçues des filiales de distribution du Groupe	66 956	66 340
Sous-traitance, consulting et autres produits Groupe	436	324
Produits activités annexes Groupe	2 892	3 441
Management fees Groupe	6 546	5 815
TOTAL	88 178	88 496

/ Décomposition par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre	31 décembre 2022
France	10 324	9 643
Europe (hors France)	29 753	29 004
Amériques	14 929	14 892
Asie	33 171	34 957
TOTAL	88 178	88 496

NOTE E.2. Autres produits d'exploitation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre	31 décembre 2022
Production stockée		
Production immobilisée	24 755	26 729
Reprise sur amortissements et provisions	250	1 470
Reprise sur provision change sur créances et dettes commerciales	—	—
Transfert de charges	3 080	3 808
Autres produits	585	1 112
TOTAL AUTRES PRODUITS	28 669	33 119

La production immobilisée (24,8 millions d'euros en 2023) correspond à l'activation des coûts de développement de nouvelles fonctionnalités ou nouvelles versions des logiciels d'ESI.

NOTE E.3. Autres achats et charges externes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre	31 décembre 2022
Études et prestations de services	6 952	6 211
Études et prestations de services Groupe	13 902	12 912
Frais de recherche et développement Groupe	20 042	21 358
Matières et fournitures	531	325
Locations et charges locatives	5 817	5 710
Entretien, maintenance, réparations	1 313	1 078
Assurances	225	209
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 845	3 974
Redevances sur produits tiers et commissions sur ventes	1 838	(1 202)
Publicité, relations extérieures	776	392
Frais de déplacements	983	510
Frais postaux, télécommunications	159	207
Divers	852	904
TOTAL	57 235	52 589

NOTE E.4. Impôts et taxes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre	31 décembre 2022
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	530	352
Cotisation foncière des entreprises	128	125
Taxes d'apprentissage, de formation continue et d'effort construction	341	377
Autres impôts et taxes	54	68
TOTAL	1 052	922

NOTE E.5. Dotations d'exploitation

(En milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre 2022
Dotations amortissements frais de développement	24 174	25 615
Dotations amortissements autres immobilisations incorporelles	1 173	1 554
Dotations amortissements immobilisations corporelles	667	646
Dotations amortissements charges à répartir	100	100
Dotations provision pour dépréciation des comptes clients	190	465
Dotation provision engagement retraite	431	365
Dotation provision risques et charges	118	—
TOTAL	26 854	28 746

NOTE E.6. Autres charges d'exploitation

(En milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre 2022
Redevances	—	—
Rémunération administrateurs	385	450
Pertes de change sur créances et dettes commerciales	1 624	1 272
Pertes sur créances irrécouvrables	—	429
Charges diverses	(6)	107
TOTAL	2 003	2 257

NOTE E.7. Résultat financier

(En milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre 2022
Résultat de change réalisé	19	1 303
Intérêts d'emprunts	(771)	(500)
Intérêts sur compte courant filiales net	82	(25)
Dotation provision engagement retraite	(249)	931
Provision dépréciation titres de participation et créances rattachées	(1 991)	(1 857)
Reprise provision pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées ^(a)	4 505	10 374
Boni/Mali de confusion	—	442
Provision change nette de reprise	(101)	4 880
Autres charges/produits financiers	1 021	933
TOTAL	2 514	16 481

(a) La reprise de provision pour dépréciation des titres de participation porte sur les titres de la société ESI US R&D absorbée par ESI NA (USA) pour 3 479 milliers d'euros. La valeur globale réestimée de la nouvelle entité absorbante ne justifie pas le maintien d'une provision pour dépréciation. En ce qui concerne la filiale Open CFD (UK), une reprise de provision des créances a été constaté pour un montant total de 976 milliers d'euros suite à l'augmentation de capital de cette dernière par l'apport en compte courant d'ESI Group et en parallèle une provision complémentaire des titres de participations a été constaté pour 1 910 milliers d'euros.

NOTE E.8. Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre 2022
Résultat sur mouvements des actions propres	(555)	(147)
Dotations amortissements dérogatoires	—	59
Perte définitive sur crédit d'impôt étranger non utilisé	(964)	—
Coûts de départs liés au plan OneESI	(504)	(5 310)
Provision liée à la restructuration OneESI	545	4 050
Résultat des autres charges et produits exceptionnels	270	(553)
Plus-value de cession d'actifs incorporels CFD/SCILAB	(104)	17 085
Cession et mise au rebut des actifs incorporels SYSTUS	4 180	—
Dépréciation et mise au rebut des actifs incorporels et autres	—	(779)
Charges et Produits liés aux sorties d'immobilisations corporelles	(32)	(9)
Charges et Produits liés aux sorties d'immobilisations financières	—	(1 915)
Provision réorganisation et autre provision exceptionnelle	(3 010)	—
Provisions pour consignation, démantèlement des locaux et amortissements exceptionnels	(1 368)	—
Honoraires exceptionnels	(20 735)	—
Consignation locaux	—	—
Divers	(247)	(34)
TOTAL	(22 525)	12 447

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 s'explique notamment par les frais encourus au titre des services rendus par les conseils du Groupe dans le cadre du processus concurrentiel de réorganisation du capital de la Société, sous l'égide de son conseil d'Administration, pour un montant global de 20,7 millions d'euros. Aussi, ESI Groupe a dégagé une plus-value relative à la cession du logiciel Systus pour un montant global de + 4,2 millions d'euros.

NOTE F. AUTRES INFORMATIONS**NOTE F.1. Effectif moyen**

Salariés (en équivalent temps plein)	31 décembre	31 décembre 2022
Cadres	192	212
Agents de maîtrise, employés	4	5
TOTAL	196	217

Effectif moyen présenté incluant les salariés en France et dans les succursales et bureaux à l'international.

NOTE F.2. Rémunérations des dirigeants

Les montants totaux versés aux mandataires sociaux d'ESI Group sont les suivants (un mandataire en 2022 et 2023) :

(En milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre 2022
Salaires	128	91
Avantages en nature	—	—
Rémunération administrateurs	—	10
Rémunérations versées par des sociétés contrôlées	313	285
Avantages en nature versés par des sociétés contrôlées	—	—
TOTAL	441	386

NOTE F.3. Succursales

Une succursale est intégrée dans les comptes d'ESI Group :

Nom	Adresse	Pays
ESI Group Netherlands – Branch Office	Vlieland 11, 2716AA Zoetermeer Zuid-Holland	Pays-Bas

NOTE F.4. Engagements hors bilan

/ Engagements locatifs futurs

(En milliers d'euros)	Inférieurs à 1 an	Supérieurs à 1 an et inférieurs à 5 ans
Locations immobilières	188	—
Locations mobilières	26	85
TOTAL	214	85

Les engagements locatifs futurs correspondent aux montants restants dus sur les principaux contrats de location et baux jusqu'à leur plus proche échéance.

/ Instruments financiers

ESI Group utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de change et de taux d'intérêt.

■ Instruments de taux :

Historiquement, les swaps de taux mis en place par ESI Group viennent en couverture de la rémunération à taux variable du crédit syndiqué. Le contrat de crédit syndiqué signé en décembre 2018 requiert la mise en place de couverture du taux variable à hauteur de 50 % de l'encours du crédit. Deux swaps de taux ont été mis en place au premier semestre 2022 en couverture du crédit, de 3,5 millions d'euros de nominal chacun, où ESI Group reçoit Euribor trois mois (avec un plancher à 0 %) et paie un taux fixe de respectivement 1,249 % et 1,360 %. À fin 2023, les sous-jacents couverts par chacun de ces contrats sont de 2,5 millions d'euros. Les produits ou charges relatifs à ces instruments financiers sont comptabilisés en résultat financier.

■ Instruments de change :

Afin de couvrir les flux de trésorerie en devises entre la société mère du Groupe et ses filiales, ESI Group peut à tout moment se porter acquéreur d'options sur devises et toute autre forme de contrats de devise. Les instruments en place au 31 décembre 2022 portaient sur le yen japonais (opération de vente à terme – *FX forward* – d'un montant nominal de 1,7 milliards de JPY), le won coréen (opération de vente à terme sans livraison – *non-deliverable FX forward* – d'un montant nominal de 1,8 milliards de KRW) et la roupie indienne (opération d'achat à terme sans livraison – *non-deliverable FX forward* – d'un montant nominal de

500 millions d'INR). L'impact de ces instruments financiers, à maturité maximale de 12 mois, a été comptabilisé résultat de change. Au 31 décembre 2023, aucun instrument financier de change n'était en place.

/ Autres engagements financiers

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la convention ou des documents de sûretés, l'emprunteur s'engage, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter le ratio Dette financière nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé, dont les seuils à respecter sur la durée du contrat de crédit syndiqué sont progressivement dégressifs. Au 31 décembre 2023, le seuil à respecter est de 2,75. Sur la base des comptes consolidés annuels, le Groupe respecte ce ratio.

Dans le cadre de la cession, le 13 juillet 2022, du logiciel non stratégique de simulation des fluides (« CFD »), 3,6 millions de dollars américains restaient à encaisser au 31 décembre 2023 sous 18 mois. En l'absence de mise en oeuvre par l'acquéreur des garanties contractuelles, ce paiement est intervenu en février 2024.

Le contrat de crédit syndiqué du Groupe prévoit des remboursements anticipés obligatoires en cas de cession d'actifs dans un délai de six mois suivant la date de réalisation des cessions. Un waiver a été obtenu au cours du second semestre 2022 au titre des cessions réalisées en 2022 et 2023.

Les principaux contrats de financement du Groupe prévoient, par ailleurs, des clauses de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle du capital. Un waiver a également été obtenu en 2023 dans le cadre du rachat de la majorité du capital d'ESI Group par Keysight Technologies.

NOTE F.5. Passage du résultat comptable au résultat fiscal

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Passage résultat fiscal	Résultat fiscal	(Charge)/Profit d'impôt*	Résultat après impôt
Résultat courant	10 048	(1 642)	8 406	—	8 406
Résultat non courant	(19 802)	175	(19 627)	—	(19 627)
TOTAL DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(9 754)	(1 467)	(11 221)	—	(11 221)

* Hors crédit impôt recherche.

NOTE F.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(En milliers d'euros)	31 décembre
Contribution sociale de solidarité	—
Indemnités de départ à la retraite	3 627
Écart de conversion passif	1 602
Intérêts	327
TOTAL DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	5 556
ALLÈGEMENT NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (TAUX D'IMPOSITION DE 25 %)	1 389

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges. La Société dispose de 29 millions d'euros de déficits reportables au 31 décembre 2023.

NOTE F.7. ESI GROUP, société mère consolidante

Au 31/12/2023, ESI Group est la société holding consolidante du Groupe de même nom.

Dans le cadre de l'acquisition du bloc de contrôle de 50,56 % du capital d'ESI Group par Keysight Technologies (au travers de sa filiale Keysight Technologies Netherlands B.V.) intervenue le 3 novembre 2023, les sociétés du groupe ESI ont fait l'objet d'une intégration proportionnelle dans les comptes consolidés de

Keysight Technologies à hauteur du pourcentage d'intérêt détenu, selon les principes comptables américains en vigueur. Le siège social de Keysight Technologie se situe au 1400 Fountaingrove Parkway, Santa Rosa, CA 95403 (États-Unis), pour la période allant du 3 novembre au 31 décembre 2023.

Le siège social d'ESI Group a été transféré au 10 avenue Aristide Briand à Bagneux (92220) à compter du 2 avril 2024.

NOTE F.8. Tableaux des filiales et participations au 31 décembre 2023

<i>(En milliers d'euros)</i>											
	Siège social	Capital (converti au taux de clôture)	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice (converti au taux de clôture)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société ou par la filiale et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice (converti au taux moyen)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice (converti au taux moyen)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société											
1. Filiales détenues à plus de 50 %											
Engineering System International SAS	France	1 020	5 037	100	458	458	5 659		16 744	19 694	
ESI Japan, Ltd.	Japon	79	1 188	100	171	171	1 344		30 759	31 478	
Hankook ESI Co., Ltd.	Corée du Sud	1 104	(3 883)	100	970	970			4 988	4 322	
ESI North America, Inc.	États-Unis	917	(948)	100	8 688	8 688	(3 348)		31 589	31 818	
ESI Group Hispania s.l.	Espagne	100	(2 173)	100	100	—	(2 620)		6 410	6 315	
ESI Eastern Europe s.r.o.	République tchèque	15	858	100	1 262	1 262	180		7 364	7 206	
ESI UK Ltd.	Angleterre	111	2 033	100	164	164	1 379		6 729	6 885	
ESI US R&D, Inc.	États-Unis				—	—					
Calcom ESI SA	Suisse	93	872	99	2 678	656	(840)		557	564	
ESI Software (India) Private Ltd.	Inde	1	8 894	100	2	2			11 295	12 478	
ESI Italia s.r.l.	Italie	500	392	100	1 050	1 050	655		6 255	6 747	
ESI South America Comércio e Serviços de Informática, Ltda	Brésil	3	187	100	56	56			647	618	
ESI Services Tunisie SARL	Tunisie	65	1 269	100	303	303			485	517	
ESI Group Beijing Co., Ltd.	Chine	623	(3 558)	100	543	543			6 581	5 276	
ESI Germany GmbH	Allemagne	517	11 381	100	29 418	29 418			32 496	33 288	
ESI Nordics AB	Suède	10	476	100	446	446	315		2 181	2 353	
Open CFD Ltd.	Angleterre	1 910	242	100	4 262	—	(2)		734	491	
ESI Services Vietnam Co., Ltd.	Vietnam	75	122	100	124	81			—	(4)	
2. Filiales détenues entre 10 et 50 %											
JV AECC-ESI	Chine	1 246	2 308	35	448	448			—		

Les données du tableau des filiales et participations au 31 décembre 2023 sont des données non auditées.

NOTE F.9. Évènements postérieurs à la clôture

À l'issue de de l'Offre Publique d'Achat lancée le 1^{er} décembre 2023 et clôturée le 8 janvier 2024, Keysight Technologies détenait 98,2 % du capital et 96,4 % des droits de vote théoriques d'ESI Group. Le Retrait Obligatoire a été lancé et finalisé le 26 janvier 2024, entraînant la radiation des titres de ESI Group du marché Euronext Paris.

Depuis cette date, Keysight Technologies Netherlands B.V détient la totalité du capital d'ESI Group.

Le 27 février 2024, ESI Group a adopté sa nouvelle forme juridique de société par actions simplifiée (S.A.S).

ESI Group a informé l'ensemble de ses prêteurs de sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des emprunts bancaires externes, pour un montant total de 21 millions d'euros, au plus tard le 30 avril 2024. Pour procéder à ces remboursements anticipés, ESI Group a utilisé ses ressources financières disponibles et un prêt de 12,7 millions d'euros consenti par Keysight Technologies.

À compter du 2 avril 2024, le siège social de la société ESI Group est transféré de l'« Immeuble Séville, 3 bis rue Saarinen, 94528 – Rungis CEDEX » au « 10 Avenue Aristide Briand – Bagneux 92220 ».

3.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Associé unique de la société ESI Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ESI Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

/ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

/ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note B.2 « Principes, règles et méthodes comptables – Immobilisations incorporelles/Frais de recherche et développement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 33 291 milliers d'euros.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement. De plus, nous avons apprécié la valeur d'utilité de ces frais de développement capitalisés à la clôture et nous nous sommes assurés que la note B.2 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 46 140 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note B.4 « Principes, règles et méthodes comptables – Immobilisations financières/Participations et créances rattachées, frais d'acquisition ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier les calculs effectués par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.
Stéphanie Ortega
Associée

ERNST & YOUNG Audit
Pierre-Henri Pagnon
Associé

Design et production : Ruban Blanc
Crédit photo (couverture) : ©ESI Group



esi-group.com/fr

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



ESI GROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 18 542 088 €
Siège social : 10 Avenue Aristide Briand – Bagneux (92220)
381 080 225 R.C.S. NANTERRE

ESI Group

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ESI Group

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Associé Unique de la société ESI Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ESI Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 6.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à K€ 30 444 .

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement. De plus, nous avons apprécié la valeur d'utilité de ces frais de développement capitalisés à la clôture et nous nous sommes assurés que la note 6.1 de l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.

S'agissant de la comptabilisation du chiffre d'affaires, la note 4.1 « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 22 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Stéphanie Ortega

Pierre-Henri Pagnon

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Licences et maintenance		115 889	113 957
Consulting		14 169	18 648
Autres		375	1 313
Chiffre d'affaires	4.1.	130 432	133 918
Coût des ventes	4.8.	(24 755)	(27 685)
Frais de recherche et développement	6.1.2.	(33 993)	(36 112)
Frais commerciaux et marketing		(32 722)	(33 526)
Frais généraux et administratifs		(27 049)	(23 942)
Résultat opérationnel courant		11 913	12 651
Autres produits et charges opérationnels	4.9.	(21 038)	12 791
Résultat opérationnel		(9 125)	25 442
Résultat financier	7.2.	(2 459)	(1 312)
Quote-part de résultat net des entreprises associées		4	99
Résultat avant impôts		(11 580)	24 229
Impôts sur les résultats	8.1.	(733)	(8 835)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(12 313)	15 395
Participations ne conférant pas le contrôle		1	(26)
RÉSULTAT NET PART GROUPE		(12 314)	15 421
Résultat net par action (en unité monétaire : euro)	9.3.	(2,14)	2,69
Résultat net dilué par action (en unité monétaire : euro)	9.3.	(2,14)	2,63

État des autres éléments du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	(12 313)	15 395
Éléments recyclables du résultat global		
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(62)	139
Réserves de conversion	(280)	(433)
Éléments non recyclables du résultat global		
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes de prestations définies	(166)	1 825
Total des autres éléments du résultat global	(509)	1 532
RÉSULTAT GLOBAL	(12 822)	16 927
Part revenant au Groupe	(12 823)	16 950
Part revenant aux participations ne conférant pas le contrôle	1	(24)

(a) Voir note 1.3.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Bilan consolidé

(En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif			
Actifs non courants		101 575	109 701
Goodwill	3.2	38 360	39 236
Immobilisations incorporelles, nettes	6.1	33 117	33 154
Immobilisations corporelles, nettes	6.2	4 178	4 100
Droits d'utilisation des actifs loués	4.7	6 732	12 483
Participation dans les entreprises associées		918	961
Actifs d'impôt différé	8.2	15 372	13 438
Autres actifs non courants	10.1.1	2 799	6 123
Instruments de couverture	7.1.4	98	205
Actifs courants		83 935	90 089
Créances clients	4.2	29 204	37 142
Autres créances courantes	10.1.2	10 197	7 585
Charges constatées d'avance	10.1.3	4 883	3 763
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.3	39 652	41 599
TOTAL ACTIF		185 511	199 789
Passif			
Capitaux propres		80 532	90 004
Capitaux propres – part du Groupe	9.1	80 529	90 002
Capital		18 283	18 227
Primes		27 979	27 318
Réserves ^(a)		46 867	28 831
Résultat		(12 314)	15 421
Réserves de conversion		(286)	205
Participations ne donnant pas le contrôle		2	2
Passifs non courants		26 638	38 739
Dettes financières, part à long terme	7.1.2	13 833	22 846
Dettes de location non courantes	4.7	4 418	8 240
Provision pour avantages au personnel	5.3	7 335	6 713
Impôts différés passifs	8.2	1	
Instruments de couverture	7.1.4	—	34
Autres dettes et provisions non courantes	10.2.2	1 050	905
Passifs courants		78 341	71 046
Dettes financières, part à court terme	7.1.2	9 734	11 439
Dettes de location courantes	4.7	2 156	3 896
Dettes fournisseurs		15 806	6 859
Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes	10.2.1	31 284	30 274
Provisions courantes	10.2.2	5 452	2 528
Passifs sur contrats	4.3	13 911	16 050
TOTAL PASSIF		185 511	199 789

(a) Les autres éléments du résultat global (hors réserves de conversion) sont classés dans les « Réserves ».

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des variations de capitaux propres consolidé

(En milliers d'euros sauf le nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2021	6 064 141	18 192	26 986	26 377	577	72 129	86	72 215
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				139		139		139
Écarts de conversion				—	(435)	(435)	2	(433)
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes de prestations définies				1 825		1 825	—	1 825
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global				1 964	(435)	1 529	2	1 532
Résultat net				15 421		15 421	(26)	15 395
Total du résultat global				17 385	(435)	16 950	(24)	16 927
Augmentation de capital	11 475	34	333			367		367
Actions propres				(2 192)		(2 192)		(2 192)
Stock-options et actions gratuites				3 031		3 031		3 031
Transactions avec des minoritaires		—	—	(290)	3	(287)	(60)	(347)
Autres mouvements		—	—	(56)	60	3	—	3
Au 31 décembre 2022	6 075 616	18 227	27 318	44 255	205	90 002	2	90 004
Variation de juste valeur Des instruments financiers de couverture				(62)		(62)		(62)
Écarts de conversion				211	(491)	(280)	—	(280)
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes de prestations définies				(166)		(166)	—	(166)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global				(18)	(491)	(509)	—	(509)
Résultat net				(12 314)		(12 314)	1	(12 313)
Total du résultat global				(12 332)	(491)	(12 823)	1	(12 822)
Augmentation de capital	92 977	56	661	—		717		717
Actions propres				(2 202)		(2 202)		(2 202)
Stock-options et actions gratuites				4 842		4 842		4 842
Transactions avec des minoritaires				—		—		—
Autres mouvements				(12)		(12)		(12)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	6 168 593	18 283	27 979	34 553	(286)	80 525	3	80 526

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	(12 313)	15 395
Quote-part de résultat net des entreprises associées	(4)	(99)
Amortissements et provisions ^(a)	9 595	3 799
Impact de la capitalisation des frais de développement	(434)	(124)
Charge d'impôt (exigible et différé)	733	8 835
Impôts versés	(7 917)	(2 943)
Gains et pertes financiers latents	808	(899)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	4 842	3 031
Résultat de cessions et mises au rebut d'actifs	(6 112)	(15 991)
Marge brute d'autofinancement	(10 803)	11 084
Créances clients et comptes rattachés	6 197	(345)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 721	1 063
Autres créances et autres dettes	8 826	(4 550)
Variation du besoin en fonds de roulement	20 744	(3 832)
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	9 942	7 251
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(769)	(300)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 130)	(1 614)
Produits de cession d'actifs ^(a)	7 911	20 993
Autres opérations d'investissement	(144)	277
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	4 867	19 356
Emprunts et avances conditionnées		365
Remboursements de prêts, de dettes de location et d'avances conditionnées ^(a)	(14 027)	(13 896)
Augmentation de capital	717	367
Rachats d'actions propres	(2 202)	(2 192)
Rachats de participations ne conférant pas le contrôle	(350)	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(15 862)	(15 356)
Impact des variations de change sur la trésorerie	(893)	28
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(1 946)	11 279
Trésorerie à l'ouverture	41 599	30 319
Trésorerie à la clôture	39 652	41 599
VARIATION DE TRÉSORERIE	(1 946)	11 279

(a) Correspond principalement au produit de la cession Systus.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Annexes aux comptes consolidés

Sommaire des notes annexes

NOTE 1. Principes comptables	28	NOTE 8. Impôts	53
NOTE 2. Événements significatifs de l'exercice	29	NOTE 9. Capitaux propres et résultat par action	55
NOTE 3. Périmètre de consolidation	30	NOTE 10. Autres éléments de l'actif et du passif	56
NOTE 4. Données opérationnelles	33	NOTE 11. Parties liées	57
NOTE 5. Charges et avantages du personnel	38	NOTE 12. Honoraires des commissaires aux comptes	58
NOTE 6. Immobilisations incorporelles et corporelles	44	NOTE 13. Événements postérieurs à la clôture	58
NOTE 7. Financement et instruments financiers	48		

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1. Informations générales

Au 31 décembre 2023, ESI Group est une Société anonyme, immatriculée en France et régie par les dispositions de la loi française, cotée durant l'ensemble de l'année 2023. Son siège social est situé 3 bis rue Saarinen à Rungis (94150), France. La Société a été constituée le 28 janvier 1991 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle est la mère de 18 filiales réparties à travers le monde (cf. en note 3 de la liste des sociétés consolidées d'ESI Group).

Fondé en 1973, le Groupe ESI augure un monde où l'Industrie accomplit des résultats audacieux, tout en répondant à des enjeux majeurs : impact environnemental, sécurité et confort des consommateurs et des opérateurs, ainsi que des modèles économiques adaptables et durables. ESI fournit des solutions fiables et personnalisées, basées sur la modélisation prédictive de la physique et son expertise en Prototypage Virtuel, qui permettent aux industries de prendre les bonnes décisions au bon moment, tout en gérant leur complexité. ESI est particulièrement actif dans les secteurs de l'automobile et du transport terrestre, de l'aérospatial, de la défense et du naval, de l'énergie et de l'industrie lourde.

NOTE 1.2. Référentiel comptable appliqué

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 d'ESI Group ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne à cette date. Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union européenne.

NOTE 1.3. Nouvelles normes IFRS et interprétations

/ Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023

Les nouvelles normes, interprétations et amendements d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 (notamment IFRS 17) n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles normes de manière obligatoire postérieurement au 31 décembre 2023, en particulier les modifications d'IAS 12, applicables, selon l'IASB, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre 2023.

Dans le cadre de l'acquisition du bloc de contrôle de 50,56 % du capital d'ESI Group par Keysight Technologies (au travers de sa filiale Keysight Technologies Netherlands B.V.) intervenue le 3 novembre 2023, les sociétés du groupe ESI ont fait l'objet d'une intégration proportionnelle dans les comptes consolidés de Keysight Technologies à hauteur du pourcentage d'intérêt détenu, selon les principes comptables américains en vigueur. Le siège social de Keysight Technologie se situe au 1400 Fountaingrove Parkway, Santa Rosa, CA 95403 (États-Unis), pour la période allant du 3 novembre au 31 décembre 2023.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été arrêtés par le Président en date du 17 mai 2024 et seront présentés pour approbation par l'actionnaire unique le 28 juin 2024.

En outre, les états financiers sont préparés sur la base de la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers, revalorisés à leur juste valeur.

/ Réforme des retraites

La nouvelle loi sur les retraites, promulguée en avril 2023, implique de comptabiliser conformément à la norme IAS 19, les effets de cette réforme comme une modification de régime. Le Groupe a comptabilisé immédiatement en résultat en date de modification (15 avril 2023) l'impact comme un coût des services passés sur les entités ESI GROUPE et ESI FRANCE.

NOTE 1.4. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et passifs, ainsi que sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice.

Les estimations portent notamment, mais de façon non limitative, sur les hypothèses utilisées dans la détermination des impacts relatifs aux options de souscription d'actions et actions gratuites attribuées à certains salariés, sur les regroupements d'entreprises,

la reconnaissance du chiffre d'affaires, les dépréciations d'actifs immobilisés (dont les frais de développement capitalisés), l'estimation de la durée de vie des actifs immobilisés, la durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, l'évaluation des actifs d'impôts différés, les dépréciations des créances clients, les charges d'impôt ainsi que les provisions pour risques et litiges et les provisions au titre des engagements postérieurs à l'emploi.

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

/ Poursuite du plan stratégique « OneESI 2024 – Focus to Grow » Acquisition par Keysight Technologies

En 2023, ESI a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique triennal « OneESI 2024 – Focus to Grow » dévoilé pour la première fois en octobre 2021. 2022 avait constitué une première étape importante, marquée par une progression des résultats, le lancement d'une refonte de l'offre commerciale d'ESI et le recentrage de son activité avec, en particulier, la cession d'une suite de logiciels dans le domaine de la simulation des fluides (« CFD »), le 13 juillet 2022 et de celle des actifs SCILAB, le 27 juillet 2022.

La concentration sur les activités de son cœur de métier s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 avec la cession du logiciel Systus et des services d'ingénierie associés à Framatome, un acteur international du secteur de l'énergie nucléaire, annoncée le 17 avril 2023. Cette activité représentait 1,2 million d'euros de chiffre d'affaires de licences, 3,2 millions d'euros de chiffre d'affaires de services de consulting associés en 2022 et employait 27 personnes.

ESI a résilié le contrat de distribution indirecte pour le secteur aéronautique de ses produits en Chine, avec effet au 25 août 2023.

En 2023, ESI a mis en œuvre un processus concurrentiel de réorganisation de son capital, sous l'égide de son conseil d'Administration, afin d'assurer la poursuite de la croissance dans un environnement mondial en évolution rapide. C'est dans ce contexte que, le 28 juin 2023, Keysight est entré en négociations exclusives avec les actionnaires principaux d'ESI Group représentant 50,56 % de son capital social (les « Cédants »), en vue de l'acquisition par Keysight de la totalité de la participation des Cédants (le « Bloc de Contrôle »).

En intégrant ESI Group dans son portefeuille de design et test électroniques, Keysight entend étendre davantage ses capacités de prototypage virtuel dans le secteur de l'ingénierie assistée par ordinateur, permettant aux clients d'accélérer la mise sur le marché, de réduire les coûts opérationnels, tout en réduisant leur empreinte environnementale.

Le conseil d'administration d'ESI Group a accueilli favorablement et à l'unanimité la transaction proposée le 28 juin 2023 et le Comité Social et Economique de l'Entreprise ESI Group a, à son tour, donné un avis favorable le 19 septembre 2023.

À la suite de l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, l'acquisition du bloc de contrôle par Keysight Technologies Netherlands B.V., dont le capital est entièrement détenu par Keysight Technologies au prix de 155 euros par action est intervenue le 3 novembre 2023. Comme annoncé, Keysight Technologies a ensuite ouvert l'Offre Publique d'Achat (sous visa de l'AMF obtenu le 28 novembre 2023) portant sur le solde des actions émises par ESI Group, sur la période allant du 1^{er} décembre 2023 au 8 janvier 2024.

/ Évolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Absorption de l'entité ESI US R&D (USA) par ESI North America (USA) (novembre 2023).
- En novembre 2023, rachat de 0,02 % de la SAS ENGINEERING SYSTEMS INTERNATIONAL auprès d'actionnaires minoritaires. ESI Group détient désormais 99,98 % des actions de cette filiale (France).

NOTE 3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

NOTE 3.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation



/ Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont réalisés en appliquant la méthode de l'acquisition :

- Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (méthode du *goodwill* partiel). Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du *goodwill*.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés consolidées disposent d'options de vente de leur participation, cette dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option et est classée dans le poste « Autres dettes non courantes » ou « Autres dettes courantes » selon sa date d'échéance, le solde affectant le poste d'écarts d'acquisition (méthode du *goodwill* complet) ou les capitaux propres du Groupe (méthode du *goodwill* partiel). La variation de la dette imputable à l'actualisation est comptabilisée en résultat financier. Les variations ultérieures de la juste valeur de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlant dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- La juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables acquis.

Le Groupe a 12 mois à partir de la date d'acquisition pour déterminer les justes valeurs des actifs et des passifs et arrêter le montant de l'écart d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

En application des normes IFRS, l'écart d'acquisition n'est pas amortissable et fait l'objet d'un test de dépréciation à minima annuel, ou lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Pour les besoins de ce test, l'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

Les coûts directement attribuables aux acquisitions sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés et présentés sur une ligne séparée du compte de résultat intitulée « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, la charge d'amortissement est comptabilisée dans le résultat opérationnel courant, répartie entre les Frais de recherche et développement et les frais commerciaux et marketing, selon la nature de l'actif amorti. Les actifs de relation clientèle, dont la durée d'amortissement est déterminée lors de chaque acquisition en fonction du profil de l'activité acquise, sont amortis et la dotation aux amortissements est comptabilisée dans la rubrique « Frais commerciaux et marketing » du compte de résultat.



/ Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

ESI Group ne retient qu'une seule UGT pour l'ensemble du groupe. La stratégie d'ESI Group est d'axer son développement sur l'innovation provenant de ses efforts de R&D pilotés centralement, de l'intégration de technologies acquises (codes sources, algorithmes, lois physiques) et de s'appuyer sur des filiales de distribution managées par le Groupe.

Au fur et à mesure du développement du Groupe, il est apparu que certaines technologies acquises pour résoudre un problème précis pouvaient être utilisées pour résoudre d'autres problèmes que ceux du domaine initial. L'intégration de ce portefeuille de technologies dans les logiciels du Groupe conduit à une combinatoire qui permet d'utiliser potentiellement toutes les technologies dans tous les produits en fonction des solutions à apporter. La conséquence de cette intégration toujours plus forte est qu'il est de plus en plus difficile d'allouer les revenus à une technologie précise et donc de structurer une UGT pour chaque technologie ou logiciel.

D'autre part les revenus d'une filiale de distribution sont dépendants de sa propre efficacité commerciale mais sont avant tout dépendants de l'offre de logiciels.

Etant donné l'acquisition d'ESI Group par Keysight Technology, la société dispose d'un montant de juste valeur (diminuée du coût de ventes) récent considéré comme la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie d'ESI Group au 31 décembre 2023 et s'élevant à environ 913 millions d'euros sur une base d'un prix par action de 155 euros. De ce fait, le goodwill n'a pas fait l'objet de dépréciation au 31 décembre 2023.

NOTE 3.2. Évolution du goodwill

/ Exercice 2023

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 décembre 2023
Valeurs brutes	39 236	—	(694)	(182)	38 360
TOTAL VALEURS NETTES	39 236	—	(694)	(182)	38 360

/ Exercice 2022

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 décembre 2022
Valeurs brutes	41 381		(2 450)	305	39 236
TOTAL VALEURS NETTES	41 381		(2 450)	305	39 236

Il n'y a pas eu d'acquisition au cours des exercices 2022 et 2023 et la diminution du goodwill constatée en 2023 résulte de la cession d'actifs conclue au cours de la période (cession de l'activité Systus).

NOTE 3.3. Amortissement des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises

Les amortissements d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont classés dans le « Résultat opérationnel courant », répartis entre les « Frais de recherche et développement » et les « Frais commerciaux et marketing », en fonction de la nature des incorporels amortis (respectivement codes et actifs de relation clientèle).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'amortissement des codes représente une charge de 46 milliers d'euros contre 903 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent, et l'amortissement des actifs de relation clientèle représente une charge de 297 milliers d'euros contre 463 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

NOTE 3.4. Liste des sociétés consolidées

Le tableau suivant présente les dates de création et sièges sociaux des filiales et la fraction de capital détenue directement ou indirectement :

Filiales	Date de création ou acquisition	Siège social des filiales	% de capital détenu	
			31 décembre 2023	31 décembre 2022
Sociétés consolidées				
Engineering System International	avr. 1973	Rungis, France	100 %	100 %
ESI Japan, Ltd.	juil. 1991	Tokyo, Japon	100 %	100 %
ESI North America, Inc.	mars 1992	Farmington, Michigan, États-Unis	100 %	100 %
Hankook ESI Co., Ltd.	sept. 1995	Séoul, Corée du Sud	100 %	100 %
ESI Group Hispania s.l.	févr. 2001	Madrid, Espagne	100 %	100 %
ESI Eastern Europe s.r.o.	mai 2001	Plzen, République tchèque	100 %	100 %
ESI US R&D, Inc.	août 2002	Farmington Hills, Michigan, États-Unis	— %	100 %
ESI UK Ltd.	janv. 2002	Londres, Angleterre	100 %	100 %
Calcom ESI SA	déc. 2002	Lausanne, Suisse	99 %	99 %
ESI Software (India) Private Ltd.	févr. 2004	Bangalore, Inde	100 %	100 %
ESI South America Comercio e Servicios de Informatica, Ltda	juin, 2008	São Paulo, Brésil	100 %	100 %
ESI Italia s.r.l.	sept., 2008	Bologne, Italie	100 %	100 %
ESI Services Tunisie SARL	avr., 2009	Tunis, Tunisie	100 %	100 %
ESI Group Beijing Co., Ltd.	oct., 2010	Pékin, Chine	100 %	100 %
ESI Germany GmbH	août, 2011	Stuttgart, Allemagne	100 %	100 %
ESI Nordics AB	déc., 2011	Göteborg, Suède	100 %	100 %
Open CFD Ltd.	sept., 2012	Berkshire, Angleterre	100 %	100 %
ESI Services Vietnam Co., Ltd.	déc., 2013	Ho Chi Minh City, Vietnam	100 %	100 %
Sociétés en mise en équivalence				
JV AECC-ESI (Beijing) Technology Co., Ltd.	févr. 2014	Pékin, Chine	35 %	35 %

NOTE 4. DONNÉES OPÉRATIONNELLES

NOTE 4.1. Chiffre d'affaires



Le chiffre d'affaires du Groupe provient de deux activités principales : la concession de licences de logiciels et une activité de services.

Le Groupe comptabilise un contrat avec un client dès qu'il existe un accord écrit qui crée des droits et des obligations juridiquement exécutoires, comprenant les conditions de paiement, que le contrat a une substance commerciale, et que le recouvrement de la contrepartie est probable.

Une obligation de prestation est une promesse dans un contrat avec un client de transférer des produits ou des services, distincte des autres promesses du contrat.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré à un client, pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit en échange de ces produits ou services.

/ Licences d'utilisation et maintenance

Le chiffre d'affaires réalisé sur les licences de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées. Les prestations de maintenance correspondent aux mises à jour et à un support technique.

L'activité est réalisée au travers de trois types de contrats :

- L'octroi de licences annuelles renouvelables, incluant un droit d'utilisation du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an ;
- L'octroi de *Paid-Up Licences* conférant aux clients finaux un droit perpétuel d'utilisation du logiciel, accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an – avec possibilité de renouvellement au travers d'un contrat de maintenance ;
- Les contrats de maintenance, habituellement souscrits par les clients ayant acquis une *Paid-Up Licence* au cours des années précédentes, pour maintenir la continuité de cette prestation.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, les contrats du Groupe font l'objet d'une analyse en cinq étapes afin de déterminer les obligations de prestations les composant et l'allocation de prix correspondante. Deux obligations de prestations ont été identifiées : l'accès au logiciel (soit la licence elle-même) et la prestation de maintenance.

Pour les contrats de licence annuelle et les *Paid-Up Licences*, la répartition du prix a été réalisée selon l'approche résiduelle. En résulte l'affectation de 15 % du prix des contrats de licence annuelle à la prestation de maintenance, et 5 % pour les contrats de *Paid-Up Licence*. Le chiffre d'affaires de la part d'accès au logiciel est reconnu au moment de la mise à disposition du logiciel au client, celui relatif à la prestation de maintenance est reconnu linéairement sur la durée annuelle du contrat.

/ Prestations de services

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services correspond principalement à des prestations de consulting et de formation. À noter que les prestations de consulting n'intègrent pas d'action de modification/customisation des logiciels et de ce fait constituent une obligation de prestation distincte de l'octroi de licences.

Le chiffre d'affaires consulting est constaté à l'avancement des projets, les coûts sont comptabilisés lorsqu'encourus. Les contrats dégageant une perte finale probable font l'objet d'une provision pour perte à terminaison, inscrite au passif du bilan. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de manière fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Le chiffre d'affaires de formation est constaté à réalisation des prestations.

/ Backlog (IFRS 15)

Le *backlog* du groupe pour l'activité Licences se compose de toutes les commandes fermes reçues des clients à la date de clôture, dont l'exécution débute à compter du premier jour de l'exercice suivant.

Bien que la majorité des contrats de Licences soient renouvelables d'un exercice sur le suivant, ce n'est qu'à la réception du bon de commande signé pour l'année suivante que le montant correspondant est inclus dans le *backlog* – les bons de commande étant souvent reçus peu de temps avant le début de la période d'exécution associée, ceci explique le niveau de *backlog* de cette activité vs. sa forte composante récurrente.

Pour l'activité Services, le *backlog* correspond d'une part au reste à faire sur les contrats dont l'exécution a débuté, d'autre part, aux contrats signés à la date de clôture dont l'exécution débutera à compter du premier jour de l'exercice suivant.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Total licences et maintenance	115 889	113 957
Consulting	14 168	18 648
Autres revenus	375	1 313
Total prestations de services	14 543	19 961
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	130 432	133 918

Le *backlog* au 31 décembre 2023 s'élève à 31 millions d'euros pour l'activité Licences (contre 15 millions d'euros à fin 2022) et 0,5 million d'euros pour les Services (contre 1 million d'euros à fin 2022).

Les 20 premiers clients du Groupe représentent un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros (contre 67 millions d'euros à fin 2022), soit

53,7 % du chiffre d'affaires total, dont 61 millions d'euros pour l'activité Licences et maintenance (contre 55 millions d'euros à fin 2022) et 9 millions d'euros pour les Services (contre 12 millions d'euros à fin 2022). Il s'agit principalement de clients du secteur automobile.

NOTE 4.2. Clients



Les actifs du poste Clients sont comptabilisés initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées au coût amorti, diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant et de l'estimation des pertes attendues.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation reposant sur la probabilité de leur recouvrement déterminée en fonction de la typologie des créances, est inférieure à leur valeur comptable. Selon la nature des créances, le risque assorti aux créances douteuses est apprécié individuellement ou à partir de méthodes statistiques. La dépréciation des comptes clients reflète la meilleure estimation du risque inhérent à l'actif concerné.

/ Actifs et passifs sur contrats

Le Groupe présente le droit à contrepartie en échange de produits ou de services transférés à un client soit en créances clients, soit en actifs sur contrats. Une créance est un droit à la contrepartie qui est inconditionnel, contrairement à un actif sur contrat qui est un droit à la contrepartie conditionné par des facteurs autres que le passage du temps.

Les actifs sur contrats de la Société sont issus des montants non facturés au client, lorsque le droit à la contrepartie est subordonné à l'achèvement d'un jalon ou soumis à l'acceptation du client.

Le montant de la facturation excédant le chiffre d'affaires comptabilisé est présenté dans les passifs sur contrats.

Détails du poste Clients

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Clients et comptes rattachés	33 756	41 544
Dépréciation des créances clients	(4 552)	(4 401)
TOTAL CLIENTS NETS DES DÉPRÉCIATIONS	29 204	37 142

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2023
Dépréciation	(4 401)		(533)	367	15		(4 552)
TOTAL	(4 401)		(533)	367	15		(4 552)

La clientèle du Groupe se compose pour l'essentiel :

- De grands comptes industriels, en particulier dans les secteurs automobile, aérospatial, sidérurgique ;
- D'administrations pour des projets gouvernementaux ou de défense ;
- D'organismes universitaires.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Non dû	21 922	20 474
0 à 30 jours	1 264	8 567
30 à 90 jours	729	1 924
Supérieur à 90 jours	5 289	6 177
TOTAL	29 204	37 142

Le montant des créances supérieures à 90 jours inclut notamment des créances sur des clients étatiques ou para étatiques chinois dont les délais de recouvrement sont significatifs.

/ Actifs sur contrats

Les contrats liés à l'activité Licences font généralement l'objet d'une facturation en début de période d'accès au logiciel, aussi cette activité ne génère pas de facture à émettre ni d'actif sur contrats.

NOTE 4.3. Passifs sur contrats

Les contrats liés à l'activité Licences intégrant des prestations de maintenance sur 12 mois font l'objet d'une facturation en début de période d'accès au logiciel, aussi l'intégralité du chiffre d'affaires relatif aux prestations de maintenance restant à reconnaître sur l'exercice suivant représente des passifs sur contrats correspondant au chiffre d'affaires différé.

L'activité Services, correspondant principalement à des prestations de consulting, fait l'objet de modalités de facturation variées, définies dans les contrats clients. En cas d'échéanciers de facturation décorrélés de la cadence de réalisation des prestations, les contrats peuvent faire l'objet de factures à émettre (dans la grande majorité des cas) ou d'actifs sur contrats (cas rares, lorsque les jalons d'avancement des prestations nécessitent une acceptation client).

Ce principe est d'une façon générale également applicable à l'activité Services, où la facturation peut faire l'objet d'un échéancier mais où les échéances précèdent globalement la réalisation des prestations.

Le délai d'apurement des passifs sur contrats est d'un an maximum pour la majorité des contrats.

NOTE 4.4. Charges opérationnelles courantes par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Achats et charges externes	(11 806)	(10 292)
Locations court terme et sur actifs de faible valeur	(6 977)	(1 539)
Honoraires	(3 623)	(5 472)
Impôts et taxes	(434)	(372)
Amortissements et provisions	(2 555)	(7 296)
Frais de personnel ^(a)	(85 650)	(88 686)
Autres charges externes	(7 375)	(7 609)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES COURANTES	(118 420)	(121 265)

(a) Les frais de personnel sont détaillés en note 5.2.

NOTE 4.5. Informations par zone géographique



Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. ESI Group opère sur un segment unique car le fonctionnement des deux activités identifiées par le Groupe (concessions de licences de logiciels et prestations de services) est étroitement lié. Conformément aux paragraphes 31 à 34 de la norme IFRS 8, ESI Group présente les revenus des activités ordinaires et les actifs non courants par grande zone géographique (Europe, Asie, Amériques).

Le Groupe développe, commercialise et assure le support technique de logiciels permettant aux ingénieurs de prévoir et d'améliorer, par le moyen d'essais virtuels, la performance et la qualité attendue d'un produit en fonction d'un ensemble de contraintes.

Le chiffre d'affaires est réparti sur les zones géographiques sur lesquelles il est effectivement réalisé.

(En milliers d'euros)	Europe, Moyen-Orient et Afrique	Asie-Pacifique	Amériques	Éliminations	Consolidé
Exercice clos le 31 décembre 2023					
Clients externes	73 324	38 452	18 656	—	130 432
Sociétés intragroupe	81 647	206	1 452	(83 305)	—
Ventes nettes	154 971	38 658	20 108	(83 305)	130 432
ACTIFS AFFECTÉS	234 119	53 490	11 390	(113 489)	185 511
Exercice clos le 31 décembre 2022					
Clients externes	62 148	49 653	22 116	—	133 918
Sociétés intragroupe	78 081	293	1 213	(79 587)	—
Ventes nettes	140 229	49 946	23 329	(79 587)	133 918
ACTIFS AFFECTÉS RETRAITÉS	235 903	52 155	15 658	(104 336)	199 381

Les opérations intragroupe sont essentiellement constituées par des redevances versées par les filiales du Groupe. Ces redevances sont proportionnelles au chiffre d'affaires Licences et basées sur les pratiques constatées entre éditeurs et distributeurs de logiciels dans le secteur d'activité couvert par ESI Group.

NOTE 4.6. Contrats de location



La norme IFRS 16 prévoit un modèle unique de comptabilisation chez le preneur qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs issus de contrats de location. Selon ce modèle, la dotation aux amortissements de l'actif est comptabilisée en charge opérationnelle et le coût de la dette envers le bailleur est comptabilisé en charge financière.

Conformément à la norme IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés en immobilisations corporelles au titre d'un droit d'utilisation de l'actif loué. Ces contrats sont comptabilisés au commencement du contrat pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location en contrepartie d'un passif, correspondant aux passifs de loyers dus au bailleur. Ces immobilisations sont amorties de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement.

Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions permises par la norme en continuant de constater une charge de loyer opérationnelle pour les contrats d'une durée inférieure à 12 mois (hors contrats renouvelables par tacite reconduction – application de l'interprétation ci-dessous) ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur.

Le Groupe a appliqué, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, l'interprétation de l'IFRS IC relative à l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location. Le Groupe a mis en œuvre les décisions de l'IFRS IC, publiées le 16 décembre 2019, sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRS IC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques. Les contrats concernés sont essentiellement les baux immobiliers et les locations de véhicules.

Pour déterminer les passifs de loyers, le Groupe a actualisé les paiements de loyers futurs en utilisant le taux de financement moyen pondéré du groupe de 2,5 %.

À l'actif, les droits d'utilisation des actifs loués représentent au 31 décembre 2023 une valeur nette comptable de 6 738 milliers d'euros, dont 17 323 milliers d'euros de valeur brute et (10 585) milliers d'euros d'amortissements.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Autres	31 décembre 2023
Droits d'utilisation - valeurs brutes	25 662	2 254	(10 593)	—	17 323
Dont bureaux	23 516	1 680	(9 714)		15 482
Dont véhicules	2 146	574	(879)		1 841
Droits d'utilisation - amortissements	(13 179)	(3 359)	5 953	—	(10 585)
Dont bureaux	(11 955)	(2 911)	5 104		(9 762)
Dont véhicules	(1 224)	(448)	849		(823)
Droits d'utilisation - valeurs nettes	12 483	(1 105)	(4 640)	—	6 738
Dont bureaux	11 561	(1 231)	(4 610)		5 720
Dont véhicules	922	126	(30)		1 018

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Autres	31 décembre 2022
Droits d'utilisation - valeurs brutes	29 402	1 516	(5 252)	(4)	25 662
Dont bureaux	26 941	919	(4 340)	(4)	23 516
Dont véhicules	2 461	597	(912)		2 146
Droits d'utilisation - amortissements	(12 696)	(5 055)	4 569	3	(13 179)
Dont bureaux	(11 221)	(4 461)	3 724	3	(11 955)
Dont véhicules	(1 475)	(594)	845		(1 224)
Droits d'utilisation - valeurs nettes	16 706	(3 539)	(683)	(1)	12 483
Dont bureaux	15 720	(3 542)	(616)	(1)	11 561
Dont véhicules	986	3	(67)		922

Au passif, les dettes de location au 31 décembre 2023 se répartissent en 4 418 milliers d'euros de dettes non courantes (contre 8 240 milliers d'euros à fin 2022) et 2 156 milliers d'euros de dettes courantes (contre 3 896 milliers d'euros à fin 2022).

La diminution significative des droits d'utilisation et dettes de locations observée en 2023 résulte de la mise en œuvre du plan de transformation OneESI avec une diminution des surfaces louées sur des durées plus courtes (incluant la décision de résiliation anticipée du bail du siège social de Rungis, prise en septembre 2023 et effective en avril 2024) et du nombre de véhicules.

Échéancier des dettes de location au 31 décembre 2023 :

(En milliers d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 4 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2023
Dettes de locations d'actifs immobiliers	1 860	1 950	909	841	5 560
Dettes de locations d'actifs mobiliers	296	301	412		1 009
DETTES DE LOCATION	2 156	2 251	1 321	841	6 569

Au compte de résultat de l'exercice 2023 le retraitement des charges de loyer s'élève à +3 691 milliers d'euros (contre +5 416 milliers d'euros en 2022), quasiment intégralement compensé par l'amortissement des droits d'utilisation : l'impact de la norme IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant est de +322 milliers d'euros (contre +466 milliers d'euros en 2022). L'impact de la norme IFRS 16 sur le résultat financier est une charge complémentaire de -382 milliers d'euros (contre -467 milliers d'euros en 2022). L'impact sur le résultat net est ainsi de 186 milliers d'euros (contre un millier d'euros en 2022).

Dans le tableau des flux de trésorerie 2023, l'application de la norme IFRS 16 entraîne une amélioration de la marge brute d'autofinancement à hauteur de +3 309 milliers d'euros (contre +4 949 milliers d'euros en 2022), avec contrepartie la hausse des remboursements des dettes de location dans la partie financement du tableau des flux de trésorerie pour -3 309 milliers d'euros (contre -4 949 milliers d'euros en 2022).

NOTE 4.7. Coût des ventes

Le coût des ventes correspond au total des coûts rentrant dans le calcul de la marge brute du Groupe, afférents aux activités Licences et Services. Il est principalement constitué des charges associées aux salariés assurant la maintenance et le support de premier niveau sur l'activité Licences et réalisant les prestations de consulting pour l'activité Services (coûts directs et indirects – coûts salariaux chargés et coûts d'environnement).

Le coût des ventes inclut également les redevances externes et des coûts de sous-traitance opérationnelle le cas échéant.

L'évolution du total du coût des ventes n'est donc pas directement proportionnelle à l'évolution du chiffre d'affaires.

NOTE 4.8. Autres produits et charges opérationnels



/ Autres produits et charges opérationnels

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » inclut les résultats sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, ainsi que des éléments relatifs à des produits et charges opérationnels bien identifiés, non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

/ Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant se calcule à partir du résultat opérationnel (« EBIT ») sous déduction des autres produits opérationnels et après ajout des autres charges opérationnels.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023
Plus-value sur cession d'actifs	6 220
Accélération des plans d'actions gratuites et stock options	(1 259)
Honoraires exceptionnels	(20 734)
Autres produits et charges	(5 265)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(21 038)

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a dégagé des plus-values de relatives à la cession du logiciel Systus et de l'activité de prestations de services associés pour un montant global de +6,2 millions d'euros dont ont été déduits des frais de cessions (inclus dans les autres produits et charges). Les frais encourus au titre des services rendus par les conseils du Groupe dans le cadre du processus concurrentiel de réorganisation du capital de la Société, sous l'égide de son conseil d'Administration, ont été comptabilisés en autres produits et charges opérationnels pour 20,7 millions d'euros en 2023.

Par ailleurs, une accélération des plans d'attributions d'actions gratuites et des stocks options a été décidée dans le cadre de l'offre publique d'achat menée par Keysight Technologies (l'impact financier de ces accélérations est de 1,2 million d'euros en 2023). Il

est rappelé que les autres produits et charges opérationnelles sont liés à la mise en œuvre du plan de transformation « OneESI 2024 – Focus to Grow » et incluent notamment la réorganisation du schéma de distribution indirecte en Asie.

En 2022, les autres produits et charges opérationnels (+12,8 millions d'euros) étaient essentiellement composés des plus-values de cessions d'actifs non stratégiques (CFD, SCILAB) pour un montant global de 15,9 millions d'euros dont ont été déduits des frais de cessions (inclus dans les autres produits et charges). La poursuite du plan de transformation « OneESI 2024 – Focus to Grow » initié en 2021 s'était traduite par des coûts complémentaires de restructuration (-2,2 millions d'euros). L'arrêt des activités russes avait également pesé sur les autres charges opérationnelles.

NOTE 5. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

NOTE 5.1. Effectifs

L'effectif du Groupe au 31 décembre de chaque année est réparti de la façon suivante :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
France	221	243
Étranger	710	742
TOTAL	931	985

NOTE 5.2. Frais de personnel

Le compte de résultat présente les frais de personnel par destination. Leur décomposition par nature est la suivante :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Traitements et salaires	(63 402)	(66 313)
Charges sociales	(17 720)	(18 915)
Paiements en actions	(3 885)	(3 031)
Charges de retraite	(643)	(427)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	(85 650)	(88 686)

La charge de paiement en actions n'inclue pas l'incidence de l'accélération des plans LTI enregistrée en « Autres produits et charges opérationnels » en 2023.

NOTE 5.3. Provisions pour retraites et engagements assimilés



Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi. Pour couvrir ces avantages, le Groupe dispose de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vue duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes, et la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Un régime à prestations définies est un régime qui garantit un niveau futur de prestations en fonction du salaire, de l'âge et de l'ancienneté du salarié. Tel est le cas des indemnités qui peuvent être versées lors du départ à la retraite du salarié.

Une décision de l'IFRS IC a été validée par l'IASB en mai 2021 relative à IAS 19 « Avantages du personnel » portant sur l'allocation des avantages du personnel aux périodes de service. Ainsi, la période d'acquisition des droits est déterminée en partant de la date de retraite et non plus de la date d'embauche pour les conventions collectives pour lesquelles les droits sont définis par tranche d'ancienneté. Lorsque les droits sont plafonnés, la durée de la période d'acquisition des droits est limitée à l'ancienneté requise au moment du plafonnement. La méthodologie utilisée par le Groupe pour évaluer ses engagements à la clôture au 31 décembre 2023 demeure inchangée.

Pour les régimes à prestations définies, conformément à IAS 19 R « Avantages du personnel », les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les régimes de retraite à prestations définies et les avantages à long terme qui sont reconnus conformément à IAS 19 R sont les suivants :

- Pour la France : indemnités de fin de carrière, régime complémentaire conclu auprès d'une société d'assurance ;
- Pour la Corée, l'Inde et le Japon : indemnités de départ dues aux employés, quel que soit le motif de leur départ et proportionnelles à leur ancienneté dans l'entreprise ;
- Pour l'Allemagne : indemnités à prestations définies dues à certains dirigeants.

/ 5.3.1. Hypothèses actuarielles

Taux d'actualisation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
France	3,20 %	3,75 %
Allemagne	3,20 %	3,75 %
Japon	1,50 %	1,02 %
Corée	4,30 %	3,70 %
Inde	7,30 %	7,30 %

Les taux d'actualisation correspondent :

- Pour la France, au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et ajusté à la durée des engagements du Groupe ;
- Pour les autres pays, aux taux communiqués par les banques centrales.

Taux d'augmentation des salaires	31 décembre 2023	31 décembre 2022
France	3,00 %	3,00 %
Allemagne	n.a.	2,00 %
Japon	3,50 %	3,00 %
Corée	4,50 %	4,50 %
Inde	7,50 %	7,50 %

Les taux de rotation du personnel sont déterminés par filiale et par tranche d'âge en fonction de l'historique de chaque société.

/ 5.3.2. Évolution de l'engagement et de la provision

Variation de la provision constatée au bilan

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Évolution de l'engagement		
Engagement à l'ouverture	(9 099)	(11 585)
Entrée de périmètre		
Coût des services rendus	(1 212)	(901)
Charge d'intérêt	(286)	(194)
Prestations payées	510	749
(Pertes) et gains actuariels	(269)	2 474
Réduction du personnel	196	66
Écart de change	402	291
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE	(9 758)	(9 099)
Évolution de la juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs à l'ouverture	2 386	2 461
Entrée de périmètre		
Rendement des actifs	120	107
Cotisations payées par l'employeur	222	198
Prestations payées	(202)	(258)
(Pertes) et gains actuariels	13	(76)
Gain de change et autres	(116)	(47)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	2 423	2 386
Charge de l'exercice		
Coût des services rendus	(715)	(901)
Charge financière	(166)	(86)
Charge d'intérêt	(286)	(194)
Rendement des actifs	120	107
Autres	(497)	27
CHARGE DE L'EXERCICE	(1 378)	(960)
Provision reconnue au bilan		
Engagements financés	(3 023)	(3 068)
Juste valeur des actifs	2 422	2 386
Engagement net	(601)	(682)
Engagements non financés	(6 588)	(6 032)
PROVISION DE FIN D'EXERCICE	(7 189)	(6 713)
Évolution de la provision		
Provision à l'ouverture	(6 713)	(9 124)
Charge de l'exercice	(1 377)	(960)
Reconnaissance des gains/(pertes) actuariels par capitaux propres	(256)	2 398
Cotisations payées par l'employeur	316	198
Prestations payées par l'employeur	214	491
Écart de change	286	244
Autres	196	39
PROVISION DE FIN D'EXERCICE	(7 334)	(6 713)

L'impact de la réforme des retraites sur l'exercice 2023 représente une charge à hauteur de 496,55 milliers d'euros (coûts des services rendus). Les cotisations payées par l'employeur correspondent aux versements faits à des fonds de retraites.

/ 5.3.3. Sensibilité des engagements à une variation du taux d'actualisation

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023
Engagement -0,5 %	(10 114)
Engagement	(9 612)
Engagement +0,5 %	(9 149)

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023
Ajustement d'expérience	(267)
Changement d'hypothèses financières	—
Changement d'hypothèses démographiques	(2)
Rendement des actifs	13
TOTAL DES PERTES ET GAINS ACTUARIELS	(256)

NOTE 5.4. Paiements fondés sur des actions



Des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent être accordées à certains salariés du Groupe. Elles donnent droit à souscription d'actions ESI Group quatre ou cinq ans après leur attribution et à un prix d'exercice fixe déterminé lors de cette attribution. Les conditions d'attribution des options de souscription d'actions peuvent inclure des conditions de performance en plus de conditions de présence.

Conformément à la norme IFRS 2, les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Elle est reconnue en charges de personnel au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres. La charge est répartie dans le compte de résultat par destination selon la clé d'allocation des personnes concernées.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black & Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie attendue, le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, et le taux d'intérêt sans risque.

Des actions gratuites peuvent également être accordées à des salariés du Groupe. La juste valeur de l'avantage accordé aux bénéficiaires est déterminée sur la base du cours de l'action le jour de l'attribution multiplié par le nombre d'actions attribuées. Ce coût est réparti sur la durée d'acquisition des droits.

/ Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites

Des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et des plans d'actions gratuites ont été autorisés par différentes Assemblées générales et sont susceptibles de diluer le capital social d'ESI Group. Les tableaux suivants décrivent les plans en cours.

Stock-options

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'options attribuables décidées en AG	Nombre d'options attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercibles au 31 décembre 2023	Année limite d'exercice des options
Plan n° 17 (AG 2014)	22/07/2015		7 350		27,17		2023
Plan n° 17 bis (AG 2014)	11/03/2016		10 000		23,35	2 000	2023
Plan n° 17 ter (AG 2014)	05/05/2017		18 175		50,92		2023
Plan n° 17 quater (AG 2014)	05/05/2017		1 875	1 875	50,92		2023
	Total AG 2014	180 000	37 400	1 875			
Plan n° 19 (AG 2017)	18/07/2018		43 950	32 963	42,97	1 248	2023
Plan n° 19 bis (AG 2017)	01/02/2019		20 000	15 000	27,04		2023
Plan n° 19 ter (AG 2017)	18/12/2019		25 785		29,12	3 280	2023
	Total AG 2017	180 000	89 735	47 963			
Plan n° 21 (AG 2021)	10/09/2021		24 000	14 400	60,47		2023
Plan n° 21bis (AG 2022)	28/06/2022		36 000	21 600	64,78		2023
Plan n° 21ter (AG 2022)	28/06/2022		9 150	4 575	64,78	5 950	2023
	Total AG 2020	300 000	69 150	40 575		5 950	
TOTAL STOCK-OPTIONS		660 000	196 285	90 413		12 478	

Actions gratuites

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuables décidées en AG	Nombre d'actions attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2023	Fin de période d'acquisition des droits
Plan n° 9 (AG 2018)	18/07/2018		10 617	7 964	—	2021
Plan n° 9 bis (AG 2018)	18/07/2018		2 441			2020
Plan n° 9 ter (AG 2018)	18/07/2018		15 500		—	2022
Plan n° 9 quater (AG 2018)	18/07/2019	60 000	16 250			2023
Plan n° 9 quinquies (AG 2018)	18/12/2019		6 337		—	2022
Plan n° 9 sexies (AG 2018)	18/12/2019		2 521		—	2021
Plan n° 9 septies (AG 2018)	19/03/2020		5 000			2023
Plan n° 10 (AG 2020)	25/06/2020		3 000			2023
Plan n° 10 bis (AG 2020)	10/06/2021		7 000			2023
Plan n° 10 ter (AG 2020)	04/10/2021		8 122	4 061		2023
Plan n° 10 quater (AG 2020)	04/10/2021		3 255			2023
Plan n° 10 quinquies (AG 2020)	04/10/2021	60 000	15 250			2023
Plan n° 10 sexies (AG 2020)	04/10/2021		716			2023
Plan n° 10 septies (AG 2020)	04/10/2021		8 331			2023
Plan n° 10 octies (AG 2020)	19/11/2021		4 000	2 000		2023
Plan n° 10 novies (AG 2020)	19/11/2021		10 000			2023
Plan n° 11 (AG 2022)	28/06/2022		10 035	5 017	6 690	2024
Plan n° 11 bis (AG 2022)	28/06/2022		25 349		24 709	2024
Plan n° 11 ter (AG 2022)	28/06/2022		660		404	2024
Plan n° 11 quater (AG 2022)	28/06/2022		7 620		2 545	2024
Plan n° 11 quinquies (AG 2022)	28/06/2022		4 800	2 400	4 800	2024
Plan n° 11 sexies (AG 2022)	28/06/2022	120 000	11 874		3 628	2024
Plan n° 11 septies (AG 2022)	28/06/2022		5 233		5 233	2024
Plan n° 11 octies (AG 2022)	28/06/2022		13 750		13 750	2024
Plan n° 11 nonies (AG 2022)	17/11/2022		2 500		2 500	2024
Plan n° 11 decies (AG 2022)	27/02/2023		600	—	600	2025
Plan n° 11 undecies (AG 2022)	28/06/2023		1 390	—	1 390	2025
Plan n° 11 duodecies	28/06/2023		2 000	—	2 000	2025
TOTAL ACTIONS GRATUITES		240 000	204 151	21 442	68 249	

La charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 relative aux plans de souscription et d'achat d'actions s'élève à 642 milliers d'euros, contre 429 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Celle relative aux actions gratuites s'élève à 4 200 milliers d'euros, contre 2 603 milliers d'euros en 2022.

L'ensemble des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et d'actions gratuites comportent des conditions de présence pour

valider la période d'acquisition des droits. Une accélération des plans d'attribution d'actions gratuites et des stocks options a été décidée par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'offre publique d'achat menée par Keysight Technologies. Elle porte sur 184 175 stocks options exercées sur les plans n° 17, n° 19 et n° 21, 42 128 actions exercées sur les plans n° 10 et n° 11.

/ Mouvements sur la période sur les stock-options

	2023		2022	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées – stock à l'ouverture	104 775	54,10	108 861	42,01
Options attribuées	—		45 150	64,78
Options annulées ou échues			(37 761)	35,18
Options exercées	(92 297)	46,37	(11 475)	37,53
Options non exercées – stock à la clôture	12 478	46,56	104 775	54,10
OPTIONS EXERCÉABLES À LA CLÔTURE	12 478	46,56	35 625	36,26

/ Juste valeur des stock-options et des actions gratuites

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des stock-options sont les suivantes :

	Prix de l'action à la date d'attribution	Délai d'exercice attendu des options (en années)	Volatilité lors de l'attribution	Taux de dividende attendu	Taux d'intérêt
Plan n° 10 (01/02/2013)	26,99	5	24,80 %	0 %	1,30 %
Plan n° 10 bis (07/02/2014)	24,50	5	23,73 %	0 %	0,30 %
Plan n° 10 ter (01/02/2015)	24,94	6	22,13 %	0 %	0,36 %
Plan n° 10 quater (22/07/2015)	28,31	6	23,36 %	0 %	0,65 %
Plan n° 15 (01/02/2015)	24,94	6	23,36 %	0 %	0,65 %
Plan n° 17 (22/07/2015)	28,31	6	22,13 %	0 %	0,36 %
Plan n° 17 bis (11/03/2016)	24,39	7,5	22,79 %	0 %	0,65 %
Plan n° 17 ter (05/05/2017)	55,56	5,5	28,16 %	0 %	0,86 %
Plan n° 17 quater (05/05/2017)	55,56	5,5	28,16 %	0 %	0,86 %
Plan n° 19 (18/07/2018)	42,97	5,5	37,33 %	0 %	0,66 %
Plan n° 19 bis (01/02/2019)	27,04	5,5	34,56 %	0 %	0,61 %
Plan n° 19 ter (12/12/2019)	29,12	5,5	26,76 %	0 %	0,65 %
Plan n° 21 (10/09/2021)	60,47	5,2	22,71 %	0 %	(0,02 %)
Plan n° 21 bis/ter (28/06/2022)	64,78	4,2	28,18 %	0 %	2,13 %

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des actions gratuites sont les suivantes :

	Prix de l'action à la date d'attribution	Délai d'incessibilité post acquisition (en années)	Taux d'intérêt
Plan n° 9/9 bis/9 ter	42,97	1 à 3	0,95 %
Plan n° 9 quater	31,40	1 à 2	0,70 %
Plan n° 9 quinquies/9 sexies	31,00	2	0,65 %
Plan n° 9 septies	33,50	0	0,65 %
Plan n° 10	35,40	0 à 2	0,80 %
Plan n° 10 bis	59,00	0	0,65 %
Plan n° 10 ter/10 quater/10 quinquies/10 sexies/10 septies	68,40	0 à 4	1,00 %
Plan n° 10 octies/10 novies	71,00	0	0,60 %
Plan n° 11/11 bis/ 11 ter/11 quater/11 quinquies/11 sexies/11 septies/11 octies	65,00	0 à 4	1,20 %
Plan n° 11 nonies	73,00	0	2,00 %
Plan n° 11 decies	76,60	0 à 4	2,50 %
Plan n°11 Undecies	100,50	0 à 2	3,35 %
Plan n°11 DuoDecies	100,50	0 à 4	3,35 %

NOTE 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

NOTE 6.1. Immobilisations incorporelles



/ Frais de développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquies une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont capitalisés dès que les six critères énoncés par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont respectés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- Intention du Groupe d'achever le projet ;
- Capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement ;
- Existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet ;
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent principalement les frais de main-d'œuvre directe et la sous-traitance relatives à la création de nouvelles offres ou d'améliorations majeures des solutions existantes. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 12 mois pour les développements correspondant à la sortie des nouvelles versions annuelles des logiciels vendus par le Groupe, et linéairement sur 24 ou 36 mois pour les développements correspondant à des améliorations majeures des produits existants, selon le niveau d'innovation associé. La durée d'amortissement est estimée projet par projet en fonction de la période au cours de laquelle ESI Group prévoit de générer un chiffre d'affaires avec la solution correspondante. Une dépréciation de la valeur nette comptable des frais de développement activés est comptabilisée lorsqu'à la clôture, les avantages économiques futurs probables ne sont plus suffisants pour couvrir la valeur résiduelle de l'actif.

Les dépenses de développement ne respectant pas les critères de norme IAS 38 sont comptabilisées en charges.

Les frais de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été engagées. Ce crédit d'impôt est constaté en diminution des charges de recherche et de développement.



/ Codes acquis et autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels à durée d'utilité finie correspondent essentiellement à des logiciels acquis. Conformément à IAS 38, ils sont évalués à leur coût d'acquisition tout comme les codes acquis.

Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Bureautique et assimilés	Linéaire	1 à 3 ans
Logiciels d'exploitation	Linéaire	3 à 5 ans
Codes - logiciels tiers intégrés dans les produits	Linéaire	5 à 8 ans

La durée et le mode d'amortissement des codes acquis et autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation.

La charge d'amortissement des codes acquis et autres actifs incorporels est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

/ 6.1.1. Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2023
Valeurs brutes						
Frais de développement	55 746	23 024	(30 943)		—	47 827
Codes acquis	7 563					7 563
Autres actifs incorporels	15 513	769	(1 137)	(55)	(79)	15 012
TOTAL	78 822	23 793	(32 080)	(55)	(79)	70 402
Amortissements et dépréciations						
Frais de développement	(25 112)	(22 590)	30 316		—	(17 385)
Codes acquis	(6 282)	—				(6 282)
Autres actifs incorporels	(14 275)	(549)	1 152	54	—	(13 618)
TOTAL	(45 669)	(23 139)	31 469	54	—	(37 285)
Valeurs nettes comptables						
Frais de développement	30 637	434	(627)		—	30 444
Codes acquis	1 280	—				1 280
Autres actifs incorporels	1 237	220	15	—	(79)	1 393
TOTAL	33 154	655	(612)	—	(79)	33 117

(a) Voir note 1.3.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2022
Valeurs brutes						
Frais de développement	62 310	24 807	(31 371)			55 746
Codes acquis	14 082		(4 985)		(1 535)	7 563
Autres actifs incorporels	13 586	300	(143)	219	1 552	15 513
TOTAL	89 979	25 107	(36 499)	219	17	78 823
Amortissements et dépréciations						
Frais de développement	(30 232)	(23 958)	29 079			(25 112)
Codes acquis	(6 274)	(745)	623		113	(6 282)
Autres actifs incorporels	(12 988)	(1 054)	98	(219)	(113)	(14 275)
TOTAL	(49 494)	(25 757)	29 800	(219)		(45 669)
Valeurs nettes comptables						
Frais de développement	32 080	849	(2 292)			30 636
Codes acquis	7 808	(745)	(4 362)		(1 422)	1 280
Autres actifs incorporels	598	(754)	(45)		1 439	1 237
TOTAL	40 487	(650)	(6 698)			33 154

(a) Voir note 1.3.

Les principales évolutions des immobilisations incorporelles résultent de la capitalisation des frais de développement (voir 6.1.2) et des cessions d'actifs incorporels non stratégiques conclues par le Groupe. Ces opérations ont principalement impacté les postes suivants:

- Frais de développements : diminution des frais de développements en cours pour un montant net de -0,1 milliers d'euros ;

- Pas de codes acquis sur l'exercice 2023.
- Le Groupe a par ailleurs maintenu des codes sources qui permettent de poursuivre le développement de produits dans ces domaines stratégiques, ces derniers sont amortis sur une durée de 8 ans.

/ 6.1.2. Capitalisation des frais de développement

Impact net de la capitalisation des frais de développement

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Frais de développement immobilisés sur la période	23 024	24 082
Frais de développement amortis sur la période	(22 590)	(23 958)
IMPACT NET DE LA CAPITALISATION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	434	124



Les mises en service, correspondant à la mise sur le marché de nouvelles versions ou d'améliorations de nos logiciels, sont la conséquence de décisions commerciales et stratégiques. Il peut être ainsi décidé d'attendre plusieurs améliorations pour mettre sur le marché une nouvelle version plutôt que de sortir plusieurs versions mineures durant l'exercice ; ou au contraire de mettre en service une version avec une innovation majeure même si d'autres améliorations sont planifiées dans un futur proche.

Si les projets sont généralement planifiés pour être mis en service annuellement, les dates effectives de mise en service peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces variations ont un impact sur les dates de début d'amortissement et donc sur les montants d'amortissement comptabilisés.

La valeur nette comptable des frais de développement capitalisés en nombre de mois de frais R&D engagés est de 9,7 mois au 31 décembre 2023 (soit 30,4 millions d'euros), contre 30,6 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Réconciliation des frais engagés et des frais portés au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Frais R&D engagés au cours de la période	(36 864)	(37 915)
Frais de développement immobilisés sur la période	23 024	24 082
Frais de développement amortis sur la période	(22 590)	(23 958)
Crédit impôt recherche (CIR)	2 436	2 582
Amortissement des codes acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises		(903)
TOTAL FRAIS DE R&D COMPTABILISÉS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	(33 994)	(36 112)

NOTE 6.2. Immobilisations corporelles

/ 6.2.1. Principes comptables



Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique et équipement	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

/ 6.2.2. Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Écart de change	31 décembre 2023
Valeurs brutes						
Agencements et installations	3 462	13	(248)	95	(70)	3 252
Matériel informatique et équipements	15 836	1 950	(1 567)	103	(186)	16 136
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	3 096	167	(945)	(119)	(38)	2 161
TOTAL	22 394	2 130	(2 760)	79	(294)	21 549
Amortissements						
Agencements et installations	(2 161)	(581)	177	(76)	33	(2 608)
Matériel informatique et équipements	(13 459)	(1 046)	1 482	(10)	145	(12 888)
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	(2 675)	(264)	941	85	33	(1 880)
TOTAL	(18 295)	(1 891)	2 600	(1)	211	(17 376)
Valeurs nettes comptables						
Agencements et installations	1 302	(568)	(71)	19	(37)	645
Matériel informatique et équipements	2 377	904	(85)	93	(41)	3 248
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	421	(97)	(4)	(34)	(5)	281
TOTAL	4 100	239	(160)	78	(83)	4 174

(En milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Écart de change	31 décembre 2022
Valeurs brutes						
Agencements et installations	3 676	18	(179)	(6)	(47)	3 462
Matériel informatique et équipements	14 897	1 543	(573)	33	(63)	15 836
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	3 268	52	(182)	(44)	2	3 096
TOTAL	21 841	1 613	(934)	(17)	(108)	22 394
Amortissements						
Agencements et installations	(2 097)	(266)	168	20	16	(2 161)
Matériel informatique et équipements	(12 945)	(1 050)	530	(40)	47	(13 459)
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	(2 703)	(156)	169	19	(3)	(2 675)
TOTAL	(17 746)	(1 472)	866	(1)	61	(18 294)
Valeurs nettes comptables						
Agencements et installations	1 579	(248)	(11)	14	(31)	1 302
Matériel informatique et équipements	1 949	494	(44)	(7)	(15)	2 377
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	565	(105)	(13)	(20)	(1)	426
TOTAL	4 094	141	(68)	(18)	(48)	4 100

NOTE 7. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 7.1. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- Les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut, présenté en Note 7.1.2 ;
- Les prêts et autres actifs financiers à long terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie, présentés en Note 7.1.3, qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net ;
- Les instruments dérivés présentés en Note 7.1.4 ;
- Les créances clients présentés en Note 4.2 et les dettes fournisseurs présentés dans le bilan consolidé.

/ 7.1.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers

	Valeur au bilan			31 décembre 2023
	Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Actifs				
Dépôts, cautionnements et retenues de garanties	2 495			2 495
Instruments dérivés actifs		98		98
Créances clients	29 204			29 204
Trésorerie et équivalents de trésorerie			39 652	39 652
Passifs				
Dettes financières	23 567			23 567
Instruments dérivés passifs				
Dettes fournisseurs	15 806			15 806

	Valeur au bilan			31 décembre 2022
	Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Actifs				
Dépôts et cautionnements	5 823			5 823
Instruments dérivés actifs		181	23	205
Créances clients	37 142			37 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie			41 599	41 599
Passifs				
Dettes financières	34 285			34 285
Instruments dérivés passifs			34	34
Dettes fournisseurs	6 859			6 859



La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie est valorisée suivant le niveau 1.

Les instruments dérivés (se reporter en Notes 7.1.4 et 7.3) sont valorisés suivant le niveau 2.

/ 7.1.2. Endettement financier brut

La principale source de financement d'ESI Group est le crédit syndiqué, se composant d'une part à remboursement pluriannuel de 10 millions d'euros au 31 décembre 2023, et d'une enveloppe de 10 millions d'euros de crédit renouvelable, non utilisée à fin 2023.

Les échéances de la part à remboursement pluriannuel tombent au 30 avril chaque année, jusqu'au 30 avril 2025. Le crédit syndiqué fait l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor et d'une marge pouvant être de 2 %, 2,25 % ou 2,5 % en fonction du niveau de ratio Dette financière nette/EBITDA se rapportant aux comptes de l'exercice précédent. La marge appliquée, qui s'élevait à 2,25 % au début de l'exercice 2022, a été réduite à 2,00 % à compter du 29 juillet 2022.

Le Conseil d'administration d'ESI Group du 22 juin 2021 a décidé d'exercer les options de prorogation prévues dans les deux contrats de Prêts Garantis par l'État (PGE) signés respectivement avec BPI France en août 2020 un prêt de 1,75 million d'euros, et en octobre avec le pool bancaire du crédit syndiqué un prêt de 12 millions d'euros. Les intérêts payés sur ces prêts au cours de la première année correspondent à la seule rémunération de la garantie d'État pour les ETI, soit 0,5 %. Les deux PGE seront remboursés sur une durée de cinq ans, avec un an de différé de début de remboursement. Les taux d'intérêt fixes s'établissant entre 0,75 % et 1,95 % sont propres à chaque banque et appliqués à leurs quote-parts de financement respectives. ESI Group a également souscrit d'autres emprunts dont principalement un emprunt avec BPI France pour un montant de 4 millions d'euros à l'origine. Les échéances de remboursement sont trimestrielles pour une durée de cinq ans.

À noter que les coûts de mise en place des emprunts sont présentés dans les tableaux ci-dessous en diminution des

échéances d'emprunts correspondants. La totalité des dettes financières est libellée en euros.

Au cours de l'exercice 2023, ESI Group a ainsi remboursé l'échéance annuelle du crédit syndiqué de 5 millions d'euros, l'encours restant à rembourser s'établissant à 10 millions d'euros. Le Groupe a également procédé au remboursement des échéances trimestrielles des Prêts Garantis par l'État et autres emprunts pour un montant total de 5,8 millions d'euros. Le crédit renouvelable n'a pas été utilisé au cours de l'exercice.

Le contrat de crédit syndiqué du Groupe prévoit des remboursements anticipés obligatoires en cas de cession d'actifs dans un délai de six mois suivant la date de réalisation des cessions. Un waiver a été obtenu au cours du second semestre 2022 au titre des cessions réalisées en 2022 et 2023.

Les principaux contrats de financement du Groupe prévoient, par ailleurs, des clauses de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle du capital. Un waiver a également été obtenu en 2023 dans le cadre du rachat de la majorité du capital d'ESI Group par Keysight Technologies.

Postérieurement à la clôture, les emprunts auprès d'établissements de crédit ont fait l'objet d'une décision de remboursement anticipé en 2024 pour 21 millions d'euros. Les échéances présentées dans le tableau ci-dessous ont consécutivement été positionnées en 2024 afin de refléter la maturité des engagements du Groupe (voir note 13 « Événements postérieurs à la clôture »). Il est rappelé que les échéances initiales, retenues pour la présentation du bilan au 31/12/2024, s'échelonnaient entre 2024 et 2026 (9 millions d'euros en 2024, 9 millions d'euros en 2025 et 3 millions d'euros en 2026).

Détail et échéances des dettes financières

Au 31 décembre 2023

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre					2028 et au-delà	Total
	2024	2025	2026	2027			
Crédit syndiqué long terme	9 963						9 962
Prêts garantis par l'État	10 162						10 162
Autres emprunts bancaires	1 694						1 694
Avances remboursables	285	455	251	222	516		1 729
Autres dettes financières	19						19
TOTAL	22 122	455	251	222	516		23 566
	COURANT : 22 122				NON COURANT : 1 444		

Au 31 décembre 2022

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre					2027 et au-delà	Total
	2023	2024	2025	2026			
Crédit syndiqué long terme	5 000	4 823	4 891				14 714
Prêts garantis par l'État	3 438	3 304	3 425	3 428			13 595
Autres emprunts bancaires	2 470	800	800				4 070
Avances remboursables	513	283	340	281	471		1 888
Autres dettes financières	19						19
TOTAL	11 439	9 209	9 456	3 709	471		34 285
	COURANT : 11 439				NON COURANT : 22 846		

Échéance des dettes financières par type de taux

Au 31 décembre 2023

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre					2027 et au-delà	Total
	2023	2024	2025	2026	2027 et au-delà		
Dettes à taux fixes	11 855	—	—	—	—	—	11 855
Dettes à taux variables	9 963	—	—	—	—	—	9 963
Dettes sans intérêts	304	455	251	222	516	—	1 748
TOTAL	22 122	455	251	222	516	—	23 566
	COURANT : 22 122			NON COURANT : 1 444			

Le tableau ci-dessous détaille la variation des dettes financières au cours de l'exercice 2023, en distinguant les variations ayant une incidence sur la trésorerie de celles sans incidence sur la trésorerie.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Flux ayant une incidence sur la trésorerie		Flux sans incidence sur la trésorerie			31 décembre 2023
		Encaissement	Remboursement	Autres flux de financement	Variation de périmètre	Variation de change	
Crédit syndiqué long terme	14 714	121	(4 872)	—	—	—	9 963
Prêts garantis par l'État	13 596	4	(3 438)	—	—	—	10 162
Autres emprunts bancaires	4 069	10	(2 385)	—	—	—	1 694
Avances remboursables	1 887	—	(158)	—	—	—	1 729
Autres dettes financières	19	—	—	—	—	—	19
TOTAL	34 285	134	(10 853)	—	—	—	23 566

/ 7.1.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie



La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les Sicav et fonds communs de placement monétaires et les autres placements liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de changement de valeur, conformément à la norme IAS 7.

La trésorerie du Groupe est répartie entre toutes les entités, cependant les règles de gestion interne requièrent une centralisation des excédents de trésorerie à la maison mère lorsque cela est possible. La trésorerie des pays présentant des contraintes réglementaires sur les transferts de capitaux fait l'objet d'un suivi régulier.

En application de la norme IFRS 9, les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de la valeur de marché est constatée en résultat financier.

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les placements sans risque dans des comptes rémunérés, les billets de trésorerie et certificats de dépôts ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Disponibilités	28 954	30 226
Valeurs mobilières de placement	10 698	11 373
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	39 652	41 599

La disponibilité bancaire est principalement composée des devises dénommées euros, yen japonais, dollar américain, couronne tchèque et yuan chinois. Les éléments de trésorerie dont la disponibilité pour la maison-mère n'est pas immédiate concernent principalement la trésorerie en Chine

Les valeurs mobilières de placements sont constituées de dépôts à court terme, sécurisés à l'échéance, libellés en euros et en dollars américains, contractés auprès d'établissements bancaires français de premier rang.

/ 7.1.4. Instruments dérivés de couverture



Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de change et de taux d'intérêt. En application de la norme IFRS 9, les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan.

Pour les instruments financiers affectés à la couverture des transactions futures, les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat. Si la relation de couverture telle que définie par la norme ne peut être démontrée, la variation de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat financier.

Instruments de taux

Historiquement les swaps de taux mis en place par ESI Group viennent en couverture de la rémunération à taux variable du crédit syndiqué. Le contrat de crédit syndiqué signé en décembre 2018 requiert la mise en place de couverture du taux variable à hauteur de 50 % de l'encours du crédit. Deux swaps de taux ont été mis en place au premier semestre 2022 en couverture du crédit, de 3,5 millions d'euros de nominal chacun, où ESI Group reçoit Euribor trois mois (avec un plancher à 0 %) et paie un taux fixe de respectivement 1,249 % et 1,360 %. À fin 2023 les sous-jacents couverts par chacun de ces contrats sont de 2,5 millions d'euros. Ces instruments financiers sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie.

Instruments de change

Afin de couvrir les flux de trésorerie en devises entre la société mère du Groupe et ses filiales. ESI Group peut à tout moment se porter acquéreur d'options sur devises et toute autre forme de contrats de devise. Ces instruments financiers, dont la maturité n'excède pas 12 mois, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Au 31 décembre 2023, aucun instrument de change n'est en place.

NOTE 7.2. Produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Intérêts sur emprunts	(1 093)	(666)
Produits d'intérêt	539	91
Gains et pertes de change	(1 052)	298
Intérêts sur provision retraite	(145)	(86)
Intérêts sur dettes de location	—	(467)
Autres charges financières	(326)	(482)
RÉSULTAT FINANCIER	(2 459)	(1 312)

Le résultat de change résulte principalement de la réévaluation aux taux de clôture des dettes et créances en devises.

NOTE 7.3. Politique de gestion des risques

/ Risque pays et risque de change

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, 46,9 % de son chiffre d'affaires en Europe, 36,3 % sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 16,8 % sur la zone Amériques (essentiellement États-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones.

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, 50,9 % des revenus sont générés en EUR, 14,3 % en USD (dollar américain), 19,7 % en JPY (yen japonais), 3,5 % en KRW (won coréen) et 2,0 % en CZK (couronne tchèque).

Par ailleurs, 52,2 % des coûts sont dépensés en EUR, 9,1 % en USD, 16,6 % en JPY, 2,2 % en INR, 5,0 % en KRW, 5,8 % en CZK et 2,2 % en GBP (Great Britain Pound).

Le tableau ci-dessous indique les résultats d'une analyse de sensibilité du résultat opérationnel courant aux variations de change. L'hypothèse retenue est une dépréciation de 10 % du cours de change moyen appliqué à toutes les transactions (achats et ventes) pour les principales devises auxquelles est soumis le Groupe.

Devises	Cours moyen de consolidation	Cours retenu pour l'analyse	Effet en millions d'euros sur le résultat opérationnel courant
JPY	157,21	172,93	(1,53)
KRW	1423,13	1565,44	(0,20)
CZK	24,48	26,93	0,19
USD	1,09	1,2	(0,46)
INR	90,8	99,88	0,51
CHF	0,94	1,04	0,05

Les instruments de couverture du risque de change sont décrits en Note 7.1.4.

/ Risque de taux

L'endettement financier du Groupe est principalement contracté à taux variable. Afin de limiter l'impact négatif de fluctuation des taux, le Groupe applique une politique de gestion non spéculative en utilisant des instruments dérivés, décrits en Note 7.1.4.

Analyse de la sensibilité au risque de taux

Les dettes rentrant dans le calcul de la sensibilité au risque de taux sont les dettes à taux variables, composées majoritairement d'emprunts bancaires. Les calculs ci-dessous prennent comme hypothèse une stabilité des encours de dettes financières par rapport au 31 décembre 2023, soit une permanence des tirages d'emprunts bancaires réalisés à cette date.

Le tableau ci-dessous simule les impacts en termes de décaissements d'intérêts d'une fluctuation à la hausse et à la baisse de 1 % du taux d'intérêt :

(En milliers d'euros)	< 1 an	≥ 1 an, < 5 ans	≥ 5 ans	Total
Passifs financiers à taux variable*	(9 962)			(9 962)
Actifs financiers à taux variable				—
Hors bilan		(7 627)		(7 627)
POSITION NETTE	(9 962)	(7 627)	—	(17 589)
Sensibilité à 1 % de baisse				126,08
Sensibilité à 1 % de hausse				(126,08)

* Hors couverture de taux.

/ Risque sur actions

Conformément à la norme IAS 32, les actions auto-détenues sont comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque des actions auto-détenues sont acquises ou cédées, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des titres acquis ou cédés. Une présentation détaillée de l'évolution des actions auto-détenues, qu'elles le soient dans le cadre du contrat de liquidité ou en couverture des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites, est faite en Note 9.1.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe ne détient directement aucune autre action cotée et n'investit pas dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le résultat financier du Groupe n'est donc pas directement et significativement impacté par la variation d'une quelconque action ou indice boursier.

/ Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Le ratio à respecter dans le cadre du crédit syndiqué signé en décembre 2018 est exposé en Note 7.4. Aussi, voir les notes 7.4 et 13 qui décrivent les opérations de refinancement intervenues post-clôture.

NOTE 7.4. Engagements liés aux financements accordés

Dans le cadre de la convention de crédit du 20 décembre 2018, ESI Group a consenti aux prêteurs le nantissement de 99,98 % des actions de la filiale française *Engineering System International* et de 100 % des actions des filiales allemandes ESI Software Germany GmbH et ESI ITI GmbH.

En 2022, ESI Group a obtenu l'accord des prêteurs pour opérer la fusion des entités juridiques allemandes, afin de simplifier son organisation juridique. Depuis lors, le nantissement des titres consenti aux prêteurs ne porte plus que sur 100 % des actions ESI Germany GmbH (société absorbante). Le nantissement de 99,98 % des actions de la filiale française *Engineering System International* est inchangé.

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la convention ou des documents de sûretés, ESI Group s'engage, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter le ratio Dette financière nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé tels que définis à la convention, dont les seuils à respecter sur la durée du contrat de crédit syndiqué sont progressivement dégressifs. Au 31 décembre 2023, le seuil à respecter est de 2,75 : sur la base des comptes consolidés annuels, le Groupe respecte ce ratio.

Le contrat de crédit syndiqué du Groupe prévoit des remboursements anticipés obligatoires en cas de cession d'actifs dans un délai de six mois suivant la date de réalisation des

cessions. Un waiver a été obtenu au cours du second semestre 2022 au titre des cessions réalisées en 2022 et 2023.

Les principaux contrats de financement du groupe prévoient, par ailleurs, des clauses de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle du capital. Un waiver a également été obtenu en 2023 dans le cadre du rachat de la majorité du capital d'ESI Group par Keysight Technologies.

En 2024, ESI Group a informé l'ensemble de ses prêteurs de sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des emprunts bancaires externes, pour un montant total de 21 millions d'euros, au plus tard le 30 avril 2024. Pour procéder à ces remboursements anticipés, ESI Group a utilisé ses ressources financières disponibles et une avance consentie par Keysight Technologies. (voir note 13 « Événements postérieurs à la clôture »)

Les engagements hors bilan financiers incluent également les créances de CIR au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, qui ont été affacturées respectivement fin 2020 pour 2 742 milliers d'euros, fin 2021 pour 2 831 milliers d'euros et fin 2022 pour 2 360 milliers d'euros. Les modalités de ces affecturages justifient de la non-comptabilisation de ces engagements en dette financière au bilan (contrats déconsolidants).

NOTE 8. IMPÔTS

NOTE 8.1. Impôts sur le résultat



Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués par entité ou Groupe fiscal sur la base des taux d'imposition applicables aux années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Les actifs et passifs d'impôts différés font l'objet d'un retraitement au niveau de chaque périmètre fiscal afin de présenter une position nette à l'actif ou au passif.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

Le Groupe compte deux groupes d'intégration fiscale :

- En France, dont la tête est la maison mère du Groupe, ESI Group ;
- En Grande-Bretagne, dont la tête de groupe est ESI UK.

/ 8.1.1. Détail de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts exigibles	(2 784)	(4 651)
Impôts différés	2 051	(4 184)
TOTAL	(733)	(8 835)

/ 8.1.2. Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat consolidé avant impôt	(11 583)	24 229
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	4	99
Taux d'impôt théorique	25,0 %	25,0 %
(Charge)/Profit d'impôt théorique	2 896	(6 033)
Effet des différences permanentes	(3 280)	(1 705)
Effet du report variable	39	(832)
Effet des différentiels de taux courant d'imposition mère/fille	(283)	(208)
Impôts différés actifs non constatés	(105)	(57)
Autres éléments		
IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT	(733)	(8 835)
Taux réel effectif	(6,33 %)	36,61 %

NOTE 8.2. Impôts différés

/ Impôts différés par base d'imposition

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs d'impôts différés		
Reports déficitaires	10 199	8 750
Différences temporaires liées aux traitements de la maintenance	1 869	988
Provisions engagements sociaux	1 782	1 593
Différences temporaires liées au personnel		
Provisions et autres retraitements	1 527	2 134
Compensation IDA/IDP*	(6)	(26)
Total actifs d'impôts différés	15 371	13 438
Passifs d'impôts différés		
Amortissements des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises		(25)
Amortissements dérogatoire	(357)	(357)
Autres retraitements	351	355
Compensation IDA/IDP	6	26
Total passifs d'impôts différés	—	—
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	15 371	13 438

Au 31 décembre 2023, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés aux bornes des périmètres d'intégration fiscale.

À fin 2023, les reports déficitaires ayant donné lieu à la constatation d'impôts différés actifs s'élèvent à 40,7 millions d'euros (34,4 millions d'euros à fin 2022). Ils concernent essentiellement les sociétés du périmètre d'intégration fiscale en France. Les reports déficitaires dont la récupération n'est pas probable à un horizon de 5 ans s'élèvent à 3,8 millions d'euros représentant 0,6 million d'euros d'impôts différés non reconnus au 31 décembre 2023.

/ Réconciliation impôts différés au bilan et au compte de résultat

(En milliers d'euros)	2023	2022
Impôts différés actifs nets à l'ouverture au 1^{er} janvier	13 438	18 538
Variation de périmètre		11
Impôts différés au compte de résultat	2 052	(4 184)
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 19 révisée)	153	(620)
Écarts de change sur impôts différés	(274)	(309)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS À LA CLÔTURE (31 DÉCEMBRE)	15 371	13 438

NOTE 9. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

NOTE 9.1. Capital, réserves et actions propres

Le capital social d'ESI Group est constitué d'actions ordinaires.



La rubrique « Réserve de conversion » enregistre les différences de conversion qui proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères et des écarts de conversion sur des transactions avec des filiales étrangères qui ont le caractère d'investissement à long terme.

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions propres et viennent en déduction des capitaux propres. Les résultats des cessions d'actions propres sont comptabilisés directement en capitaux propres.

/ Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social d'ESI Group s'établit à 18 283 milliers d'euros et est constitué de 6 094 431 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3 euros.

/ Distribution

ESI Group n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours de l'exercice écoulé.

/ Actions propres

Au cours de l'exercice le nombre d'actions propres détenues a diminué de 27 632 actions.

Le pourcentage d'auto-détention est de 5,4 % au 31 décembre 2023 contre 5,9 % au 31 décembre 2022. Le Groupe détient 331 469 actions propres acquises pour un coût historique de 7 496 milliers d'euros et présentant, au 31 décembre 2023, une valeur de marché de 51 046 milliers d'euros. Ces actions sont détenues dans le cadre de l'autocontrôle ; le contrat de liquidité en place au 31 décembre 2022 a été résilié le 31 octobre 2023.

/ Transactions avec les parties ne conférant pas le contrôle (minoritaires)

Les transactions avec les minoritaires sont comptabilisées directement en capitaux propres – se reporter aux Notes 3.1 et 3.2.

NOTE 9.2. Intérêts minoritaires

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts minoritaires.

NOTE 9.3. Résultat par action

Le tableau ci-dessous détaille le résultat net – part du Groupe par action :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
RÉSULTAT NET PART GROUPE	(12 314)	15 421
Résultat net par action (en unité monétaire : euro)	(2,14)	2,69
Nombre moyen d'actions (en unité)	5 765 816	5 724 205
Résultat net dilué par action (en unité monétaire : euro)	(2,14)	2,63
Nombre moyen d'actions diluées (en unité)	5 833 058	5 856 772

(a) Voir note 1.3.

Le seul effet dilutif correspond aux stock-options et aux actions gratuites accordées.

NOTE 10. AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF ET DU PASSIF

NOTE 10.1. Éléments de l'actif

/ 10.1.1. Autres actifs non courants

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dépôts et retenues de garantie	2 495	5 823
Autres actifs long terme	278	201
Titres non consolidés	25	99
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	2 799	6 123

Les dépôts de garantie concernent les locations immobilières, les affecturages des créances de crédit impôt recherche. La diminution constatée en 2023 correspond au solde de la créance sur la cession de CFD désormais classée en créances courantes (échéance à moins d'un an au 31 décembre 2023).

/ 10.1.2. Autres créances courantes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Crédit impôt recherche (CIR)	2 507	2 831
Autres crédits d'impôts	951	1 984
TVA et autres créances	6 739	2 770
TOTAL DES AUTRES CRÉANCES COURANTES	10 197	7 585

Au 31 décembre 2023, la créance de CIR figurant à l'actif a essentiellement pour origine l'exercice 2022. L'augmentation des « autres créances courantes » correspond au solde de la créance sur la cession de CFD pour 3,258 millions d'euros au 31 décembre 2023, désormais à moins d'un an.

/ 10.1.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement des souscriptions à des logiciels en mode de SaaS et des contrats d'assurance, dont les abonnements et primes annuelles sont payés en début d'année.

NOTE 10.2. Éléments du passif

/ 10.2.1. Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes sociales	20 976	18 403
Dettes fiscales	7 783	7 467
Autres dettes courantes	2 524	4 400
DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES	31 284	30 274

Au 31 décembre 2023 les dettes fiscales correspondent essentiellement à des dettes de TVA à hauteur de 7 115 milliers d'euros (contre 2 246 milliers d'euros à fin 2022). En 2022, les dettes fiscales incluaient également d'une provision d'impôt à payer de 4 262 milliers d'euros (-768 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

/ 10.2.2. Provisions



Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que son montant peut être évalué de façon fiable.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2022	Dotations	Reprises	Reclassements LT/CT	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2023
Remise en état de locaux	385	789	(130)		(39)		1 005
Risques divers	520	470	(131)		(22)	(4)	833
AUTRES DETTES ET PROVISIONS NON COURANTES	905	1 259	(261)		(61)	(4)	1 838
Risques sociaux et autres ^(a)	2 527	3 181	(1 039)		(7)		4 662
PROVISIONS PASSIFS COURANTS	2 527	3 181	(1 039)		(7)		4 662

(a) La provision correspond principalement au risque financier lié à la réorganisation du dispositif de distribution indirecte en Asie et aux coûts de départs, notamment dans le cadre de la restructuration du plan « OneESI 2024 - Focus to Grow ».

NOTE 11. PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée aux mandataires sociaux d'ESI Group se décompose de la façon suivante pour les exercices clos au 31 décembre 2023 (un mandataire social) et au 31 décembre 2022 (un mandataire social) :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Rémunération fixe	432	365
Rémunération variable	—	—
Primes de déplacement	—	—
Avantage en nature	9	11
Rémunération administrateur	—	10
TOTAL	441	386

Transactions avec les parties liées

Néant.

NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros, hors taxe)	2023						2022					
	KPMG		Ernst & Young		Total		KPMG		Ernst & Young		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
■ Émetteur	198	66 %	213	64 %	411	65 %	206	75 %	226	65 %	432	70 %
■ Filiales intégrées globalement	75	25 %	108	33 %	183	29 %	49	18 %	102	31 %	151	25 %
Sous-total	273	91 %	321	97 %	594	94 %	255	93 %	328	96 %	583	95 %
Services autres que la certification des comptes												
■ Émetteur	26	10 %	10	3 %	38	6 %	36	5 %	10	4 %	46	4 %
■ Filiales intégrées globalement			—				8	2 %			8	1 %
Sous-total	26	9 %	10	3 %	38	6 %	44	7 %	10	4 %	54	5 %
TOTAL	299	100 %	331	100 %	632	100 %	299	100 %	338	100 %	637	100 %

Le budget total des honoraires de certification des comptes individuels et consolidés de l'entité mère du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 560 milliers d'euros. Les services autres que la certification des comptes rendus à

l'émetteur correspondent essentiellement à des attestations émises sur récapitulatifs de coûts dans le cadre de projets cofinancés et à l'attestation sur les covenants bancaires.

NOTE 13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À la suite de l'acquisition du bloc de contrôle représentant 50,56 % du capital d'ESI Group, le 6 novembre 2023, Keysight Technologies a ouvert une Offre Publique d'Achat portant sur le solde des actions émises par ESI Group, sur la période allant du 1^{er} décembre 2023 au 8 janvier 2024. Cette opération a été suivie du retrait obligatoire finalisé le 26 janvier 2024, date à laquelle les titres d'ESI Group ont été radiés du marché Euronext Paris. Depuis cette date, Keysight Technologies Netherlands B.V détient la totalité du capital d'ESI Group.

Le 27 février 2024, ESI Group a adopté sa nouvelle forme juridique de société par actions simplifiée (S.A.S).

ESI Group a informé l'ensemble de ses prêteurs de sa décision de procéder au remboursement anticipé de la totalité des emprunts bancaires externes, pour un montant total de 21 millions d'euros, au plus tard le 30 avril 2024. Pour procéder à ces remboursements anticipés, ESI Group a utilisé ses ressources financières disponibles et un prêt de 12,7 millions d'euros consenti par Keysight Technologies.

À compter du 2 avril 2024, le siège social de la société ESI Group est transféré de l'« Immeuble Séville, 3 bis rue Saarinen, 94528 – Rungis CEDEX » au « 10 Avenue Aristide Briand – Bagneux 92220 ».